

Enquête sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Méthodologie et premiers résultats

Agnès Couffinhal
Nathalie Grandfils
Michel Grignon
Thierry Rochereau

Rapport n° 526 (biblio n° 1540) Septembre 2004

Les noms d'auteurs apparaissent par ordre alphabétique

Toute reproduction de textes ou tableaux est autorisée sous réserve de l'indication de la source et de l'auteur.

En cas de reproduction du texte intégral ou de plus de 10 pages, le Directeur de l'IRDES devra être informé préalablement.

I.S.B.N. : 2-87812-322-0

Remerciements

Les auteurs de ce rapport ont participé de la manière suivante à ce travail :

- ❖ **Agnès Couffinhal** a participé à l'élaboration de la problématique, de la démarche d'enquête, du questionnaire, au suivi de l'enquête sur le terrain et a relu le rapport,
- ❖ **Nathalie Grandfils** a rédigé la première version de ce rapport, supervisé les opérations sur le terrain et participé à l'élaboration du questionnaire et de la problématique,
- ❖ **Michel Grignon** a supervisé l'élaboration de la problématique, de la démarche d'enquête et de sondage et participé à l'élaboration du questionnaire, ainsi qu'aux redressements et à la rédaction du rapport,
- ❖ **Thierry Rochereau** a mis au point la méthode de sondage et les redressements *ex post*, a réalisé l'exploitation (réception, apurement, analyse) des fichiers et participé au suivi du terrain et à la rédaction du rapport.

Les auteurs remercient pour leurs conseils, recommandations et soutien technique sur de nombreux points (questionnaire et échantillon notamment) de l'enquête :

- ❖ **Nathalie Destais** et **Yves Vérollet** de la Confédération française du travail (CFDT),
- ❖ **Jean-Louis Deroussen** et **Béatrice Etève** de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),
- ❖ **Gérard de Lavernée** du Mouvement des entreprises de France (MEDEF),
- ❖ **Jean-François Veysset** de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME),
- ❖ **Philippe Brion** de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE),
- ❖ **les membres du comité du label** du Conseil national de l'information statistique (CNIS), formation « entreprises »,
- ❖ **Thomas Coutrot** et **Marc-Antoine Estrade**, de la Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES) du ministère du Travail,
- ❖ **Mireille Elbaum** et **Claude Gissot** de la Direction de la recherche et des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé,
- ❖ **Bertrand Fragonard** de la Cour de Comptes,
- ❖ **Fabienne Muller** (Université de Strasbourg, faculté de Droit),
- ❖ **Philippe Le Fur** et **Paul Dourgnon** de l'IRDES, **Andrée Mizrahi** et **Pierre-Yves Geofard** du Conseil scientifique de l'IRDES pour leur relecture attentive et leurs remarques,
- ❖ **Franck-Séverin Clérembault** pour la mise en page de ce rapport.

La DREES a participé financièrement à la réalisation de l'enquête.

La DARES a mis à la disposition des auteurs les fichiers des enquêtes ACEMO et TPE et contribué grandement à rendre possible leur exploitation.

L'enquête sur le terrain a été réalisée par l'institut de sondage Lavialle (ISL).

Agnès Couffinhal

Nathalie Grandfils

Michel Grignon

Thierry Rochereau

Sommaire

INTRODUCTION : LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE	9
--	----------

1^{RE} PARTIE : METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1. LE CHAMP, LA BASE DE SONDAGE ET LE TIRAGE AU SORT	17
Le champ.....	17
Pourquoi ce champ ?.....	17
Pourquoi interroger des établissements plutôt que des entreprises ?	17
Le plan de sondage	17
Problème du « groupement »	18
L'échantillonnage.....	18
Problèmes annexes	20
2. DESCRIPTION DE L'ENQUETE.....	23
Les modalités et le contenu de l'enquête.....	23
Le contenu des questions.....	23
Modalité de contact retenue	23
Mode de questionnement et formation des enquêteurs	24
Enquête pré-pilote	24
Enquête pilote	25
Calendrier de l'enquête.....	25
Le déroulement de l'enquête sur le terrain	27
La gestion des établissements d'une même entreprise	27
Coordonnées téléphoniques manquantes.....	27
Injection des adresses au fur et à mesure de l'enquête.....	27
Les problèmes rencontrés pendant le terrain	27
3. TAUX DE PARTICIPATION A L'ENQUETE.....	31
4. LES PONDERATIONS	35
L'extrapolation des résultats à la population française des établissements .	35
1 ^{re} étape : extrapolation de notre échantillon à celui d'ACEMO	35
2 ^e étape : extrapolation de l'échantillon ACEMO à celui de la population française des établissements	36
Justification de la post-stratification.....	36
L'extrapolation des résultats à la population française des salariés	36
5. REDRESSEMENT DES REFUS DE REPONSE A L'ENQUETE	41

2^E PARTIE : LES RESULTATS DE L'ENQUETE.....	51
Introduction.....	53
6. LA COMPLEMENTAIRE MALADIE.....	57
40 % des établissements enquêtés proposent une complémentaire maladie à tout ou partie de leurs salariés	57
8 fois sur 10 l'accessibilité à la complémentaire maladie est identique pour tous les salariés d'un même établissement	59
La participation de l'employeur au financement de la complémentaire maladie est de 58 % en moyenne	61
En cas d'augmentation importante des tarifs de la complémentaire maladie, plus de la moitié des employeurs maintiendrait leur contribution en pourcentage.....	61
La participation des salariés au financement de la complémentaire maladie d'entreprise est principalement forfaitaire.....	63
Le rôle des salariés, faible dans les TPE, augmente avec la taille des entreprises.....	65
Dans près de 9 établissements sur 10, la complémentaire maladie peut bénéficier aux proches	67
60 % des établissements ne proposent pas de complémentaire maladie	67
La présence d'une complémentaire maladie est liée à la structure socioprofessionnelle de l'établissement	67
L'absence de complémentaire maladie dans un établissement s'explique le plus souvent par le fait que les salariés sont couverts par ailleurs.....	71
7. LA PREVOYANCE SANTE	75
Un établissement sur 2 propose une prévoyance santé à ses salariés	77
Les risques décès, invalidité, rente éducation et dépendance.....	79
Les indemnités en cas d'absence pour maladie	79
La couverture du délai de carence (trois premiers jours d'absence pour maladie).....	81
La couverture de la période d'absence entre trois jours et six mois	83
La couverture de la période d'absence au-delà de six mois	85
Les raisons de l'absence de prévoyance dans l'entreprise.....	85
Conclusion	87
CONCLUSION GENERALE : les enseignements pour de futures enquêtes	91
LISTE DES TABLEAUX	95
LISTE DES GRAPHIQUES.....	101
ANNEXES	103
Le questionnaire.....	105
Les tableaux.....	125

Introduction : les objectifs de l'enquête

Introduction : les objectifs de l'enquête

Qu'est-ce que la protection sociale complémentaire ?

La **protection sociale complémentaire** comprend deux aspects :

- la complémentaire maladie, communément appelée couverture du « petit risque » ou couverture des frais de santé,
- la prévoyance complémentaire, communément appelée couverture du « gros risque ».

La **couverture maladie** est relative aux frais de santé : consultations, analyses, pharmacie, hospitalisation, soins et prothèses dentaires, optique, cures thermales, actes d'auxiliaires médicaux.

La Sécurité sociale rembourse une partie des dépenses de l'assuré ; les complémentaires maladie prennent en charge une partie ou la totalité des dépenses restant à la charge de l'assuré et généralement de ses ayants droit après déduction des remboursements de la Sécurité sociale (il s'agit alors de prestations en nature) : on parle alors de **couverture complémentaire maladie**. Lorsque cette couverture complémentaire maladie est mise en place dans le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle, on parle de **couverture complémentaire maladie d'entreprise**.

La **prévoyance** est définie par l'ensemble des couvertures des risques sociaux (arrêt de travail, incapacité, invalidité, décès, vieillesse...). Le régime obligatoire de la Sécurité sociale couvre ces risques jusqu'à un certain niveau ; les organismes de prévoyance interviennent pour compléter les sommes versées par les régimes obligatoires (il s'agit alors de prestations en espèces) : on parle alors de **prévoyance complémentaire**. Lorsque la prévoyance complémentaire est mise en place dans le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle, on parle de **prévoyance collective**.

La **protection sociale complémentaire des salariés** est constituée de l'ensemble des garanties collectives (complémentaire maladie d'entreprise et prévoyance collective) dont bénéficient les salariés, anciens salariés et ayants droit en complément des régimes obligatoires qui résultent :

- d'une part des régimes légaux de Sécurité sociale,

- d'autre part des conventions de branche ou des accords professionnels ou interprofessionnels.

Les enjeux de la couverture complémentaire

Environ 12 % de la dépense totale en soins médicaux individualisables sont pris en charge par une complémentaire maladie. Celle-ci pèse peu dans l'enveloppe hospitalière, mais couvre environ un quart des dépenses ambulatoires (source : comptes de la santé).

Les apports des enquêtes ménages sur la protection sociale complémentaire

À travers les enquêtes que l'IRDES mène **auprès des ménages**, on documente les trois éléments suivants :

- un fort gradient social dans le niveau de couverture : les cadres sont mieux couverts que les professions intermédiaires, eux-mêmes mieux couverts que les employés, puis que les ouvriers. Cet effet « classique » de la hiérarchie sociale reflète pour une part l'effet de la capacité à payer pour acheter une couverture, mais aussi des effets propres à la sociologie de l'emploi : les salariés du privé sont en général mieux couverts que les fonctionnaires, les indépendants, les chômeurs et les inactifs¹.
- La précarité est une cause forte de perte de couverture ou de difficulté d'accès. En revanche, l'état de santé ou le passage à la retraite ne jouent pas. Parmi les individus disposant toujours d'une complémentaire maladie à huit ans d'intervalle, on estime que chaque année, environ 12 % changent d'organisme complémentaire².
- Le fait de détenir un niveau de couverture donné influence, toutes choses égales par ailleurs (niveau social, éducation, état de santé, âge, sexe), les décisions de recours aux soins et, ce qui est plus intéressant, de manière différente pour différents types de soins. En bref, on observe que le fait de ne pas avoir de complémentaire maladie diminue très fortement la probabilité de recourir au

¹ Agnès Bocognano, Agnès Couffinal, Sylvie Dumesnil, Michel Grignon, 2000, La complémentaire maladie en France : qui bénéficie de quels remboursements ? Questions d'Economie de la Santé, n° 32, CREDES

² Michel Grignon et Rémi Sitta, 2003, Qui change de couverture complémentaire maladie et pourquoi ? Questions d'Economie de la Santé, n° 64, CREDES

système de soins, et que, parmi les individus disposant d'une couverture, les « mieux » couverts renoncent moins souvent aux soins et ont un volume de séances ambulatoires plus important. En revanche, la générosité de la complémentaire maladie ne semble pas avoir d'effet sur la décision de recourir à un généraliste ou un spécialiste³. Une étude spécifique a permis aussi de montrer que le bénéfice du tiers payant (dispense d'avance de frais) augmentait la consommation de médicaments de la moitié la plus pauvre des ménages, mais pas de la moitié la plus riche⁴.

Le troisième élément cité ci-dessus (impact de la couverture maladie sur les consommations médicales) est sans doute le plus important pour dresser un bilan de l'efficacité de la complémentaire maladie : en effet, les individus achètent (ou acquièrent par le biais de leur employeur) une couverture dans le but de consommer des soins et le jugement qu'on portera sur l'optimalité sociale d'un niveau de couverture sera lié à l'effet de ce niveau de couverture sur le bien-être qu'il procure (problématiques de la réduction d'incertitude et de l'accès aux soins) et les pertes d'efficacité qu'il génère (problématique du risque moral). Ce bilan d'efficacité devrait permettre concrètement de renseigner le décideur public sur le degré auquel il faut, soit encourager l'accès à la complémentaire maladie si on estime que le degré de complémentaire maladie détenu ne permet pas d'accéder suffisamment aux soins, soit décourager l'accès à la complémentaire maladie, si les individus disposent d'ores et déjà de trop de complémentaire maladie et consomment trop de soins. Ce jugement peut aussi être nuancé en fonction de l'état de santé et des caractéristiques sociodémographiques des individus. En revanche, il ne dit rien sur la méthode à suivre (subvention fiscale ou de fourniture directe) pour obtenir ce supplément ou ce décrétement de couverture.

La réponse à cette question se trouve plutôt du côté des deux premiers éléments (distribution de la couverture et motifs d'acquisition) : ils renseignent sur l'état du marché de la complémentaire maladie en France et permettent de tempérer les conclusions précédentes

³ Tom Buchmueller, Agnès Couffinhal, Michel Grignon, Marc Perronnin et Karine Swarcenstein, 2002, Consulter un généraliste ou un spécialiste : influence des couvertures complémentaires sur le recours aux soins, Questions d'Economie de la Santé, n° 47, CREDES

⁴ Paul Dourgnon et Michel Grignon, 2000, Le tiers-payant est-il inflationniste ? Questions d'Economie de la Santé, n° 27, CREDES

sur l'efficacité par la prise en compte de considérations redistributives ou d'équité : si les individus n'ont pas tous accès dans les mêmes conditions à la complémentaire maladie (segmentation du marché) ou si les offreurs (organismes complémentaires d'assurance maladie) peuvent prélever des rentes (les individus ne payent pas tous la complémentaire maladie à son coût « normal », actuariel augmenté des frais de gestion), alors l'intervention du régulateur pourra être modulée selon les populations cibles (dispositifs de type Couverture maladie universelle complémentaire par exemple) ou agir directement sur l'offre (standardisation) et non seulement par la voie indirecte de l'incitation – solvabilisation.

Les limites des enquêtes auprès des ménages

Les enquêtes en population générale sont insuffisantes pour connaître le marché de la complémentaire maladie d'entreprise.

La principale limitation de l'interrogation directe des ménages est que l'individu couvert ne sait, sauf exception, rien des caractéristiques essentielles de ce contrat collectif, comme la participation financière de l'employeur, le rôle des partenaires sociaux (syndicats, comité d'entreprise, chef d'établissement, chef d'entreprise, branche) dans la définition et la négociation du contenu du contrat ou dans le choix de l'organisme assureur.

Il ne connaît pas non plus très bien les caractéristiques générales de l'employeur par lequel il a obtenu sa couverture (le secteur d'activité, l'effectif, la position dans le processus de production, l'ancienneté, l'intensité capitaliste, etc.), caractéristiques susceptibles d'influencer les décisions de cet acteur sur l'opportunité de financer une complémentaire maladie (plutôt que de distribuer des salaires, des dividendes ou d'investir).

Enfin, il est peu probable de pouvoir interroger, dans une enquête ménages, plusieurs assurés relevant d'un même lieu de travail et de mesurer ainsi les stratégies de différenciations entre individus (selon la position hiérarchique, cadres contre employés, techniciens, agents de maîtrise contre ouvriers, ou cols blancs contre cols bleus, ou selon la position horizontale, par type d'équipe) opérées par l'employeur.

Pourquoi une enquête auprès des entreprises ?

C'est pourquoi nous avons décidé d'interroger directement les « lieux de travail ». En effet, les « lieux de travail »⁵ sont des acteurs importants de ce marché, puisque, selon l'Enquête santé et protection sociale de l'IRDES (ex CREDES), plus de la moitié des contrats de complémentaire maladie sont acquis *via* le travail.

Une première idée a consisté à consulter directement les accords dits « d'entreprises » déposés aux Directions départementales du travail et de l'emploi. Ce travail d'archives donne d'intéressants résultats (notamment en capturant parfois les débats ayant présidé à l'élaboration des accords et contrats passés avec des OCAM – Organismes complémentaires d'assurance maladie), mais ne saurait en aucun cas constituer une base représentative des protections complémentaires d'entreprise en France. En effet, les accords ne sont pas systématiquement déposés aux DDTE, et, en tout état de cause, on ne connaît par cette source que les nouveaux accords ou les accords modifiés et on ne sait rien du stock d'accords existants.

La seule manière d'obtenir un panorama représentatif du paysage de la complémentaire maladie d'entreprise et des tendances qui sont à l'œuvre dans ce domaine était donc d'interroger directement les personnes qui, sur le lieu de travail, connaissent ce dossier, dans ses aspects financement et garanties.

Il va de soi qu'un panorama complet du marché de l'assurance maladie complémentaire suppose de connaître aussi les stratégies et positions des organismes d'assurance eux-mêmes. Cette description de l'offre est entreprise, parallèlement à notre enquête, par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) direction commune aux Ministères des affaires sociales et de la santé.

Pour décrire le paysage de la complémentaire maladie dans les entreprises en France, nous avons réalisé une enquête auprès de 3 000 établissements représentatifs de la population française des établissements. Ce rapport présente les premiers résultats de

cette enquête. Le première partie consacrée à la méthodologie se compose de cinq chapitres :

- le champ, la base de sondage et le tirage au sort ;
- l'enquête sur le terrain ;
- le taux de participation à l'enquête ;
- les pondérations réalisées *ex post* ;
- la correction de la non-réponse.

Dans une seconde partie, nous présentons les premiers résultats nationaux sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en deux chapitres, l'un consacré à la complémentaire maladie, l'autre à la prévoyance santé.

Dans le premier chapitre, nous décrivons l'accessibilité et le mode de gestion de la complémentaire maladie lorsqu'elle est proposée aux salariés, et les raisons pour lesquelles certains établissements n'en proposent pas.

Dans le second chapitre, nous détaillons les risques couverts par la prévoyance santé lorsqu'elle est proposée aux salariés, et les raisons pour lesquelles certains établissements n'en proposent pas.

⁵ On emploie ici cette expression pour éviter de recourir à des dénominations trop restreintes, comme établissement, entreprise, ou employeur. La manière la plus neutre de désigner les contrats collectifs est encore de préciser qu'ils sont acquis sur le lieu de travail.

1^{re} PARTIE :
méthodologie
et déroulement de l'enquête

1. Le champ, la base de sondage et le tirage au sort

1. Le champ, la base de sondage et le tirage au sort

Le champ

Le champ retenu est celui des établissements employant au moins un salarié, hors administrations et exploitations agricoles.

Ce champ englobe ceux :

- de l'enquête sur « l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre » (ACEMO) de la Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES) du ministère du Travail auprès des établissements de 10 salariés et plus,
- et de l'enquête ACEMO auprès des entreprises de moins de 10 salariés ou « Très petites entreprises » (TPE), enquête pilotée elle aussi par la DARES.

Pourquoi ce champ ?

Les entreprises individuelles ne sont pas enquêtées parce qu'elles ne sont pas concernées par la complémentaire maladie d'entreprise. Elles sont sous le régime de la loi Madelin⁶.

Les entreprises agricoles ou à bénéfice non commercial sont exclues parce qu'il s'agit le plus souvent d'entreprises individuelles.

Les établissements relevant de la fonction publique sont exclus parce que leur complémentaire maladie est décidée et gérée au niveau de la branche ou du ministère de tutelle et non de l'établissement.

Les très petites entreprises (TPE, de 1 à 9 salariés) sont enquêtées, parce qu'on ne dispose d'aucun élément *a priori* permettant d'exclure un effet 'taille d'entreprise' sur l'existence, les modalités et le contenu de la complémentaire maladie d'entreprise (l'enquête est justement faite pour tester ce type d'hypothèse)⁷.

⁶ La loi Madelin du 11 février 1994 offre, entre autres, la possibilité de déduire du bénéfice imposable les cotisations versées chaque année pour se constituer un complément de retraite par capitalisation ou acquérir des garanties de prévoyance et de complémentaire maladie.

⁷ En outre, les entretiens préalables que nous avons eus avec les partenaires sociaux (principalement dans ce cas la

Pourquoi interroger des établissements plutôt que des entreprises ?

Le choix de l'établissement comme unité d'analyse a été déterminé, après conseils de l'INSEE (Philippe Brion) et de la DARES (Thomas Coutrot), comme étant l'unité de décision la plus petite possible en matière de complémentaire maladie. En interrogeant des entreprises, on courait en effet le risque que notre questionnaire ne soit pas pertinent, les modalités de la complémentaire maladie variant d'un établissement à l'autre au sein d'une même entreprise.

Pour les TPE, les notions d'entreprise et d'établissement sont identiques. Le problème ne se pose que pour les entreprises de 10 salariés et plus.

Le plan de sondage

Les établissements enquêtés sont tirés au hasard parmi les établissements des échantillons constitués dans le cadre des enquêtes ACEMO auprès des entreprises de 10 salariés et plus et ACEMO auprès des TPE, de la DARES. En fait, nous tirons parmi l'ensemble des établissements des échantillons de la DARES, y compris parmi ceux qui n'ont pas répondu aux enquêtes ACEMO (cf. encadré page 20).

L'intérêt de tirer nos établissements enquêtés parmi les établissements déjà enquêtés par la DARES est le suivant : on dispose (sans avoir à les redemander⁸) d'informations complémentaires intéressantes, non seulement sur les répondants à notre enquête permettant des analyses croisées de la complémentaire maladie et de la politique salariale en général, mais aussi pour ceux qui refusent de répondre (information très précieuse pour contrôler le biais de non-réponse et obtenir ainsi une vue représentative de la complémentaire maladie d'entreprise en France).

Confédération générale des petites et moyennes entreprises, CGPME) suggéraient une différence qualitative importante entre TPE et autres établissements (relevant d'entreprises plus grandes) sur ce point de la couverture complémentaire maladie. Nous tenons ici à remercier les syndicats ayant accepté de nous aider dans l'élaboration de la problématique (CFDT, CGC, CFTC, CGPME).

⁸ On respecte ainsi le principe de limitation du fardeau des enquêtes pour les unités enquêtées.

L'enquête ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) auprès des entreprises de 10 salariés et plus est réalisée tous les trimestres par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité). En 2003, l'échantillon de l'enquête ACEMO concerne près de 200 000 établissements répartis dans plus de 30 000 entreprises différentes. Des questions sont posées sur le nombre de salariés, le nombre de temps partiel, de CDD, la répartition par catégorie socioprofessionnelle, des informations sur les rémunérations et le temps de travail.

L'échantillon ACEMO des entreprises de 10 salariés et plus est réalisé en deux phases : d'abord un tirage des entreprises par un sondage stratifié par taille avec des taux de sondage différents selon les strates (1/16^e pour les entreprises de 10 à 20 salariés, 1/14^e pour celles de 20 à 50 salariés, 1/4 pour celles de 50 à 100 salariés et exhaustif pour les entreprises de plus de 100 salariés), puis un tirage des établissements participant à l'enquête dans ces entreprises. Nous ne savons pas de quelle manière s'opère ce second tirage.

L'enquête ACEMO auprès des entreprises de moins de 10 salariés (TPE) est réalisée annuellement. Elle porte sur plus de 60 000 entreprises. Les questions posées sont proches de celles de l'enquête ACEMO sur les entreprises de 10 salariés et plus avec en plus la répartition par sexe des salariés et des informations sur l'âge des salariés.

Nous visions 2 000 établissements répondants, 1 525 issus de l'échantillon ACEMO et 475 issus de l'échantillon TPE. Compte tenu de la non-réponse prévisible (et des établissements non joints pour changement d'adresse), nous avons tiré sans remise un échantillon de 4 000 établissements. Nous avons ensuite envoyé une première série de 2 500 établissements à l'institut chargé de réaliser l'enquête, puis, quand celui-ci a été en rupture d'activité (impossibilité de traiter des adresses communiquées), nous avons envoyé 800 adresses supplémentaires.

Avant de décrire le mode de tirage proprement dit, il faut évoquer le problème du « groupement » dans ACEMO, car il a une influence directe sur le tirage.

Problème du « groupement »

L'enquête ACEMO est une enquête auprès des établissements. Pour autant, un certain nombre d'établissements sollicités par ACEMO ont renvoyé à leur siège⁹ pour répondre. On ne connaît alors que la réponse du siège pour tous les établissements de l'entreprise. On parle alors d'établissement « groupé ».

Dans ce cas, comme nous ne savons pas si les politiques de complémentaire maladie ou prévoyance sont traitées comme les politiques salariales (objet d'ACEMO), nous ne pouvons pas nous contenter d'interroger le seul établissement présent dans ACEMO et décider qu'il représente tout le groupe. Nous avons donc choisi de « dégroupier »¹⁰ l'échantillon ACEMO, c'est-à-dire de reconstituer un échantillon listant en clair les établissements des sièges des groupes (que l'on connaît *via* SIREN).

Statistiquement, le problème est que nous n'avons pas l'échantillon des établissements « groupés » tirés dans ACEMO. Dans ce cas, nous aurions pu appliquer le même plan de sondage sur les établissements « groupés » et « non groupés ». Dans ACEMO, pour les entreprises concernées par le « groupement », nous ne disposons que des établissements répondants et en « dégroupant », nous reconstituons la liste de l'ensemble des établissements de ces entreprises, et non seulement de ceux qui ont fait l'objet du tirage. Il est donc indispensable pour nous, de traiter différemment les établissements « groupés » et « non groupés », car sinon nous sur-représenterions de manière importante les « groupés ».

L'échantillonnage

L'échantillon ACEMO des entreprises de 10 salariés et plus se compose donc de deux sous-échantillons, un pour les établissements appartenant à une entreprise « groupée » et un pour les autres établissements d'ACEMO.

⁹ Ils ont aussi parfois renvoyé à un établissement de l'entreprise, autre que le siège. Ce cas est cependant rarissime et nous considérons donc dans la suite que les « groupés » sont représentés par leur siège dans ACEMO.

¹⁰ La pratique du « dégroupement » est classique en gestion de répertoires d'entreprises (cf. Pascal Rivière, 1998, En quoi la statistique d'entreprise est-elle spécifique ? *Courrier des statistiques*, 85-86 : 3-18).

Tirage parmi les entreprises de 10 salariés et plus

L'échantillon tiré dans ACEMO se compose de 2 227 établissements « non groupés » et de 291 « groupés ».

Tirage de l'échantillon des établissements « non groupés »

Afin de diminuer la variance des estimateurs obtenus, nous procédons à un tirage stratifié « représentatif » (avec des taux de sondage identiques dans chaque strate)¹¹, la probabilité étant de 2 227 / 89 056.

Quelles strates ?

Il n'y a gain significatif de variance lié à la stratification que si la variable de stratification est corrélée avec la variable mesurée. On fait l'hypothèse que l'activité de l'établissement (au sens de l'APE : Activité principale exercée) et sa taille sont deux variables susceptibles d'interagir avec l'existence, les modalités et le contenu d'une complémentaire maladie ou d'une prévoyance. Il s'agit cependant d'une simple hypothèse, l'enquête étant justement là pour la confirmer ou l'infirmer.

Détail des strates retenues :

Pour l'activité des établissements, nous choisissons un découpage en 3 modalités : les établissements des secteurs de l'industrie, de la construction et des services.

Le découpage par taille est le suivant : moins de 10 salariés, de 10 à 19, de 20 à 49, de 50 à 99, de 100 à 499 et 500 et plus.

Nota : les établissements de moins de 10 salariés (appartenant à des entreprises de 10 salariés ou plus) sont exclus de notre tirage des établissements non groupés d'ACEMO. Nous retenons cette option pour des raisons d'opportunité : les très petits établissements sont déjà retenus dans l'enquête auprès des

¹¹ L'échantillon ACEMO étant lui-même issu d'un sondage aléatoire stratifié à taux de sondage inégaux, tout est comme si nous réalisions un sondage aléatoire stratifié à taux de sondage inégaux. L'échantillon ACEMO est tiré en deux étapes : tout d'abord, des entreprises sont sélectionnées avec des taux de sondage différents selon leur taille, puis des établissements sont tirés parmi les entreprises sélectionnées.

TPE, et nous pouvons ainsi obtenir plus de puissance sur les établissements de taille supérieure ou égale à 10. En fait, ce choix repose sur un pari que les établissements de moins de 10 salariés dans ACEMO ressemblent aux TPE ou que la taille de l'établissement n'est pas liée aux modalités de la complémentaire maladie dans les entreprises.

Tirage de l'échantillon des établissements « groupés »

Une fois dégroupé, le fichier contient l'ensemble des établissements des entreprises « groupées » au sens ACEMO. Contrairement à l'échantillon des établissements « non groupés » dont la répartition par taille est relativement équilibrée (en raison d'un tirage à probabilité inégale pour constituer ACEMO), l'échantillon obtenu par dégroupement est composé essentiellement de petits établissements, plus de 60 % ayant moins de 10 salariés. Pour avoir une représentativité suffisante des différentes tailles d'établissements, nous réalisons un tirage aléatoire stratifié avec des taux de sondage qui diffèrent selon les strates, en donnant des probabilités de tirages plus importantes aux établissements les plus grands. Par ailleurs, cette stratification peut permettre de diminuer la variance. Plus de 90 % des établissements « groupés » étant dans le secteur des services, il ne nous a pas paru utile de stratifier sur le secteur d'activité. Les taux de sondage par taille sont les suivants :

- Moins de 10 salariés : 7/10 000
- De 10 à 19 salariés : 19/10 000
- De 20 à 49 salariés : 21/10 000
- De 50 à 99 salariés : 71/10 000
- 100 salariés et plus : 302/10 000

Nous tirons ainsi un échantillon de 291 établissements parmi les 105 420 établissements de l'échantillon dégroupé. Le taux de sondage est très inférieur à celui choisi pour les établissements non groupés et ce pour deux raisons. Tout d'abord cet échantillon est tiré parmi l'ensemble des établissements « groupés » d'ACEMO, ce qui n'est pas le cas du tirage des établissements « non groupés » qui est réalisé sur l'échantillon ACEMO (tirage d'entreprises, puis tirage d'établissements à probabilités inégales). De plus, on sait que les établissements groupés appartenant essentiellement à de très grandes entreprises ont des politiques salariales relativement uniformes pour tous leurs établissements ; on peut donc supposer que ce sera la même chose pour la couver-

ture complémentaire maladie et la prévoyance pour une bonne partie d'entre elles. Nous n'avons donc pas jugé nécessaire de tirer un échantillon très important pour les établissements « groupés » (rappelons que tout suréchantillonnage inutile dans une catégorie se paye d'un manque de puissance et de capacité descriptive sur une autre catégorie).

Tirage de l'échantillon des TPE

Dans le fichier des TPE, nous procédons au tirage aléatoire stratifié par APE dit « représentatif » (avec des taux de sondage identiques dans les différentes strates) de 782 établissements. Le taux de sondage est de 782 / 60 840.

Problèmes annexes

Le problème des non-réponses aux enquêtes ACEMO et TPE

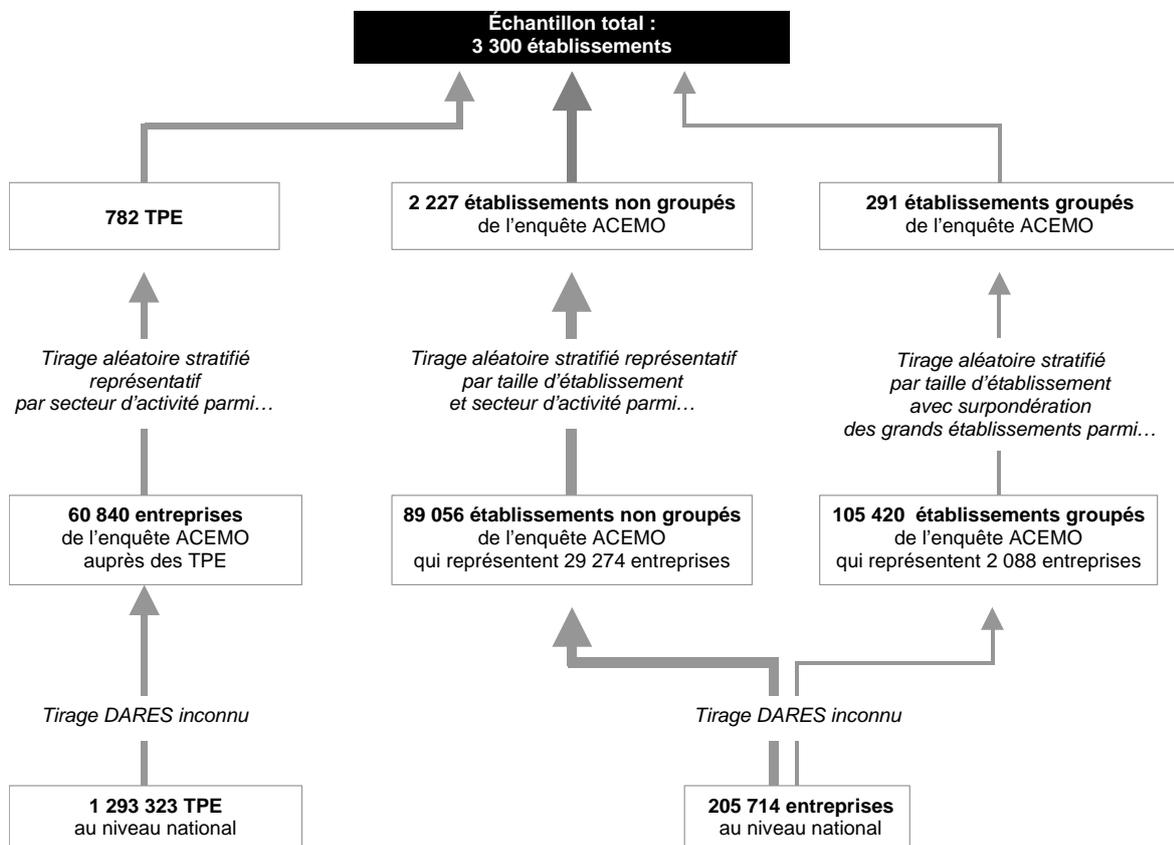
Nous n'éliminons pas les refus de répondre à ACEMO et TPE de notre base de sondage, pour

avoir un sondage représentatif aléatoire. Ceci signifie que pour une partie de nos répondants (environ 30 % pour chacune des bases de sondage), nous ne disposons pas des informations annexes issues de ces enquêtes.

Le problème des entreprises individuelles présentes dans l'échantillon ACEMO des TPE

Rappelons ici que le champ de notre étude est celui des établissements employant au moins un salarié hors administrations et exploitations agricoles. Dans les faits, parce que les situations changent rapidement, l'enquête TPE peut concerner aussi des établissements sans salariés. Ces établissements « hors champ » ont été tirés par notre plan de sondage, mais non enquêtés (le fait de n'avoir aucun salarié est un motif de non-inclusion dans notre enquête). Ces établissements (au nombre d'une cinquantaine dans notre fichier d'enquête) sont comptés dans les pondérations (puisque l'on cherche à reconstituer les bases de sondage ACEMO), mais considérés au même titre que les « non-joints » dans le traitement de la non-réponse.

Schéma n°1
Synthèse du plan de sondage



2. Description de l'enquête

2. Description de l'enquête

Les modalités et le contenu de l'enquête

Le contenu des questions

Le questionnaire (cf. Annexe page 105) est composé de cinq parties relatives :

- à la présence, l'accessibilité et au mode de gestion de la complémentaire maladie ;
- aux motifs d'absence de complémentaire maladie dans l'entreprise ;
- au contenu des contrats de complémentaire maladie de l'établissement ;
- à la présence et l'accessibilité de la prévoyance santé ;
- aux raisons d'absence de prévoyance santé dans l'entreprise.

Les parties les plus développées dans le questionnaire sont les parties 1 et 3 qui sont décrites ci-dessous.

La **partie 1** est relative à la présence, l'accessibilité et le mode de gestion de la complémentaire maladie

Sont abordés les points suivants :

- l'accessibilité (obligatoire, facultatif ou non-accessibilité) en fonction des catégories socio-professionnelles ;
- la part de l'employeur et le mode de calcul de la cotisation de l'employé dans le financement de la complémentaire ;
- le processus de décision et de validation pour le choix de l'organisme ;
- le type d'organisme retenu par l'entreprise (mutuelle, assurance, caisse de prévoyance) ;
- l'extension de la couverture proposée aux membres de la famille du salarié.

Les **parties 2 et 4** s'intéressent aux raisons pour lesquelles il n'y a pas de couverture complémentaire maladie ou de prévoyance au sein de l'entreprise.

La **partie 3** s'intéresse au contenu des contrats de complémentaire maladie.

Sont relevés :

- le nombre de contrats différents existant dans l'entreprise ;
- pour chacun des contrats, le libellé exact de la garantie offerte pour les dépassements d'honoraires de spécialistes, les prothèses dentaires et les lunettes acceptées par la Sécurité sociale ;
- la prise en charge ou non du forfait journalier et des cures thermales.

La **partie 4** traite de la présence et de l'accessibilité de la prévoyance santé.

Sont passés en revue les risques décès, invalidité, dépendance, rente éducation et indemnités journalières.

Pour chacun de ces risques, on s'intéresse à l'accessibilité de la prévoyance en fonction des catégories socioprofessionnelles.

Pour les indemnités journalières, on évalue de manière qualitative la participation de l'organisme de prévoyance en cas d'absence pour maladie sur différentes périodes (délai de carence, période d'absence entre 3 jours et 6 mois, absence de plus de 6 mois).

Modalité de contact retenue

Dans les enquêtes ACEMO et TPE, nous disposons des coordonnées de la personne qui répond habituellement à ces enquêtes ; pour faciliter le premier contact, c'est cette personne que l'on cherchera à joindre en priorité, même si elle n'est sans doute pas la plus habilitée à répondre aux questions sur la complémentaire maladie dans son établissement ; ce contact personnalisé permettra l'aiguillage vers une autre personne plus au fait de cet aspect dans l'entreprise.

Un courrier a été adressé aux personnes dont les coordonnées figurent dans le fichier des enquêtes ACEMO et TPE ; signalons qu'à l'issue de l'envoi de ce courrier, un certain nombre d'établissements nous ont contacté spontanément pour nous donner les coordonnées de la personne susceptible de répondre au mieux aux questions sur la complémentaire mala-

die ou pour signaler que tout était géré au niveau du siège et non de chaque établissement. Ce regroupement *a posteriori* n'a pas posé de problèmes au niveau de l'enquête et la réponse du siège a été affectée à chacun des établissements tirés au sort.

Mode de questionnement et formation des enquêteurs

L'enquête se fait par téléphone au cours d'un appel unique d'une vingtaine de minutes ; le recueil des informations se fait en CATI (Computer Assisted Telephone Interview) à l'aide du logiciel CONVERSO. Les enquêteurs ont été formés sur une demi-journée aux questions relatives à la complémentaire maladie. Un débriefing a été effectué au milieu de l'enquête afin de répondre aux questions rencontrées par les enquêteurs.

À la fin du questionnement relatif au contenu des garanties, l'enquêteur suggère à l'enquêté de lui faxer le résumé de garantie de son organisme de complémentaire maladie. 293 résumés de garanties ont ainsi été faxés.

Enquête pré-pilote

Lors de la réalisation du questionnaire, un test auprès de 16 établissements a été réalisé par l'IRDES afin d'évaluer la compréhension des questions ; de nombreuses rectifications ont été apportées à la forme des questions.

Ainsi, plus de 6 versions intermédiaires du questionnaire ont vu le jour pour prendre en compte les difficultés rencontrées au cours des entretiens pilotes et les remarques des experts consultés, tant sur le fond que sur la forme.

Les éléments qui ont le plus évolué sont les suivants :

- Nous avons décidé d'envoyer une lettre afin d'informer l'établissement de l'appel d'un enquêteur et du sujet de l'enquête, alors que nous avons envisagé de ne pas le faire dans un premier temps pour limiter les coûts.
- Nous avons ajouté un paragraphe afin d'expliquer succinctement le sujet de l'enquête. Nous avons largement complété la partie introductive du questionnaire qui permet de joindre la personne qui aura l'information sur les contrats de complémentaire maladie.
- Les termes désignant la complémentaire maladie n'étant pas interchangeables pour une bonne compréhension du questionnaire par l'enquêté, nous proposons à celui-ci de définir avec l'enquêteur le terme qui sera utilisé tout au long du questionnaire.
- Pour faciliter le travail de l'enquêteur, nous avons découpé certaines questions.
- La prise en compte des cas où l'établissement n'a pas de complémentaire maladie : initialement nous ne nous intéressions qu'au cas où des négociations étaient en cours et nous avons ajouté celui où l'entreprise avait eu une complémentaire maladie et l'avait abandonnée.
- Concernant les questions sur la participation de l'employeur au financement : devant la difficulté (voire l'impossibilité) technique de déterminer le coût de la complémentaire maladie et anticipant la réticence des établissements à divulguer cette information, nous avons choisi de poser deux questions simples :
 - la première conduit l'enquêté à estimer, sans calcul ni recherche d'information, le pourcentage global du coût pris en charge par l'employeur. Nous ne cherchons pas à savoir combien coûte la complémentaire maladie¹² ;
 - la seconde porte sur la façon dont l'employeur réagirait à une éventuelle hausse importante de la prime : maintiendrait-il sa participation au montant actuel (laissant donc l'intégralité de l'augmentation à la charge des assurés), maintiendrait-il sa participation en pourcentage (partageant donc également la charge de l'augmentation avec les assurés), ou bien augmenterait-il sa participation de façon à laisser la participation en montant des assurés identique ? En effet, on peut penser que, à long terme, le niveau de participation de l'employeur est moins décisif (car récupéré d'une manière ou d'une autre sur le taux de salaire offert) que le partage d'un choc de prix à court terme (logique d'assurance contre le risque financier).
- Nous avons ajouté une question sur le mode de calcul de la participation des salariés (fonction du salaire, forfait) et sur des différences éventuelles en fonction des statuts. Cette question permet de cerner le type de solidarité existant au sein de l'établissement.

¹² Cette question est intéressante mais trop complexe pour la première version de cette enquête.

- Nous avons aussi modifié les questions sur la participation financière des salariés sur des points techniques : dans la question sur le caractère forfaitaire ou proportionnel de la cotisation des salariés, nous avons changé la formulation pour éviter de demander si les salariés participaient dans le cas où cela était évident (participation de l'employeur inférieur à 100 % dans la question précédente). Nous avons remonté la modalité « proportionnelle » au début car quand la réponse était « proportionnelle au salaire plafonné » et que seuls les cadres étaient concernés par la couverture (salaire > au plafond), les enquêtés répondaient « forfaitaire ». Nous avons supprimé les questions sur les montants des forfaits et les taux pour les cotisations proportionnelles car il s'agit de réponses complexes (surtout s'il existe plusieurs régimes au sein de l'établissement) dont nous n'avons pas l'utilité directe (nous ne cherchons pas ici à mesurer une prime attachée à une garantie, information qu'on obtiendra plus simplement en interrogeant des offreurs de complémentaire maladie)¹³.
- Nous avons ajouté deux questions spécifiques pour avoir une idée plus précise de la participation des salariés aux décisions et aux discussions avec l'organisme gestionnaire.
- Nous avons ajouté des questions sur les possibilités d'extension de la couverture aux proches des salariés.
- Nous avons supprimé une question ouverte sur les critères de choix de la complémentaire maladie dont les réponses nous semblaient peu exploitables. Par contre, nous avons ajouté une question en début de questionnaire pour savoir qui a décidé de mettre en place une complémentaire maladie dans l'entreprise.
- Nous avons modifié la question sur la renégociation du contrat. Souvent la réponse était qu'il y avait une tacite reconduction annuelle, alors que ce qui nous intéresse ici est de savoir si

l'établissement évalue périodiquement son contrat et sollicite éventuellement une renégociation.

- Sur les questions les plus précises sur le contenu des contrats, les personnes ne pouvant la plupart du temps pas répondre de mémoire, nous proposons à l'enquêté de le re-contacter le temps qu'il se procure le contrat ou bien qu'il nous envoie une photocopie du contrat (tout au moins des parties qui nous intéressent).
- Concernant la couverture des soins non pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, il nous est apparu qu'il fallait proposer une liste exhaustive de ces soins (en tout cas de ceux pour lesquels nous souhaitons relever l'information), car spontanément les enquêtés répondent qu'aucun de ces soins n'est pris en charge par la complémentaire maladie, alors, qu'en listant, il apparaît que, par exemple, les lentilles jetables font souvent l'objet d'un remboursement.

Enquête pilote

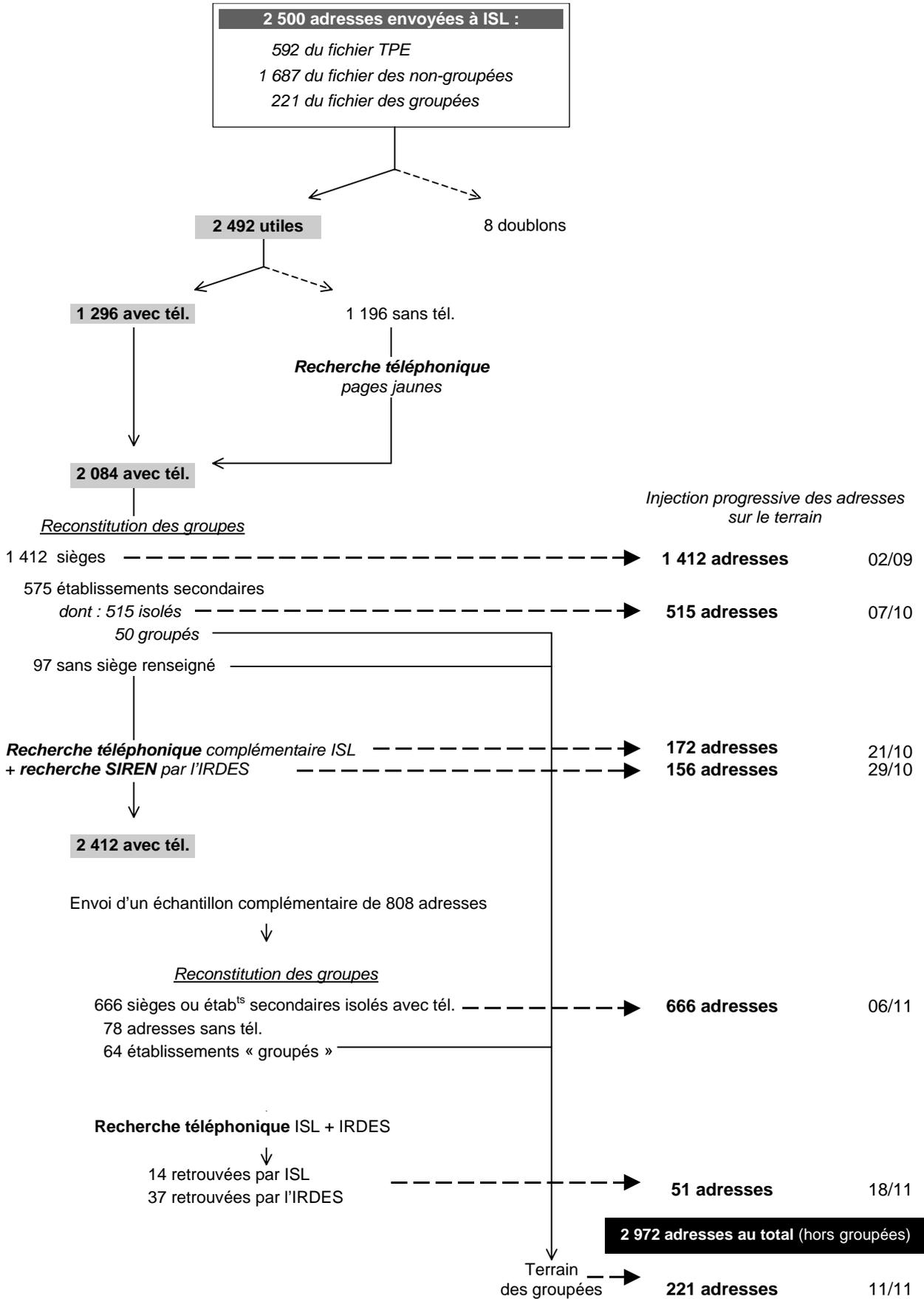
Une enquête pilote sur 100 adresses non groupées a été réalisée par la société de sondages ISL entre le 30/06/03 et le 11/07/03. Cette enquête avait surtout pour but de tester la faisabilité de l'enquête par des enquêteurs ne connaissant pas le sujet de la complémentaire maladie et d'évaluer les points particuliers où la formation des enquêteurs devait être plus détaillée. La perception des enquêteurs à l'issue des interviews réalisées a permis de modifier certaines questions dont la passation était difficile ou qui étaient trop complexes. Le questionnaire final figure en annexe (cf. page 105).

Calendrier de l'enquête

Le terrain s'est déroulé sur 12 semaines : du 02 septembre 2003 au 28 novembre 2003.

¹³ A notre connaissance, seule l'enquête *Medical Expenditure Panel Survey* permet de connaître, pour un échantillon d'individus, le contenu des garanties de leur plan d'entreprise, ainsi que leur contribution financière et la contribution de l'employeur. Cette enquête est la combinaison d'une enquête ménages et d'une enquête entreprises. La connaissance simultanée de ces trois éléments permet de calculer un prix de la couverture et d'estimer une fonction de demande d'assurance maladie (Kathleen Thomas, 1994/95, Are Subsidies Enough to Encourage the Uninsured to Purchase Health Insurance ? An Analysis of Underlying Behavior, *Inquiry*, 31(4) : 415-424).

Schéma n° 2
Résumé du déroulement du terrain



Le déroulement de l'enquête sur le terrain (cf. schéma ci-contre)

La complexité du déroulement de cette enquête vient essentiellement de trois facteurs :

- la nature des établissements tirés (groupés, non groupés – cf. problème du groupement page 18) ;
- l'absence de coordonnées téléphoniques pour un grand nombre d'établissements ;
- l'injection en deux temps des adresses à enquêter.

La gestion des établissements d'une même entreprise

Lors de la réception des adresses à enquêter, ISL a regroupé les établissements tirés au sort dans les trois fichiers précédents puis a recréé des groupes, un groupe étant formé dès lors qu'au moins deux établissements d'une même entreprise étaient présents dans l'échantillon. Les groupes ainsi formés ont été enquêtés séparément, avec au début de chaque contact, un questionnement permettant de comprendre à quel niveau la complémentaire maladie était gérée. Un même enquêteur était en charge de tous les établissements relevant du même groupe. Si la complémentaire maladie était gérée au niveau de chaque établissement, tous les établissements présents dans l'échantillon étaient enquêtés ; si la complémentaire maladie était gérée au niveau du siège, les coordonnées du siège étaient recherchées et l'interview se déroulait au niveau du siège pour les établissements présents dans l'échantillon ; si la complémentaire maladie était gérée au niveau de l'établissement mais de façon identique pour tous les établissements de l'entreprise, une seule interview avait lieu et les informations recueillies étaient dupliquées pour les différents établissements de l'entreprise appartenant à l'échantillon.

Coordonnées téléphoniques manquantes

Pour un nombre important d'établissements tirés, les coordonnées téléphoniques n'étaient pas renseignées dans le fichier initial ; une recherche téléphonique a donc été effectuée dans un premier temps par ISL, à partir des pages jaunes ; néanmoins, il restait encore un nombre élevé d'établissements sans coordonnées téléphoniques ; pour ces derniers, une recherche plus approfondie avec des informations

complémentaires contenues dans le fichier SIRET¹⁴ a été effectuée par l'IRDES¹⁵.

Ces recherches ont pris quelques jours et pour ne pas retarder le déroulement du terrain, les adresses ainsi récupérées ont été introduites au fur et à mesure sur le terrain.

Injection des adresses au fur et à mesure de l'enquête

Afin de s'assurer de l'exploitation optimale des adresses fournies à la société d'enquête et d'éviter ainsi le biais systématique qui consiste à enquêter les entreprises les plus faciles à joindre, les adresses ont été fournies en deux paquets. Un premier lot de 2 500 adresses a été fourni à la société d'enquête au début du terrain ; 800 adresses supplémentaires ont été injectées en milieu de terrain lorsque l'exploitation des 2 500 premières a été maximale (coefficient d'insistance minimal de 15 appels avant rejet de l'adresse).

Les problèmes rencontrés pendant le terrain

Compte tenu de notre inexpérience en terme d'enquête auprès d'entreprises, nous nous sommes heurtés à des problèmes dont nous n'avions pas l'habitude dans les enquêtes ménage :

- les entreprises semblent très sollicitées en matière de sondage et ne peuvent matériellement pas répondre à toutes les enquêtes ; néanmoins, l'approche choisie pour contacter les personnes, qui s'inspire de l'approche dans les enquêtes ménage (envoi d'un courrier préalable, formation des enquêteurs...) semble avoir porté ses fruits avec un taux de participation assez bon (53 %, cf. chapitre 3).
- des problèmes relatifs à la compréhension des SIRET et SIREN¹⁶ ; par exemple, une entreprise comme la Poste a été traitée comme une

¹⁴ SIRET : Système informatisé du répertoire national des établissements.

¹⁵ Nous tenons ici à remercier Franck-Séverin Clérembault (IRDES) pour son efficacité sur cette recherche.

¹⁶ SIREN : Système informatisé du répertoire national des entreprises.

seule entreprise alors qu'en fait, 22 entreprises (1 par région) constituent la Poste ; de ce fait, nous n'avons les réponses que de quelques régions sans savoir si les réponses sont extrapolables aux autres régions.

- la gestion des relations entre établissements et siège : il semble indispensable de pouvoir adapter l'enquête en fonction du niveau auquel est gérée la complémentaire maladie dans l'établissement ou l'entreprise : si la gestion administrative a lieu au niveau du siège, les informations sont à recueillir à ce niveau et non au niveau de l'établissement.

3. Taux de participation à l'enquête

3. Taux de participation à l'enquête

Sur 3 300 adresses transmises à ISL, 1 744, soit 53 %, ont donné lieu à une interview complète (ou partielle dans quelques cas). Une moyenne de 6,4 tentatives est observée pour ces interviews réussies (min : 1, max : 42).

Sur les 3 300 adresses, 175 (soit 5 %) n'ont jamais donné lieu à un contact après en moyenne 7,6 appels infructueux ; il s'agit de numéros sans réponse, de faux numéros ou de numéros occupés.

1 252 adresses n'ont pas donné lieu à une interview mais ont donné lieu au moins une fois à un contact téléphonique ; sur ces 1 252 adresses, on trouve 750 refus explicites (23 % de l'échantillon tiré), soit de la personne que nous cherchions à joindre, soit du standard de la société. Mais on trouve également beaucoup d'adresses pour lesquelles le dernier contact est une prise de rendez-vous, ce qui peut

également dissimuler une forme de refus lorsque les rendez-vous sont reportés à chaque appel.

Le graphique n°1 résume le taux de participation à l'enquête et le schéma de la page suivante en donne une vision plus détaillée.

Graphique n° 1
Taux de participation à l'enquête

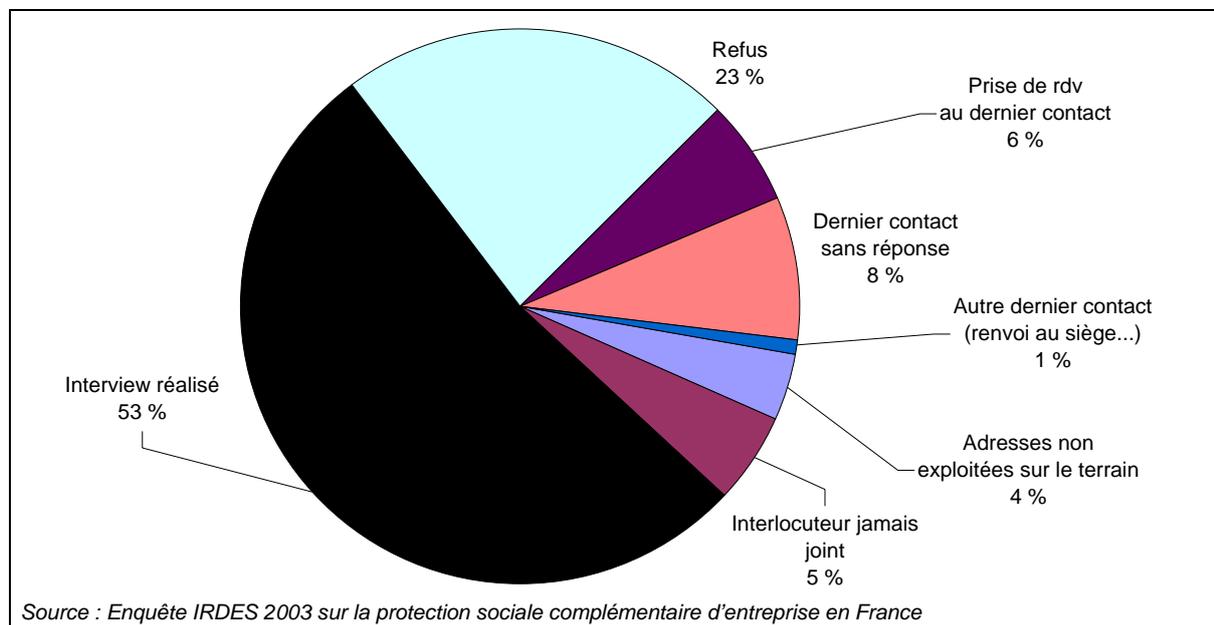
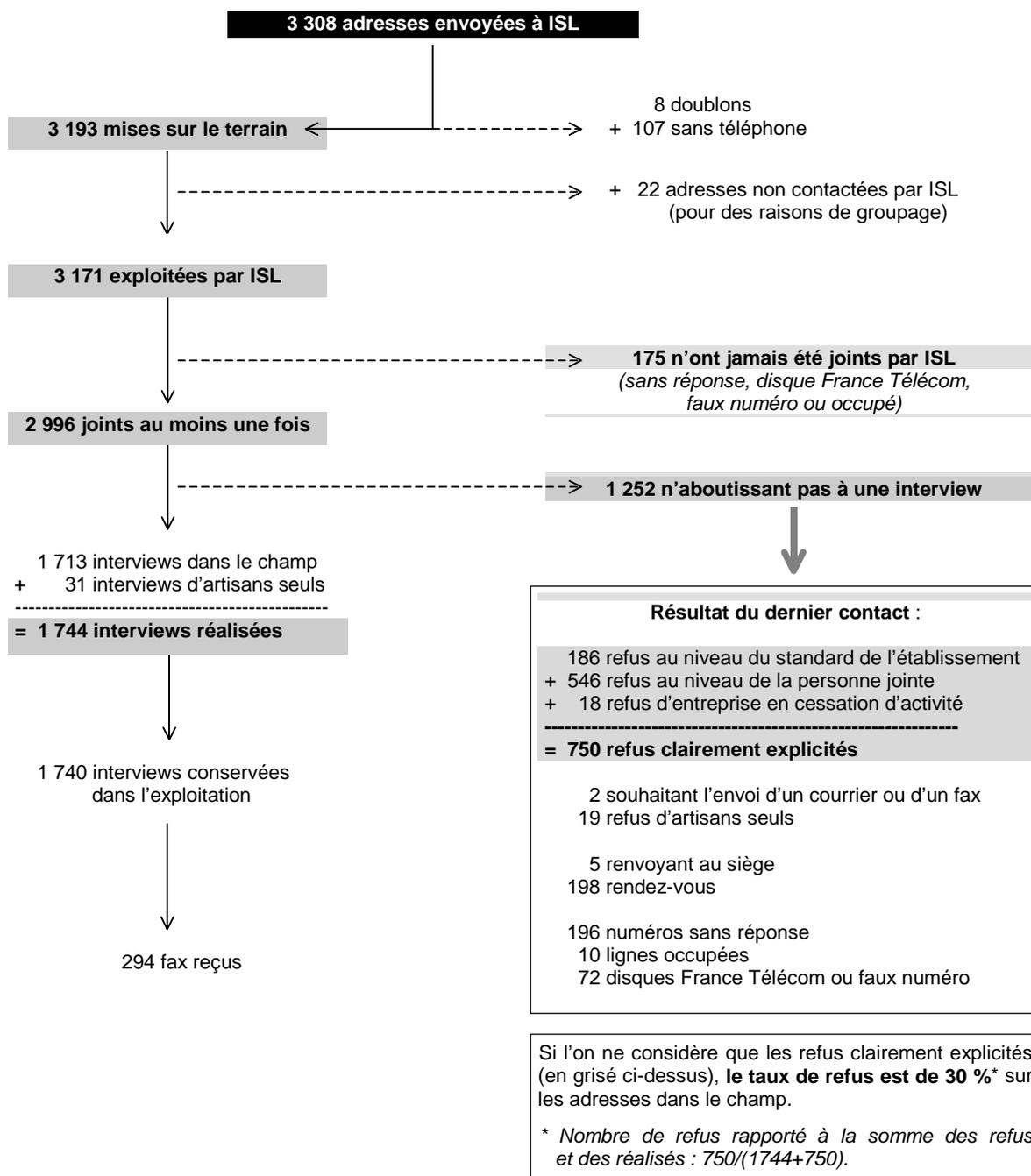


Schéma 2 : Taux de participation détaillé à l'enquête



4. Les pondérations

4. Les pondérations

Nous calculons deux types de pondérations, les premières permettant de reconstituer des résultats sur la population des établissements à l'échelle nationale et les secondes sur la population des salariés.

L'extrapolation des résultats à la population française des établissements

Théoriquement, pour redresser notre échantillon, il faudrait pondérer chaque établissement par l'inverse de sa probabilité d'inclusion dans l'échantillon. Comme ne nous connaissons pas avec précision les taux de sondage dans l'échantillonnage en deux étapes de la DARES (tirage des entreprises, puis tirage des établissements), il ne nous est pas possible de calculer directement les probabilités d'inclusion, ce qui nous a conduit à adopter la démarche suivante.

Notre pondération est constituée de deux étapes, la première permettant de passer de notre échantillon à l'échantillon ACEMO et la seconde de l'échantillon ACEMO à la population française des établissements.

Dans la première étape, nous n'avons pas systématiquement appliqué l'inverse des taux de sondage, car il s'est avéré, à la lecture des résultats, que la présence ou non d'une complémentaire maladie dans un établissement, dépend de la taille de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement et pas de la taille de l'établissement que nous avons utilisée pour stratifier notre échantillon. Nous avons donc réalisé une post-stratification prenant en compte la taille de l'entreprise.

Pour la seconde étape, nous n'avons pas d'informations sur le nombre d'établissements selon la taille et le secteur d'activité des entreprises auxquelles ils appartiennent. Les seules statistiques que nous avons pu nous procurer portent sur le nombre d'entreprises. Pour passer de l'échantillon ACEMO à la population française des établissements, nous calculons des taux d'extrapolation à partir des structures de ces deux populations en nombre d'entreprises par taille et secteur d'activité (code APE).

1^{re} étape : extrapolation de notre échantillon à celui d'ACEMO

Première étape : nous passons de notre échantillon théorique à l'ensemble des établissements représentés par l'échantillon théorique ACEMO. Les pondérations sont calculées différemment pour les établissements « non groupés », les établissements « groupés » et les TPE.

Le cas des établissements « non groupés »

Comme nous l'avons dit en introduction de cette partie, nous avons observé à la lecture des résultats que la présence ou non d'une complémentaire maladie dans un établissement dépend très fortement de la taille de l'entreprise à laquelle il appartient (et pas sa taille propre), et dans une moindre mesure du secteur d'activité. Il est donc efficace d'introduire la taille de l'entreprise dans une post-stratification. Pour une prochaine enquête, il sera plus judicieux d'utiliser cette taille d'entreprise dans la stratification.

Sur la base de notre échantillon, nous reconstituons une répartition des établissements par taille d'entreprise et APE, que nous comparons à celle calculée sur la population des établissements non groupés relevant des entreprises de l'échantillon ACEMO. Nous affectons à chaque établissement « non groupé » de notre échantillon théorique un coefficient d'extrapolation reflétant ce calage.

Le cas des établissements « groupés »

93 % des établissements « groupés » appartiennent au secteur des services et 90 % appartiennent à des entreprises de 500 salariés et plus. Dans ces conditions, il ne nous a pas paru opportun de prendre en compte ces deux informations dans une post-stratification. Nous utilisons donc simplement l'inverse de nos taux de sondage par strate (taille d'établissements) pour retrouver une population représentative des établissements « groupés » d'ACEMO.

Le cas des TPE

Pour les TPE (moins de 10 salariés), nous ne disposons pas d'information plus fine pour réaliser un redressement sur la taille des entreprises. Nous recalons notre échantillon sur la structure par APE connue dans l'échantillon ACEMO.

Nous avons alors reconstitué la population des établissements du fichier théorique d'entreprises ACEMO, en respectant sa structure par secteur d'activité et de taille d'entreprise, ainsi que sa répartition « groupés » et « non-groupés ».

2^e étape : extrapolation de l'échantillon ACEMO à celui de la population française des établissements

Deuxième étape : nous réalisons un second calage sans biais des établissements à partir de la structure de la population des entreprises sur les deux critères connus liés à la présence ou non d'une complémentaire maladie dans les établissements : la taille et le secteur d'activité des entreprises.

Pour ce faire, nous reconstituons une distribution d'entreprises du fichier théorique ACEMO, par taille d'entreprise et code APE, puis nous recalons simplement cette distribution sur la distribution connue au niveau national. Pour les TPE (moins de 10 salariés), seul le code APE est utilisé, puisque nous ne disposons pas d'informations plus détaillées sur la taille des entreprises.

Le produit des deux coefficients d'extrapolation (1^{ère} et 2^e étape) donne notre coefficient cherché et permet de reconstituer une population représentative des établissements français (de notre champ).

Pour les TPE, nous ne calculons en fait qu'un seul coefficient recalant notre échantillon théorique directement sur la structure par APE connue au niveau national.

Justification de la post-stratification

La post-stratification des établissements ACEMO prenant en compte la taille des entreprises se justifie de deux manières. La première est technique, puisque c'est la seule façon de pouvoir appliquer dans un second temps un coefficient d'extrapolation sur les entreprises sans biaiser les résultats. La seconde est purement statistique, puisque nous observons que la présence ou non d'une complémentaire maladie dans les établissements est très fortement liée à la taille de l'entreprise et pas à celle de l'établissement comme nous l'avions supposé *a priori*. Une post-stratification par taille d'entreprise est donc nécessaire pour s'assurer de la validité de nos résultats.

Concernant la pondération de premier niveau des établissements « non groupés », en ne prenant pas en compte la taille de l'établissement dans la post-pondération, nous perdrons la représentativité de nos résultats sur ce critère. Cela pourrait être dommageable si, comme nous l'avions supposé (ce qui a guidé notre choix de stratification initiale), la présence d'une complémentaire maladie dépendait fortement de la taille d'établissement. Il faudrait alors ajouter à nos post-stratifications un contrôle par la taille d'établissement, qui poserait d'insolubles problèmes de puissance. Les résultats montrent, qu'à taille d'entreprise donnée, la présence d'une complémentaire maladie n'est pas du tout liée à la taille des établissements. Par ailleurs, ceci valide une hypothèse que ne pas avoir tiré d'établissement de moins de 10 salariés dans les entreprises (hors TPE) afin de gagner en puissance statistique sur les établissements plus grands n'est pas dommageable pour la qualité de notre enquête.

Par souci de vérification, nous avons mené une analyse de sensibilité sur une deuxième pondération, en remplaçant APE par taille d'établissement (pour la première étape seulement, puisqu'on ne dispose pas de la répartition par taille d'entreprise et taille d'établissement au niveau national). Le résultat confirme l'indépendance entre présence d'une complémentaire maladie et taille d'établissement.

L'existence d'un fort lien entre la présence d'une complémentaire maladie et la taille de l'entreprise est le premier résultat important de notre travail et une information précieuse pour les éventuelles versions ultérieures d'une telle enquête. Nous aurions gagné en précision par une stratification par taille d'entreprise.

L'extrapolation des résultats à la population française des salariés

Dans notre enquête et dans ACEMO, nous disposons pour chaque établissement des effectifs de salariés concernés. Le premier niveau de pondération s'opère donc de la même manière que précédemment en remplaçant les répartitions d'établissements par des répartitions de salariés. Pour le second niveau de pondération, qui permet d'avoir une représentativité nationale, contrairement aux établissements, nous disposons de la répartition du nombre de salariés par secteur d'activité et par taille d'entreprise au niveau national sur laquelle nous nous calons.

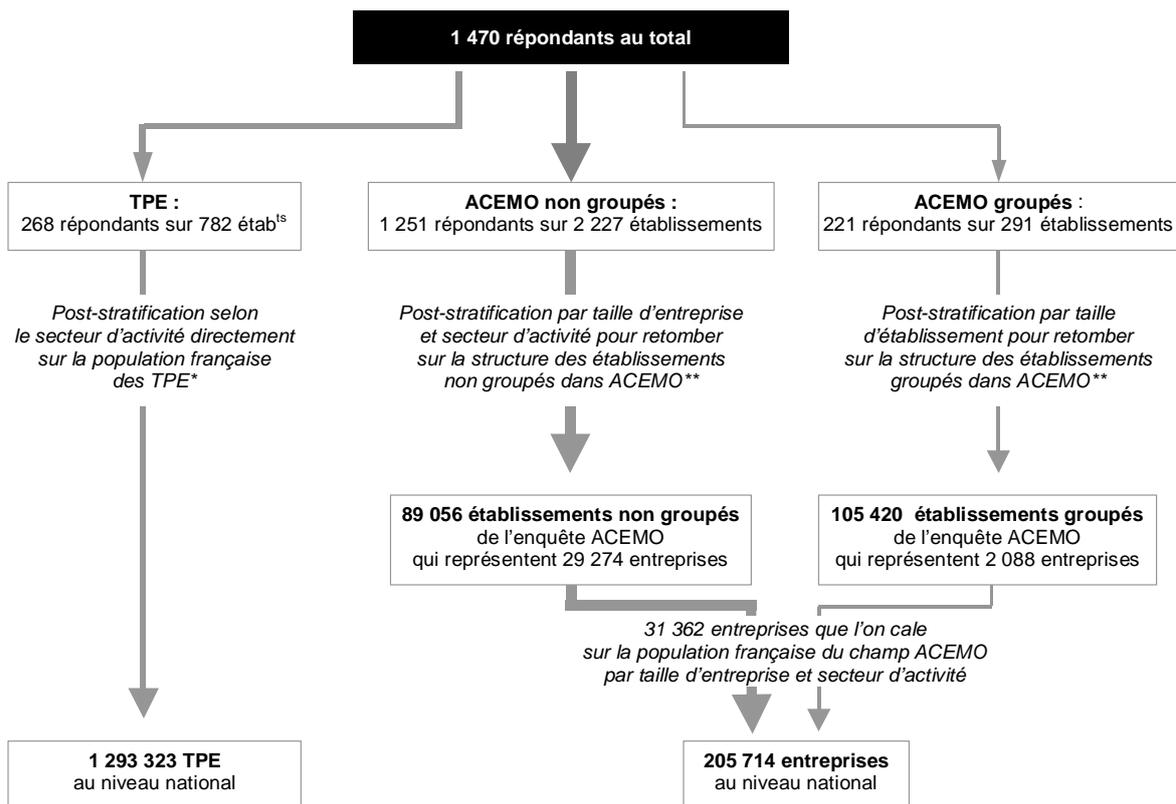
Prise en compte de l'exclusion de certaines populations de la complémentaire maladie

Pour obtenir des statistiques sur la population ayant effectivement la possibilité d'accéder à une complémentaire maladie, il nous faut tenir compte des populations qui dans certains établissements sont exclues de cette couverture : il s'agit le plus souvent des CDD, des non-cadres et parfois des temps partiels. Nous disposons de la part de ces différentes populations dans les établissements enquêtés par l'intermédiaire des résultats des enquêtes ACEMO. Il nous est donc théoriquement possible de donner une estimation du nombre de salariés ayant accès à une complémentaire maladie par leur employeur. Cependant, le taux de non-réponse dans les enquêtes ACEMO est d'environ 30 %. Pour réaliser cette esti-

mation, il nous faudra donc préalablement imputer des valeurs aux établissements non répondants d'ACEMO en fonction des informations dont nous disposons pour l'ensemble des établissements, c'est-à-dire la taille des entreprises, la taille des établissements et le secteur d'activité. Ceci suppose implicitement que, hors ces éléments observables, il n'existe aucune différence entre les établissements acceptant de répondre à ACEMO et ceux qui refusent, en matière de traitement séparé de différentes catégories de leur personnel pour ce qui concerne l'accès à la complémentaire maladie de l'établissement. Nous n'avons pas réalisé cette estimation dans le cadre de ce rapport. Elle fera l'objet de futurs travaux.

Le schéma n°3 donne une vision synthétique de la démarche choisie.

Schéma n° 3
Synthèse du système de pondération adopté



* Prise en compte de la non-réponse et des taux de sondage des enquêtes IRDES et DARES.

** Prise en compte de la non-réponse et des taux de sondage de l'enquête IRDES.

5. Redressement des refus de réponse à l'enquête

5. Redressement des refus de réponse à l'enquête

Le principe est le suivant : on utilise l'information contenue dans ACEMO pour modéliser une probabilité de répondre à l'enquête. Cette probabilité modélisée sert à repondérer les unités observées pour extrapoler de l'échantillon répondant à l'échantillon tiré – on extrapole ensuite du tiré à la population *via* les poids de post-stratification.

Cependant, on n'utilise pas directement la variable observée sur les répondants, car on suspecte une corrélation entre le fait d'avoir répondu et la valeur de la variable. Concrètement, la variable d'intérêt est distribuée différemment suivant que l'individu a ou n'a pas répondu. On explique généralement cette corrélation par le fait que la réponse et la variable d'intérêt sont influencées par des caractéristiques communes, observables ou non observables ; pour mettre en évidence ces caractéristiques, on modélise simultanément la réponse et la variable d'intérêt par un modèle dit de Heckman. Pour tester la corrélation de caractéristiques non observables, on utilise le coefficient de corrélation entre les résidus de l'équation de participation à l'enquête et les résidus d'une seconde équation (estimée sur les seuls répondants) expliquant la variable d'intérêt. Si ce coefficient rho est significativement différent de 0, on utilise la variable estimée plutôt que l'observée [valeur s'il s'agit d'une variable continue, probabilité si l'observée est une binaire].

L'intuition est la suivante : les observations à faible probabilité de participation (donc fortement extrapolées dans la suite) ressemblent aux non-participantes sur la variable d'intérêt et on redresse donc le biais de sélection en extrapolant plus fortement les observations à faible probabilité de participation.

[Attention : utiliser l'estimée peut quand même poser problème si le modèle est faiblement explicatif, même avec de fortes corrélations des résidus].

La valeur moyenne estimée sur l'ensemble de l'échantillon tiré sera donc la valeur modélisée (à l'aide d'un probit avec une équation de sélection) sur les seules unités participantes, celles-ci étant pondérées par l'inverse de la probabilité de participer, comme précédemment.

Si le coefficient rho est non significativement différent de 0, il est préférable d'utiliser la valeur observée (et d'extrapoler en utilisant l'inverse des probabilités estimées dans la première équation).

Le cas ambigu est donc celui d'un coefficient rho significativement non nul et d'un deuxième modèle faiblement explicatif.

On ne fait d'imputation (hot deck) que si on veut utiliser tout l'échantillon, par exemple pour des simulations.

Les modèles de traitement de la non-réponse sont présentés dans les tableaux 1 à 7 des pages suivantes. Nous avons réalisé des modèles différenciés sur les TPE et les entreprises de 10 salariés et plus car les variables disponibles n'étaient pas exactement les mêmes, ces deux catégories d'entreprises faisant l'objet d'enquêtes distinctes de la part de la DARES.

Pour ces deux types d'entreprises, nous avons réalisé des modèles de traitement des non-répondants et des non-joints pour les questions portant sur la présence ou non d'une couverture complémentaire santé et d'une prévoyance gros risque dans les établissements. Pour les modèles sur les TPE, le manque de puissance statistique nous a contraint à limiter les variables à celles qui apparaissaient comme les plus explicatives.

Pour l'ensemble des modèles présentés ci-dessous le coefficient rho n'est jamais significativement différent de 0, ce qui signifie que le fait d'accepter ou non de répondre à l'enquête et le fait d'avoir ou pas été joint par l'enquêteur n'est pas lié avec la présence d'une couverture complémentaire santé ou d'une prévoyance dans l'établissement.

De plus, dans l'équation de sélection qui modélise la probabilité de participer à l'enquête, les variables explicatives sont peu nombreuses et ce sont le plus souvent le secteur d'activité et la taille de l'entreprise qui expliquent le mieux la non-participation à l'enquête. Or, ce sont ces deux variables qui nous servent à extrapoler notre échantillon à la population française des établissements de notre champ d'étude. L'empilement des pondérations pour corriger la non-réponse et extrapoler notre échantillon n'est donc pas utile. Il suffit de caler la population des répondants sur la structure par secteur d'activité et taille d'entreprise au niveau national pour à la fois corriger la non-réponse et extrapoler l'échantillon. Par acquis de conscience, nous avons calculé la probabilité d'avoir une couverture complémentaire santé dans les établissements selon la taille des entreprises, avec un calage direct sur la population nationale des établis-

sements et une pondération tenant compte de la modélisation de la non-réponse. Les résultats des deux pondérations sont quasiment identiques (voir les tableaux page 49).

Tableau n° 1
Modélisation de la non-réponse des TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance

Probit model with sample selection	Number of obs	=	242
	Censored obs	=	71
	Uncensored obs	=	171
	Wald chi2(5)	=	16.79
Log likelihood = -245.2737	Prob > chi2	=	0.0049

	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]	
prevoyance						
ape2	-0.7251236	0.4574455	-1.59	0.113	-1.6217	0.171453
ape3	0.7695221	0.3148025	2.44	0.015	0.1525205	1.386524
cadrenr	0.8379102	0.9765257	0.86	0.391	-1.076045	2.751865
pascadre	-0.5314107	0.2722426	-1.95	0.051	-1.064996	0.0021749
dure39	-0.0551106	0.182154	-0.30	0.762	-0.4121258	0.3019046
_cons	0.4679537	0.2467861	1.90	0.058	-0.0157382	0.9516455

	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]	
reponse						
ape2	-0.0248894	0.2928571	-0.08	0.932	-0.5988788	0.5491
ape3	-0.6252851	0.2586828	-2.42	0.016	-1.132294	-0.1182761
peutpart	0.3804503	0.2317826	1.64	0.101	-0.0738353	0.8347359
bcptpart	-0.0347085	0.2207146	-0.16	0.875	-0.4673011	0.3978842
cadrenr	-0.9917546	0.5074583	-1.95	0.051	-1.986355	0.0028453
pascadre	-0.0024807	0.2058794	-0.01	0.990	-0.4059968	0.4010355
_cons	0.577695	0.2068833	2.79	0.005	0.1722111	0.9831788

/athrho	-0.7691886	1.25213	-0.61	0.539	-3.223318	1.684941
rho	-0.6464574	0.7288559			-0.9968333	0.9334998
Wald test of	indep. eqns.	(rho = 0): chi2(1) =		0.38	Prob > chi2 = 0.5390	

Tableau n° 2
Modélisation de la non-réponse des TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une couverture complémentaire santé

Probit model with sample selection	Number of obs	=	244
	Censored obs	=	71
	Uncensored obs	=	173
	Wald chi2(5)	=	23.60
Log likelihood = -228.9084	Prob > chi2	=	0.0003

	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]
cce					
ape24	-0.4250014	0.5601149	-0.76	0.448	-1.522806 0.6728036
cdd	0.480683	0.2521037	1.91	0.057	-0.0134311 0.9747971
cadre	0.8026178	0.2854788	2.81	0.005	0.2430897 1.362146
peuemploye	0.5600849	0.2568658	2.18	0.029	0.0566372 1.063533
bcpemploye	-0.4866807	0.3175625	-1.53	0.125	-1.109092 0.1357303
_cons	-0.7534046	1.026094	-0.73	0.463	-2.764512 1.257702

reponse					
	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]
ape24	0.5472263	0.2443884	2.24	0.025	0.0682338 1.026219
peutpart	0.4503516	0.1980997	2.27	0.023	0.0620833 0.8386199
_cons	-0.0491759	0.2362883	-0.21	0.835	-0.5122925 0.4139406

/athrho 0.2427394 1.611469 0.15 0.880 -2.915682 3.401161

rho 0.2380815 1.520126 -0.994149 0.9977801

Wald test of indep. eqns. (rho = 0): chi2(1) = 0.02 Prob > chi2 = 0.8803

Tableau n° 4
Modélisation des non-joints pour les TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance

Probit model with	sample selection	Number of obs	=	377
		Censored obs	=	204
		Uncensored obs	=	173
		Wald chi2(5)	=	31.36
Log likelihood =	-343.191	Prob > chi2	=	0.0000

	Coef.	Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]
cce					
ape24	-0.4905153	0.7508079	-0.65	0.514	-1.962072 0.9810412
cdd	0.4873765	0.2475221	1.97	0.049	0.002242 0.9725109
cadre	0.81269	0.2712721	3.00	0.003	0.2810065 1.344374
peuemploye	0.542958	0.2489807	2.18	0.029	0.0549648 1.030951
bcpemploye	-0.4973911	0.4110894	-1.21	0.226	-1.303112 0.3083294
_cons	-0.5948724	2.899197	-0.21	0.837	-6.277194 5.08745

reponse					
ape24	0.4509999	0.2232275	2.02	0.043	0.013482 0.8885178
peuouvrier	0.3069678	0.2064939	1.49	0.137	-0.0977529 0.7116885
bcpouvrier	0.3130563	0.1818011	1.72	0.085	-0.0432674 0.66938
_cons	-0.6298298	0.2330143	-2.70	0.007	-1.08653 -0.1731301

/athrho 0.0068185 2.790529 0.00 0.998 -5.462519 5.476156

rho 0.0068184 2.7904 -0.999964 0.999965

Wald test of indep. eqns. (rho = 0): chi2(1) = 0.00 Prob > chi2 = 0.9981

Tableau n° 5
Modélisation des refus de répondre pour les entreprises de 10 salariés et plus
et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance

Probit model with sample selection	Number of obs	=	1263
	Censored obs	=	217
	Uncensored obs	=	1046
	Wald chi2(22)	=	167.55
Log likelihood = -882.2228	Prob > chi2	=	0.0000

	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]	
prevoyance						
ape2	0.2016003	0.0935816	2.15	0.031	0.0181837	0.3850169
ape3	0.4432795	0.2066343	2.15	0.032	0.0382837	0.8482753
tailent1	-0.8433414	0.1429642	-5.90	0.000	-1.123546	-0.5631366
tailent2	-0.6390633	0.1430063	-4.47	0.000	-0.9193505	-0.3587761
tailent3	-0.2724021	0.1397038	-1.95	0.051	-0.5462166	0.0014123
tailent5	0.1102676	0.1462967	0.75	0.451	-0.1764686	0.3970038
tailent6	0.3028003	0.1218518	2.48	0.013	0.0639751	0.5416255
peucdd	0.1808359	0.1105284	1.64	0.102	-0.0357957	0.3974676
bcpdd	-0.0084129	0.1120686	-0.08	0.940	-0.2280632	0.2112375
peutpart	-0.1755895	0.1408064	-1.25	0.212	-0.4515649	0.100386
moytpart	-0.1121285	0.1378886	-0.81	0.416	-0.3823852	0.1581282
bcpptpart	-0.0098676	0.1407934	-0.07	0.944	-0.2858176	0.2660823
tpeucadre	-0.1294714	0.1343689	-0.96	0.335	-0.3928297	0.1338869
peucadre	-0.215489	0.1226369	-1.76	0.079	-0.4558529	0.0248748
bpcpcadre	-0.0139998	0.1320654	-0.11	0.916	-0.2728433	0.2448437
tbcpcadre	0.2289384	0.1345507	1.70	0.089	-0.0347762	0.492653
peuouvrier	-0.0134565	0.0738033	-0.18	0.855	-0.1581083	0.1311952
moyouvrier	0.1165151	0.0865304	1.35	0.178	-0.0530815	0.2861116
bcpouvrier	-0.0132949	0.0887269	-0.15	0.881	-0.1871963	0.1606066
dure0	-0.485564	0.1385658	-3.50	0.000	-0.7571479	-0.2139801
dure39	-0.1870711	0.0961792	-1.95	0.052	-0.3755789	0.0014368
difrec	-0.2229851	0.1120059	-1.99	0.046	-0.4425125	-0.0034576
_cons	0.8336032	0.1728068	4.82	0.000	0.4949081	1.172298

	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]	
reponse						
ape2	0.2033029	0.0974757	2.09	0.037	0.012254	0.3943519
ape3	0.4630904	0.2328858	1.99	0.047	0.0066426	0.9195382
tailent1	-0.1463763	0.1536881	-0.95	0.341	-0.4475994	0.1548468
tailent2	-0.338213	0.1546433	-2.19	0.029	-0.6413083	-0.0351176
tailent3	0.0832594	0.1553039	0.54	0.592	-0.2211306	0.3876495
tailent5	0.0561838	0.1551434	0.36	0.717	-0.2478917	0.3602593
tailent6	0.1995318	0.1342383	1.49	0.137	-0.0635706	0.4626341
peucdd	0.0993339	0.1164937	0.85	0.394	-0.1289895	0.3276573
bcpdd	-0.0618649	0.1185155	-0.52	0.602	-0.2941511	0.1704213
peutpart	-0.025762	0.1501467	-0.17	0.864	-0.3200441	0.2685201
moytpart	-0.0502261	0.1565599	-0.32	0.748	-0.3570779	0.2566257
bcpptpart	0.1150728	0.1565807	0.73	0.462	-0.1918198	0.4219654
tpeucadre	-0.098121	0.1474511	-0.67	0.506	-0.3871197	0.1908778
peucadre	-0.2679347	0.1303037	-2.06	0.040	-0.5233253	-0.0125441
bpcpcadre	-0.0862265	0.1421871	-0.61	0.544	-0.364908	0.192455
tbcpcadre	-0.096428	0.1350416	-0.71	0.475	-0.3611047	0.1682487
dure0	-0.2690372	0.148433	-1.81	0.070	-0.5599605	0.0218862
dure39	-0.0338511	0.1073736	-0.32	0.753	-0.2442996	0.1765973
difrec	-0.0794879	0.1268987	-0.63	0.531	-0.3282048	0.169229
_cons	0.9956384	0.1846485	5.39	0.000	0.6337339	1.357543

/athrho	9.23429	57.97652	0.16	0.873	-104.3976	122.8662
rho		1.221e-06			-1	1
Wald test of	indep. eqns.	(rho = 0):	chi2(1) =	0.03	Prob > chi2 = 0.8735	

Tableau n° 6
Modélisation des refus de répondre pour les entreprises de 10 salariés et plus
et étude du lien avec la présence ou non d'une couverture complémentaire santé

Probit model with sample selection Number of obs = 1286
 Censored obs = 217
 Uncensored obs = 1069

Loq likelihood = -933.2821 Wald chi2(22) = 137.90
 Prob > chi2 = 0.0000

	Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95 % Conf. Interval]	
ccg						
ane2	0.048447	0.141844	0.34	0.733	-0.2295622	0.3264563
ape3	0.4663738	0.2715377	1.72	0.086	-0.0658302	0.9985778
tailent1	-1.111356	0.1776458	-6.26	0.000	-1.459536	-0.7631768
tailent2	-1.047374	0.168342	-6.22	0.000	-1.377318	-0.717143
tailent3	-0.5230332	0.162968	-3.21	0.001	-0.8424446	-0.2036218
tailent5	0.3618126	0.2168858	1.67	0.095	-0.0632758	0.786901
tailent6	1.192101	0.2632582	4.53	0.000	0.676124	1.708077
peucdd	0.2740215	0.1562321	1.75	0.079	-0.0321878	0.5802308
bcpdd	-0.1908769	0.127276	-1.50	0.134	-0.4403333	0.0585795
peutpart	-0.0996648	0.162823	-0.61	0.540	-0.418792	0.2194624
movtpart	-0.1292562	0.1716737	-0.75	0.451	-0.4657305	0.207218
bcptpart	-0.4434311	0.1578474	-2.81	0.005	-0.7528062	-0.134056
tpeucadre	0.0570628	0.1681402	0.34	0.734	-0.272486	0.3866116
peucadre	0.1355996	0.1852574	0.73	0.464	-0.2274982	0.4986975
bcp cadre	0.0756579	0.1730169	0.44	0.662	-0.263449	0.4147647
tbpc cadre	0.3897663	0.1790744	2.18	0.030	0.038787	0.7407457
peouvrier	-0.1584378	0.1543368	-1.03	0.305	-0.4609323	0.1440567
moyouvrier	0.0002159	0.171611	0.00	0.999	-0.3361355	0.3365673
bcpouvrier	-0.2007893	0.1692166	-1.19	0.235	-0.5324477	0.130869
dure0	-0.3119012	0.1594957	-1.96	0.051	-0.6245071	0.0007046
dure39	-0.1357792	0.1206162	-1.13	0.260	-0.3721825	0.1006241
difrec	0.09287	0.15451	0.60	0.548	-0.209964	0.3957039
cons	1.198779	0.295346	4.06	0.000	0.619912	1.777647

renonse						
ane2	0.2470247	0.1029622	2.40	0.016	0.0452225	0.4488269
ape3	0.2963328	0.2303073	1.29	0.198	-0.1550612	0.7477267
tailent1	-0.1727155	0.150614	-1.15	0.251	-0.4679135	0.1224825
tailent2	-0.3315327	0.1489721	-2.23	0.026	-0.6235127	-0.0395527
tailent3	0.0054423	0.1457375	0.04	0.970	-0.2801979	0.2910826
tailent5	0.0079216	0.1622674	0.05	0.961	-0.3101167	0.3259598
tailent6	0.2206096	0.1218698	1.81	0.070	-0.0182509	0.45947
peucdd	0.1311905	0.12219	1.07	0.283	-0.1082975	0.3706786
bcpdd	-0.0224332	0.1104889	-0.20	0.839	-0.2389876	0.1941211
peutpart	-0.0807578	0.1324355	-0.61	0.542	-0.3403265	0.1788109
movtpart	-0.0752473	0.1437964	-0.52	0.601	-0.357083	0.2065884
bcptpart	0.0595229	0.1288326	0.46	0.644	-0.1929843	0.3120301
tpeucadre	-0.1091657	0.1541224	-0.71	0.479	-0.411124	0.1929087
peucadre	-0.2559514	0.1458665	-1.75	0.079	-0.5418445	0.0299416
bcp cadre	-0.1173613	0.1500368	-0.78	0.434	-0.411428	0.1767054
tbpc cadre	-0.1273284	0.1380866	-0.92	0.356	-0.3979731	0.1433164
dure0	-0.2415014	0.1228272	-1.97	0.049	-0.4822382	-0.0007646
dure39	-0.0359358	0.1081717	-0.33	0.740	-0.2479485	0.1760768
difrec	-0.0883727	0.1230932	-0.72	0.473	-0.3296308	0.1528855
cons	1.04335	0.1762663	5.92	0.000	0.6978747	1.388826

/athrho 0.4028298 0.5223097 0.77 0.441 -0.6208785 1.426538

rho 0.3823676 0.4459454 -0.5517394 0.8909549

Wald test of indep. eans. (rho = 0): chi2(1) = 0.59 Prob > chi2 = 0.4406

Tableau n° 7
Modélisation des non-joints pour les entreprises de 10 salariés et plus et étude du lien
avec la présence ou non d'une prévoyance

Probit model with sample selection	Number of obs	=	1458
	Censored obs	=	412
	Uncensored obs	=	1046
	Wald chi2(22)	=	164.08
Log likelihood = -1167.931	Prob > chi2	=	0.0000

	Coef.	Robust		P>z	[95 % Conf. Interval]	
		Std. Err.	z			
prevoyance						
ape2	0.044937	0.14913	0.30	0.763	-0.2473524	0.3372264
ape3	0.5454649	0.2989405	1.82	0.068	-0.0404478	1.131378
tailent1	-1.300442	0.1910296	-6.81	0.000	-1.674854	-0.9260312
tailent2	-0.8257878	0.193709	-4.26	0.000	-1.20545	-0.4461252
tailent3	-0.4985834	0.1786125	-2.79	0.005	-0.8486573	-0.1485094
tailent5	0.3219792	0.2653102	1.21	0.225	-0.1980193	0.8419776
tailent6	0.34996	0.1726779	2.03	0.043	0.0115175	0.6884025
peucdd	0.1774796	0.1607732	1.10	0.270	-0.1376301	0.4925893
bcpdd	0.0106002	0.139246	0.08	0.939	-0.262317	0.2835174
peutpart	-0.2151427	0.1719887	-1.25	0.211	-0.5522344	0.1219489
moytpart	-0.1201072	0.178188	-0.67	0.500	-0.4693492	0.2291349
bcptpart	-0.0928936	0.1655051	-0.56	0.575	-0.4172776	0.2314903
tpeucadre	-0.2449513	0.1930494	-1.27	0.204	-0.6233212	0.1334185
peucadre	-0.1922871	0.18575	-1.04	0.301	-0.5563504	0.1717762
bpcpcadre	0.0513255	0.1993066	0.26	0.797	-0.3393083	0.4419593
tbcpcadre	0.6005562	0.1947595	3.08	0.002	0.2188347	0.9822777
peouvrier	-0.018512	0.1710525	-0.11	0.914	-0.3537687	0.3167446
moyouvrier	0.2193855	0.1986687	1.10	0.269	-0.1699979	0.6087689
bcpouvrier	0.0148277	0.1932648	0.08	0.939	-0.3639644	0.3936198
dure0	-0.6070644	0.1613197	-3.76	0.000	-0.9232451	-0.2908837
dure39	-0.3083546	0.1281006	-2.41	0.016	-0.5594271	-0.0572822
difrec	-0.3197175	0.1509122	-2.12	0.034	-0.6155001	-0.023935
_cons	1.617579	0.2586441	6.25	0.000	1.110646	2.124513

reponse						
ape2	0.1420843	0.0863438	1.65	0.100	-0.0271464	0.311315
ape3	-0.0941571	0.1609337	-0.59	0.559	-0.4095814	0.2212672
tailent1	-0.2896644	0.1258018	-2.30	0.021	-0.5362313	-0.0430974
tailent2	-0.2826912	0.1295436	-2.18	0.029	-0.5365921	-0.0287903
tailent3	0.0537909	0.1249552	0.43	0.667	-0.1911169	0.2986986
tailent5	-0.0304531	0.1324706	-0.23	0.818	-0.2900908	0.2291845
tailent6	0.2465687	0.1027669	2.40	0.016	0.0451493	0.447988
peucdd	0.0840138	0.1006997	0.83	0.404	-0.113354	0.2813815
bcpdd	0.0701653	0.0923898	0.76	0.448	-0.1109154	0.2512459
peutpart	0.0966983	0.1077268	0.90	0.369	-0.1144424	0.3078389
moytpart	0.2266648	0.1212832	1.87	0.062	-0.011046	0.4643756
bcptpart	0.178486	0.1058941	1.69	0.092	-0.0290626	0.3860345
tpeucadre	-0.1593437	0.1311478	-1.21	0.224	-0.4163886	0.0977012
peucadre	-0.2974204	0.123702	-2.40	0.016	-0.5398719	-0.0549689
bpcpcadre	-0.1562597	0.1257641	-1.24	0.214	-0.4027528	0.0902333
tbcpcadre	-0.0798105	0.1179765	-0.68	0.499	-0.3110402	0.1514191
dure0	-0.1718556	0.1084144	-1.59	0.113	-0.3843439	0.0406328
dure39	0.0290941	0.0894757	0.33	0.745	-0.146275	0.2044632
difrec	0.0837489	0.1091432	0.77	0.443	-0.1301678	0.2976656
_cons	0.5175121	0.1454474	3.56	0.000	0.2324405	0.8025838

/athrho	0.0065304	0.1819212	0.04	0.971	-0.3500285	0.3630893
rho	0.0065303	0.1819134			-0.3364008	0.3479323
Wald test of	indep. eqns.	(rho = 0): chi2(1) =		0.00	Prob > chi2 = 0.9714	

Tableau n° 8
Pourcentage d'établissements proposant une couverture complémentaire santé selon la taille de l'entreprise à laquelle ils appartiennent

Pondération par calage direct sur la structure nationale des entreprises par taille et secteur d'activité

Effectif entreprise	Les salariés ont-ils accès à une couverture maladie complémentaire ?		
	Oui	Non	Total
De 1 à 9 salariés	373466 21,71 28,88 54,84	919857 53,48 71,12 88,54	1293323 75,20
De 10 à 19 salariés	60547 3,52 49,85 8,89	60918 3,54 50,15 5,86	121464 7,06
De 20 à 49 salariés	58044 3,37 59,41 8,52	39658 2,31 40,59 3,82	97702 5,68
De 50 à 99 salariés	27566 1,60 71,37 4,05	11058 0,64 28,63 1,06	38624 2,25
De 100 à 249 salariés	32010 1,86 86,68 4,70	4917,7 0,29 13,32 0,47	36928 2,15
De 250 à 499 salariés	16586 0,96 93,06 2,44	1237,1 0,07 6,94 0,12	17823 1,04
Plus de 500 salariés	112838 6,56 98,91 16,57	1243,7 0,07 1,09 0,12	114081 6,63
Total	681058 39,60	1038889 60,40	1719947 100,00

Tableau n° 9
Pourcentage d'établissements proposant une couverture complémentaire santé, selon la taille de l'entreprise à laquelle ils appartiennent

Pondération par modélisation de la non-réponse et calage de l'échantillon sur la structure nationale des entreprises par taille et secteur d'activité

Effectif entreprise	Les salariés ont-ils accès à une couverture maladie complémentaire ?		
	Oui	Non	Total
De 1 à 9 salariés	372487 21,67 28,83 54,71	919423 53,48 71,17 88,56	1291910 75,15
De 10 à 19 salariés	60743 3,53 50,04 8,92	60652 3,53 49,96 5,84	121395 7,06
De 20 à 49 salariés	57327 3,33 58,86 8,42	40069 2,33 41,14 3,86	97396 5,67
De 50 à 99 salariés	26986 1,57 71,51 3,96	10751 0,63 28,49 1,04	37738 2,20
De 100 à 249 salariés	31902 1,86 86,66 4,69	4912,2 0,29 13,34 0,47	36815 2,14
De 250 à 499 salariés	17329 1,01 93,28 2,55	1248,7 0,07 6,72 0,12	18578 1,08
Plus de 500 salariés	114012 6,63 98,97 16,75	1188,5 0,07 1,03 0,11	115201 6,70
Total	680788 39,60	1038244 60,40	1719032 100,00
Frequency Missing = 2435215.4578			

2^e PARTIE : **Les résultats de l'enquête**

Introduction

Les résultats sont organisés en deux parties relatives :

- à l'accessibilité et au mode de gestion de la complémentaire maladie lorsqu'elle est proposée aux salariés ;
aux raisons pour lesquelles l'établissement ne propose pas de complémentaire maladie à ses salariés (Chapitre 6) ;
- aux risques couverts par la prévoyance santé lorsqu'une prévoyance est proposée dans l'établissement ;
aux raisons pour lesquelles l'établissement ne propose pas de prévoyance santé à ses salariés (Chapitre 7).

Les résultats sur le niveau de la couverture « petit risque » seront présentés dans un rapport ultérieur, car ils nécessitent une élaboration spécifique (et complexe).

Les résultats les plus importants sont présentés en fonction du secteur d'activité de l'établissement ; pour des raisons d'effectifs, certains chiffres ne sont présentés que globalement, tous secteurs d'activité confondus.

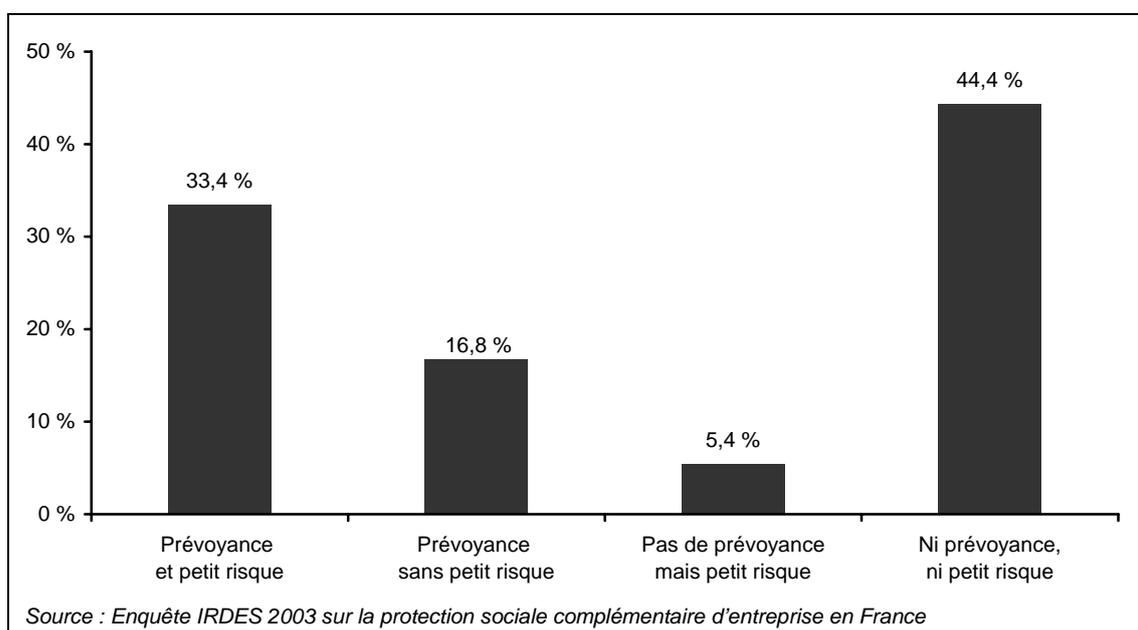
Ces premiers résultats sont présentés en termes d'établissements ; seuls les taux de couverture (pour le petit risque et la prévoyance santé) sont présentés en terme de salariés. L'extrapolation des autres résul-

tats en terme de salariés nécessite de prendre en compte la structure des salariés dans chaque établissement, entre autres la répartition des salariés par catégorie sociale et par type de contrat de travail ; ces données pourront être récupérées dans l'enquête ACEMO (pour les établissements ayant répondu à cette enquête) et feront l'objet d'une exploitation ultérieure. L'encadré de la page suivante donne quelques informations de cadrage sur le paysage des établissements et du salariat par secteur d'activité.

Enfin, les tableaux détaillant l'ensemble des données disponibles figurent en annexe.

Parmi les établissements enquêtés, 33 % employant 61 % des salariés proposent à leur personnel, à la fois une complémentaire maladie (petit risque) et une prévoyance santé. A l'opposé, 44 % des établissements employant 21 % des salariés ne proposent ni l'une, ni l'autre (cf. Graphique n° 2).

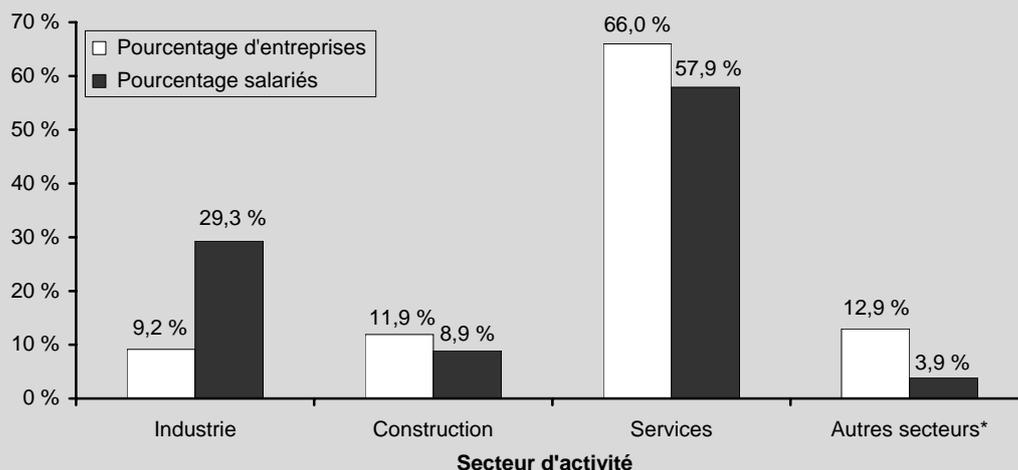
Graphique n° 2
Proportion d'établissements proposant ou non
à la fois une complémentaire maladie et/ou une prévoyance santé



Les secteurs d'activité

Selon un document de l'INSEE (« Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2002 »), le secteur des services est prédominant dans le panorama des entreprises française, aussi bien en termes d'entreprises que de salariés ; en revanche, si les entreprises du secteur de la construction sont légèrement plus nombreuses que les entreprises du secteur de l'industrie, les salariés y sont trois fois moins nombreux (cf. graphique ci-dessous réalisé à partir des données de l'INSEE).

Proportion nationale des secteurs d'activité au 1^{er} janvier 2002

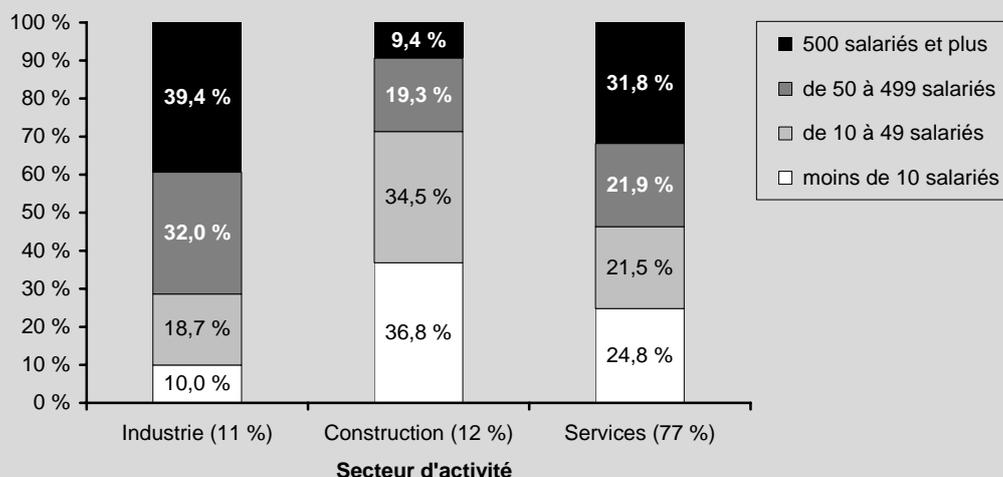


* N'appartenant pas au champ de notre enquête.

Source : Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2002, INSEE

A partir des fichiers de la DARES contenant des statistiques sur l'ensemble des entreprises françaises appartenant à notre champ (entreprises hors exploitations agricoles et administrations publiques ayant au moins un salarié), il apparaît que le secteur de l'industrie 40 % des salariés travaillent dans des entreprises de 500 salariés et plus alors que ce pourcentage n'est que de 10 % dans le secteur de la construction. A l'inverse, près de 40 % des salariés travaillent dans une TPE dans la construction, contre seulement 10 % dans l'industrie (cf. graphique ci-dessous).

Répartition des salariés par taille d'entreprise dans les 3 secteurs d'activité



Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

6. La complémentaire maladie

6. La complémentaire maladie

40 %¹⁷ des établissements enquêtés proposent une complémentaire maladie à tout ou partie de leurs salariés

Plus la taille des entreprises auxquelles appartiennent les établissements est importante, plus ce pourcentage est élevé : il passe de 29 % pour les TPE (entreprises de moins de 10 salariés) à 99 % pour les établissements appartenant à des entreprises de 500 salariés et plus (cf. Graphique n° 3).

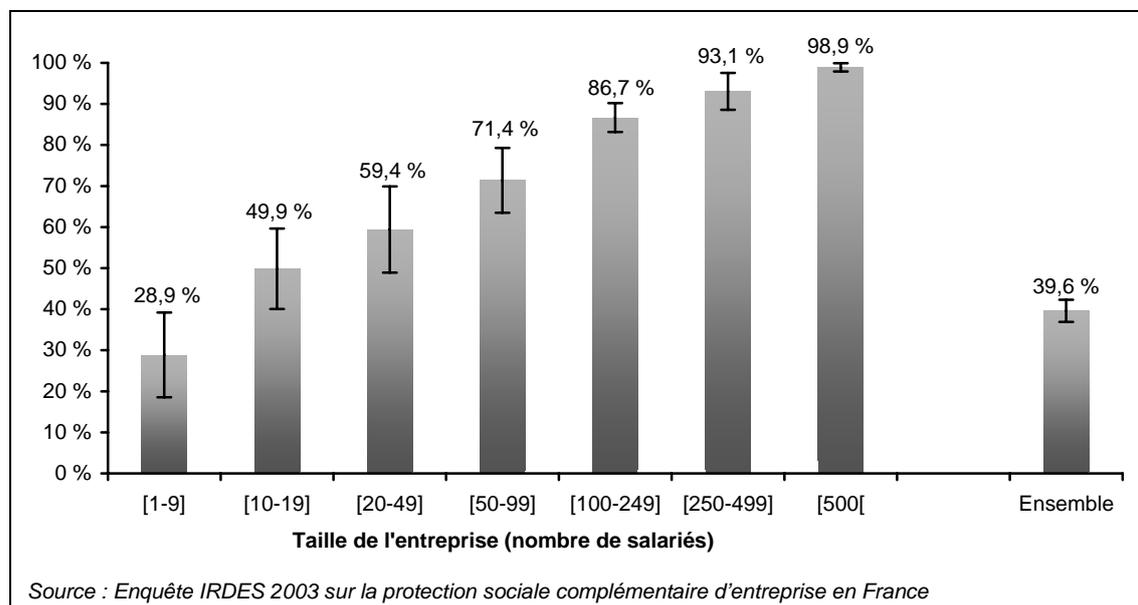
Ce pourcentage est très variable selon le secteur d'activité de l'établissement : les établissements du secteur de la construction, pourtant plus petits en moyenne (cf. encadré page précédente), sont plus nombreux à proposer une complémentaire maladie à leurs salariés (52 %), suivis par les établissements du secteur des services (40 %) et ceux du secteur de l'industrie (26 %) (cf. Graphique n° 4).

Rappel

La **couverture maladie** est relative aux frais de santé : consultations, analyses, pharmacie, hospitalisation, soins et prothèses dentaires, optique, cures thermales, actes d'auxiliaires médicaux.

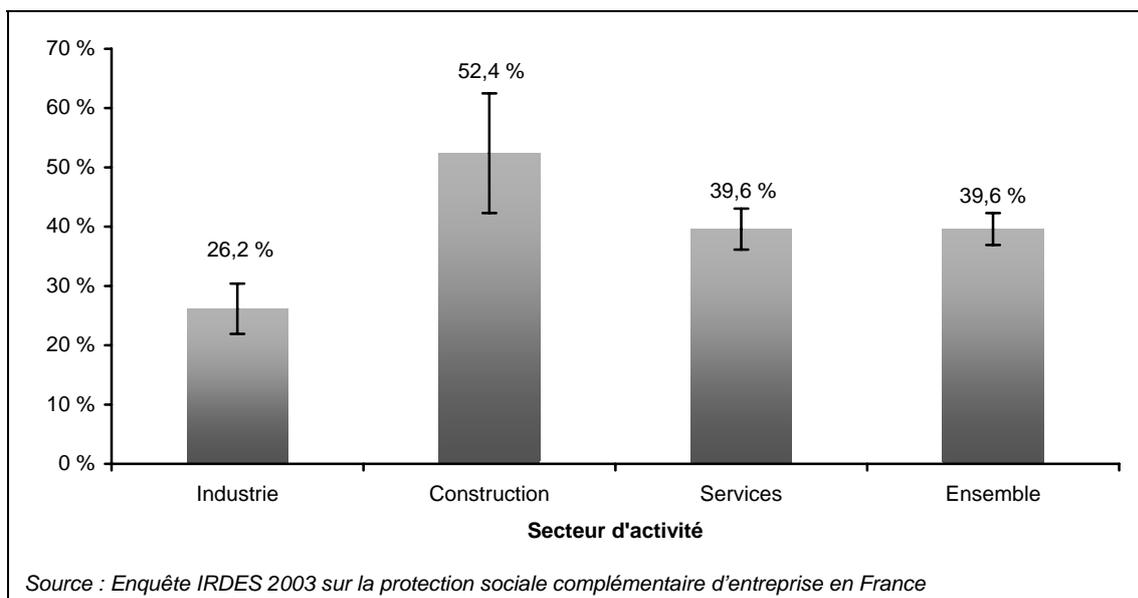
La Sécurité sociale rembourse une partie des dépenses de l'assuré ; les complémentaires maladie prennent en charge une partie ou la totalité des dépenses restant à la charge de l'assuré et généralement de ses ayants droit après déduction des remboursements de la Sécurité sociale (il s'agit alors de prestations en nature) : on parle alors de **couverture complémentaire maladie**. Lorsque cette couverture complémentaire maladie est mise en place dans le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle, on parle de **couverture complémentaire maladie d'entreprise**.

Graphique n° 3
Proportion d'établissements proposant une complémentaire maladie à leurs salariés, selon la taille de l'entreprise

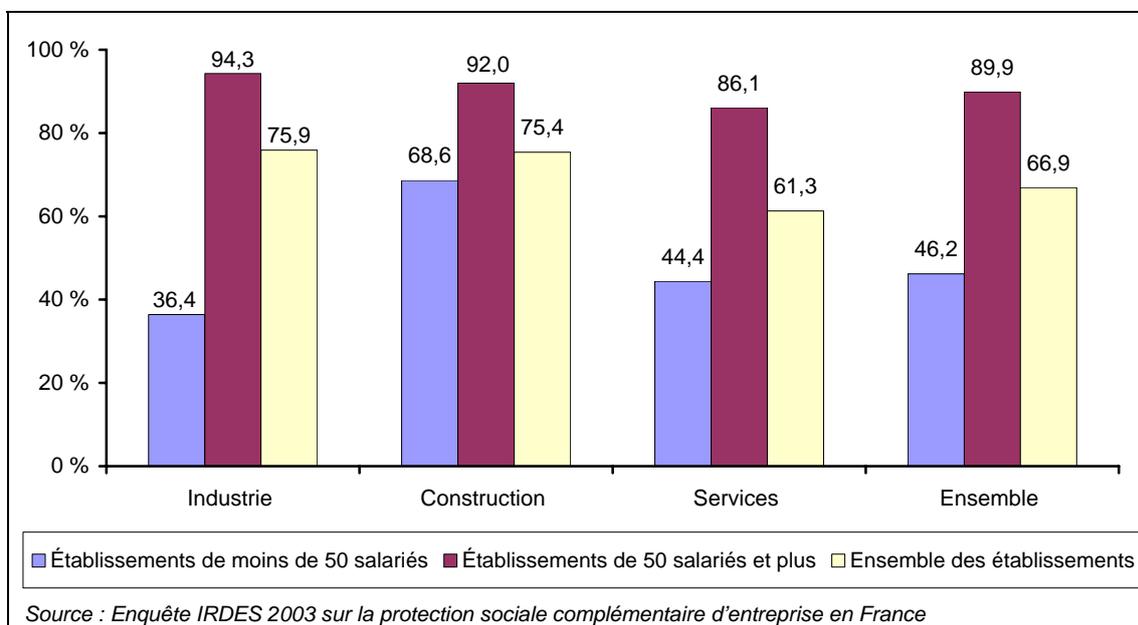


¹⁷ Ce résultat, calculé à partir de tous les établissements ayant répondu à la partie petit risque du questionnaire, diffère légèrement de celui présenté dans le graphique 2 page 53 (33,4 % + 5,4 % = 38,8 %) qui prend en compte les établissements ayant répondu à la fois à la partie petit risque et prévoyance santé du questionnaire.

Graphique n° 4
Proportion d'établissements proposant
une complémentaire maladie à leurs salariés, selon le secteur d'activité



Graphique n° 5
Proportion de salariés travaillant dans un établissement
qui propose une couverture complémentaire à tout ou partie de ses salariés



Le poids prépondérant des petits établissements dans le panorama des entreprises françaises (82 % des établissements de notre champ comptent moins de 10 salariés) et le fait que ces derniers proposent moins fréquemment une complémentaire maladie à leurs salariés expliquent la proportion relativement faible d'établissements (40 %) proposant une complémentaire. Bien évidemment, les grandes entreprises et donc les grands établissements proposant plus fréquemment une couverture, la traduction en termes de salariés est très différente puisque 67 % des salariés¹⁸ travaillent dans un établissement qui propose à tout ou partie de son personnel¹⁹ une complémentaire maladie, dont 76 % pour les salariés du secteur de l'industrie, 75 % pour les salariés du secteur de la construction et 61 % pour les salariés du secteur des services (cf. Graphique n° 5).

8 fois sur 10 l'accessibilité à la complémentaire maladie est identique pour tous les salariés d'un même établissement

Parmi les établissements proposant une complémentaire maladie à leurs salariés, 83 % ne font pas de différence en termes d'accessibilité au sein de leur personnel : 50 % l'imposent à tout leur personnel et 33 % la proposent de manière facultative à tous leurs salariés (cf. Graphique n°6).

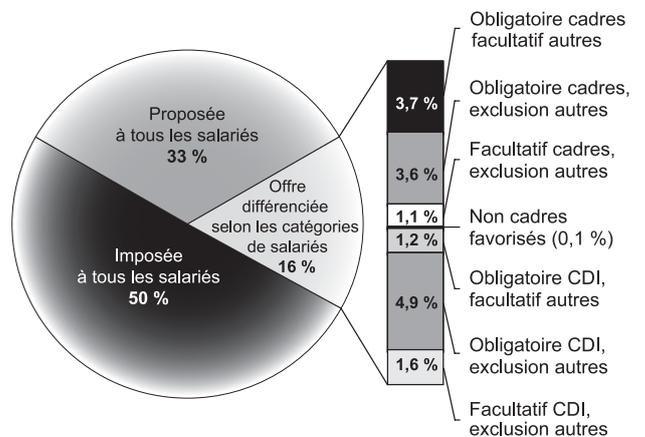
Pour 17 % des établissements, les catégories socio-professionnelles ou le type de contrat dont disposent les salariés déterminent l'accès à la complémentaire maladie :

- 5 % des établissements l'imposent aux CDI mais excluent les salariés relevant d'autres types de contrats ;
- 4 % l'imposent aux cadres et la laissent facultative pour les non-cadres ;
- 4 % l'imposent aux cadres mais excluent les non-cadres de la couverture ;
- 1,6 % la propose de manière facultative aux CDI et exclut les autres types de contrat ;
- 1 % l'impose aux CDI et la laisse facultative pour les autres ;
- 1 % la propose aux cadres de manière facultative et en exclut les non-cadres ;
- 0,1 % « favorise » les non-cadres (c'est-à-dire : impose la couverture aux non-cadres quand elle n'est que facultative ou non proposée aux cadres ou la propose de manière facultative aux non-cadres quand elle n'est pas du tout proposée aux cadres).

Au total :

- 6,5 % des établissements excluent les salariés en contrat à durée déterminée de la complémentaire maladie – à noter que ce pourcentage n'est que de 2 % dans le secteur de la construction contre 7 % dans le secteur de l'industrie et celui des services.
- 5 % des établissements excluent les non-cadres de la complémentaire maladie.

**Graphique n° 6
Le mode d'accès
à la complémentaire maladie d'entreprise**

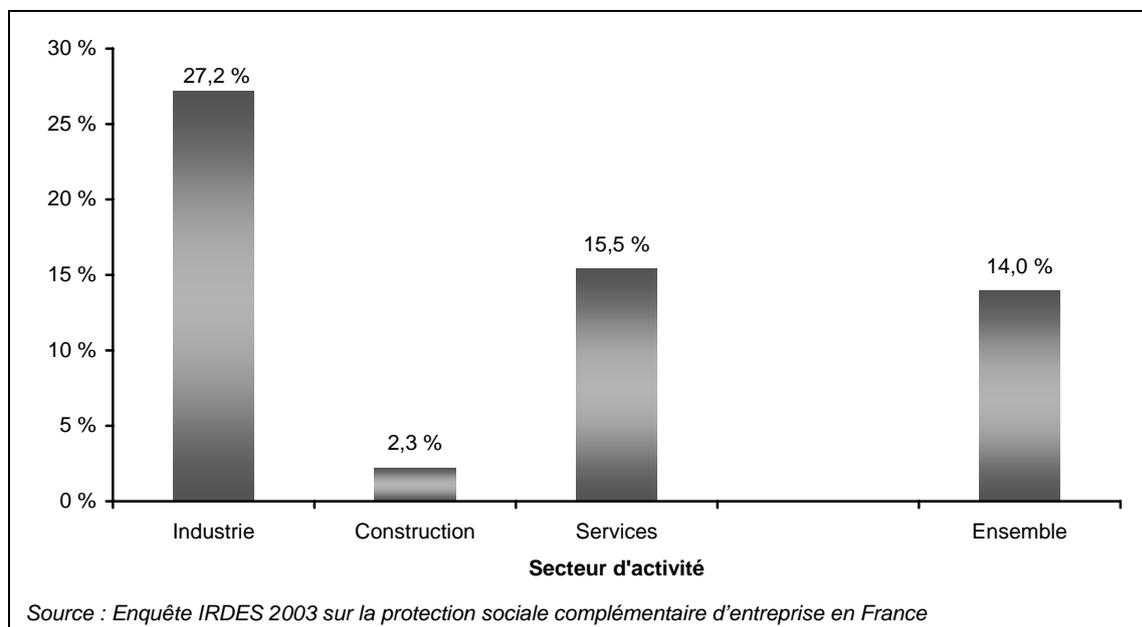


Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France¹⁸ |¹⁹

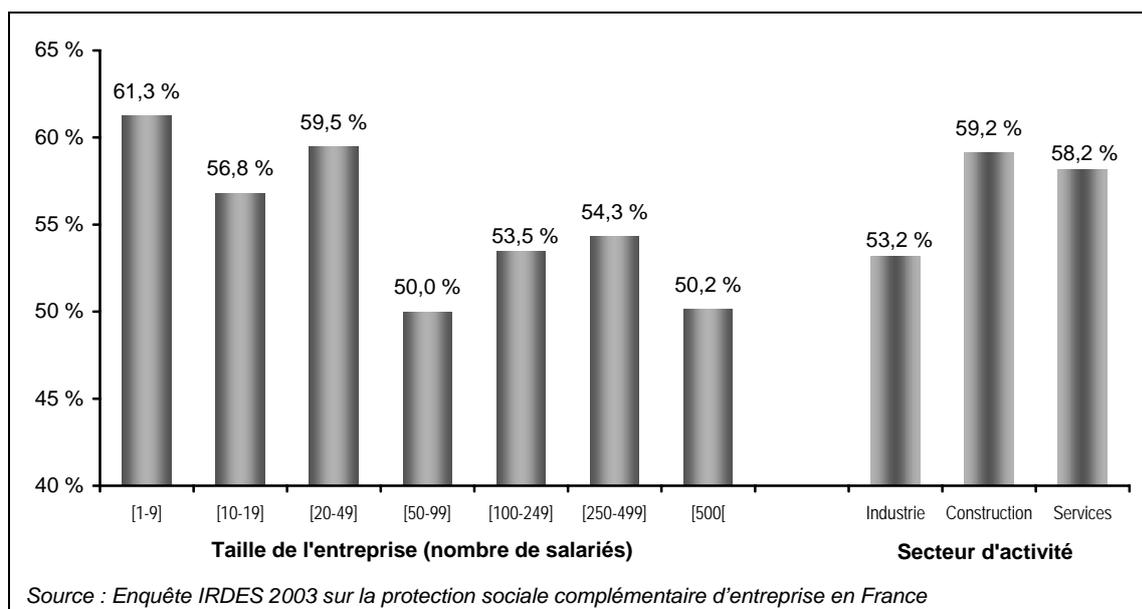
¹⁸ On rappelle ici que par construction l'enquête ne couvre ni les salariés agricoles, ni les fonctionnaires.

¹⁹ Attention, ce pourcentage n'est pas le pourcentage de salariés ayant accès à une complémentaire maladie par son entreprise. Du fait que certaines catégories de salariés peuvent être exclues de la complémentaire maladie et qu'on ne peut pas appréhender de manière précise à partir des données de l'enquête ACEMO l'effectif concerné, le pourcentage présenté ici est une majoration de la proportion de salariés bénéficiant d'une complémentaire maladie par leur entreprise.

Graphique n° 7
Pourcentage d'établissements proposant une complémentaire maladie
mais dans lesquels l'employeur ne participe pas
au financement de la complémentaire maladie



Graphique n° 8
Niveau moyen de participation des employeurs
qui financent la complémentaire maladie uniformément pour toutes les catégories de salariés,
selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise



La participation de l'employeur au financement de la complémentaire maladie est de 58 % en moyenne

En grande majorité, les employeurs qui proposent une complémentaire maladie participent à son financement : seuls 14 % des établissements proposent une complémentaire maladie de manière « passive » (les salariés bénéficient d'un contrat collectif mais d'aucune subvention de l'employeur) dont 27 % dans le secteur de l'industrie, 2 % dans le secteur de la construction et 15 % dans le secteur des services (cf. Graphique n° 7) ;

Dans 87 % des établissements proposant une complémentaire maladie, la participation des employeurs est la même pour tous les salariés ; le niveau moyen de la participation est alors de 58 % du coût total de la prime. Cette participation varie légèrement selon le secteur d'activité entre 53 % pour l'industrie et 59 % pour la construction (cf. Graphique n° 8).

Les petites entreprises qui sont les moins nombreuses à proposer une complémentaire maladie d'entreprise sont, quand elles le proposent, celles qui participent le plus au financement (61 %). A l'inverse, les plus grands établissements qui proposent quasi systématiquement une complémentaire maladie d'entreprise ne participent qu'à hauteur de 50 % au financement (cf. Graphique n° 8).

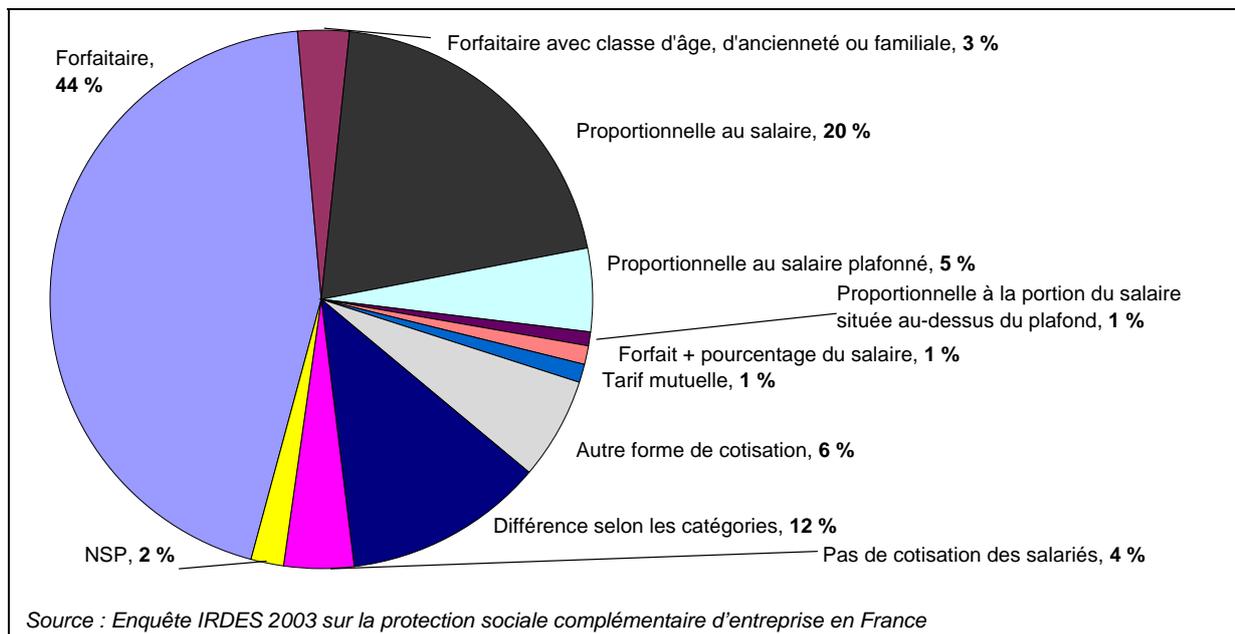
Quand les employeurs modulent leur participation selon la catégorie socioprofessionnelle de leurs salariés (c'est le cas de 9 % des établissements), les différences se font entre les cadres et les non-cadres, le plus souvent (8 fois sur 10) à l'avantage des cadres. Dans ce cas, la participation des employeurs est en moyenne de 60 % pour les cadres et de 47 % pour les non-cadres.

Dans 2 % des établissements, il existe des différences de participation qui ne sont pas verticales, c'est-à-dire qui ne dépendent pas des catégories socioprofessionnelles mais, par exemple, de différences familiales (personne en couple ou célibataire, avec ou sans enfants).

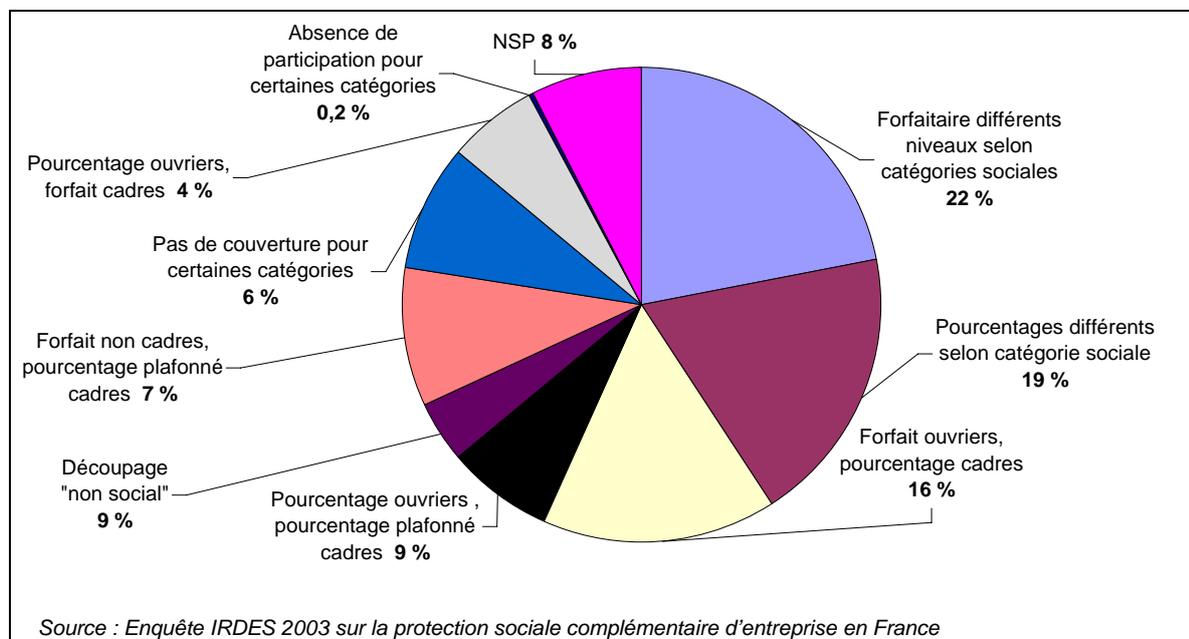
En cas d'augmentation importante des tarifs de la complémentaire maladie, plus de la moitié des employeurs maintiendrait leur contribution en pourcentage

Dans l'enquête, on demandait aux enquêtés quelle serait la réaction de l'employeur si les coûts de la complémentaire maladie augmentaient fortement. Quelle que soit la taille de l'entreprise, l'augmentation serait majoritairement supportée conjointement par l'employeur et par les salariés (51,5 % des employeurs maintiendraient leur contribution en pourcentage). Dans 17 % des établissements, ce serait plutôt les salariés qui prendraient en charge l'augmentation et dans 7 % des cas, ce serait plutôt l'employeur. 4 % seulement des établissements feraient appel à une négociation interne.

Graphique n° 9
Répartition des établissements
selon le mode de calcul des cotisations salariées



Graphique n° 10
Répartition des établissements selon le mode de calcul de la cotisation des salariés
en cas de différence selon la catégorie sociale (12 % des établissements)



La participation des salariés au financement de la complémentaire maladie d'entreprise est principalement forfaitaire

Dans 86 % des établissements, le mode de calcul de la cotisation des salariés est le même pour tous les salariés ; ces 86 % se décomposent de la façon suivante (cf. Graphique n°9) :

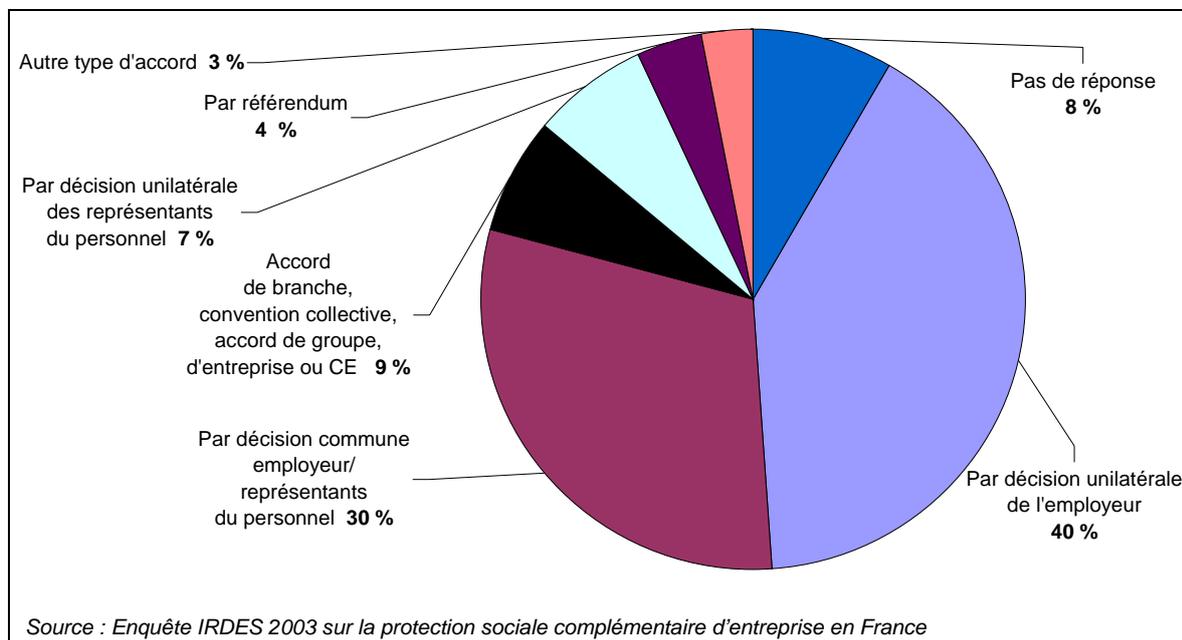
- **Les formes forfaitaires :**
 - dans 44 % des établissements, la participation des salariés est forfaitaire (forfait ou pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale) ;
 - dans 3,5 % des établissements, elle est forfaitaire avec des classes d'âge, d'ancienneté ou selon la situation familiale ;
- **Les formes proportionnelles :**
 - dans 20 % des établissements, la participation des salariés est proportionnelle au salaire (pourcentage unique pour tous les salariés)
 - dans 5 % des établissements, elle est proportionnelle au salaire plafonné ;
 - dans 1 % des établissements, elle est proportionnelle à la portion du salaire située en-dessus du plafond ;
- **Les autres formes de cotisation :**
 - dans 1 % des établissements, la participation des salariés comprend un forfait auquel vient s'ajouter un pourcentage du salaire ;
 - dans 1 % des établissements, le salarié paie le tarif directement négocié avec la mutuelle lorsqu'il n'y a pas de participation de l'employeur ;
 - dans 6 % des cas, on a une autre forme de cotisation que celles précédemment citées.
- **L'absence de cotisation :**
 - dans 4,5 % des établissements, il n'y a pas de cotisation des salariés.
- **Des cotisations différentes selon les catégories socioprofessionnelles:**
(cf. Graphique n°10)
 - Dans 12 %²⁰ des établissements, le mode de calcul de la cotisation des salariés n'est pas le même pour toutes les catégories de

salariés. Les deux formes de cotisations les plus fréquemment rencontrées sont alors :

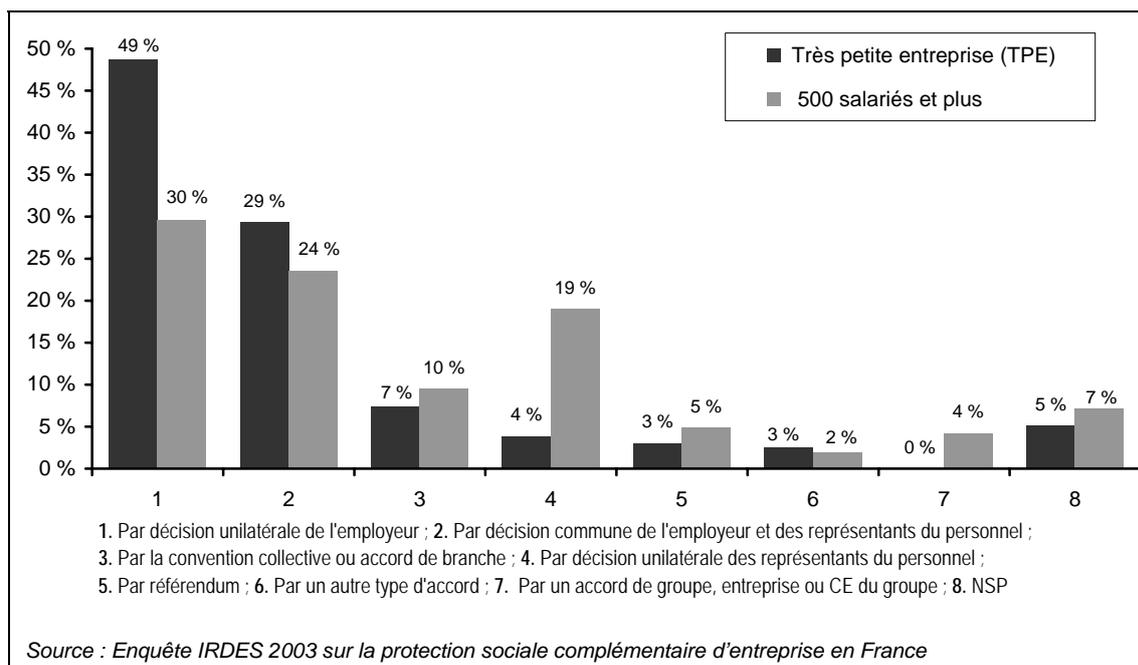
- une cotisation forfaitaire pour tous avec différents niveaux selon la catégorie sociale (22 %) ;
- une cotisation proportionnelle au salaire avec différents pourcentages selon les catégories sociales (19 %) (cf. Graphique n° 10).

²⁰ A noter 2 % de non-réponse à cette question.

Graphique n° 11
Qui est à l'origine de la complémentaire maladie dans l'établissement ?



Graphique n° 12
Qui est à l'origine de la complémentaire maladie dans les très petites et les très grosses entreprises ?



Le rôle des salariés, faible dans les TPE, augmente avec la taille des entreprises

Dans quatre établissements sur dix, la décision d'avoir une complémentaire maladie dans l'entreprise a été prise de façon unilatérale par l'employeur ; dans un cas sur trois, cette décision a été prise de façon commune entre l'employeur et les représentants du personnel. Dans 9 % des cas, le fait d'avoir une complémentaire maladie dans l'entreprise relève d'un accord de branche, d'une convention collective ou d'un accord de groupe et dans 7 % des cas, la décision a été prise par les seuls représentants du personnel. Les autres cas de figure sont moins fréquents (cf. Graphique n° 11).

Dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), la décision d'avoir une complémentaire maladie dans l'entreprise relève, dans la moitié des cas, de l'employeur seul. Par contre, dans les très grosses entreprises, on note un rôle décisionnel plus important des représentants du personnel qui sont, dans 2 cas sur 10, seuls à l'origine de l'existence de la complémentaire maladie (cf. Graphique n° 12).

Le plus souvent, la sélection de l'organisme de complémentaire maladie est effectuée par la DRH (43 % des établissements). Dans 16 % des établissements, il s'agit d'une commission mixte (employeurs, représen-

tants du personnel). Dans 23 % des cas, l'organisme a été imposé, majoritairement par la branche ou dans 1/3 des cas par le siège ou le groupe.

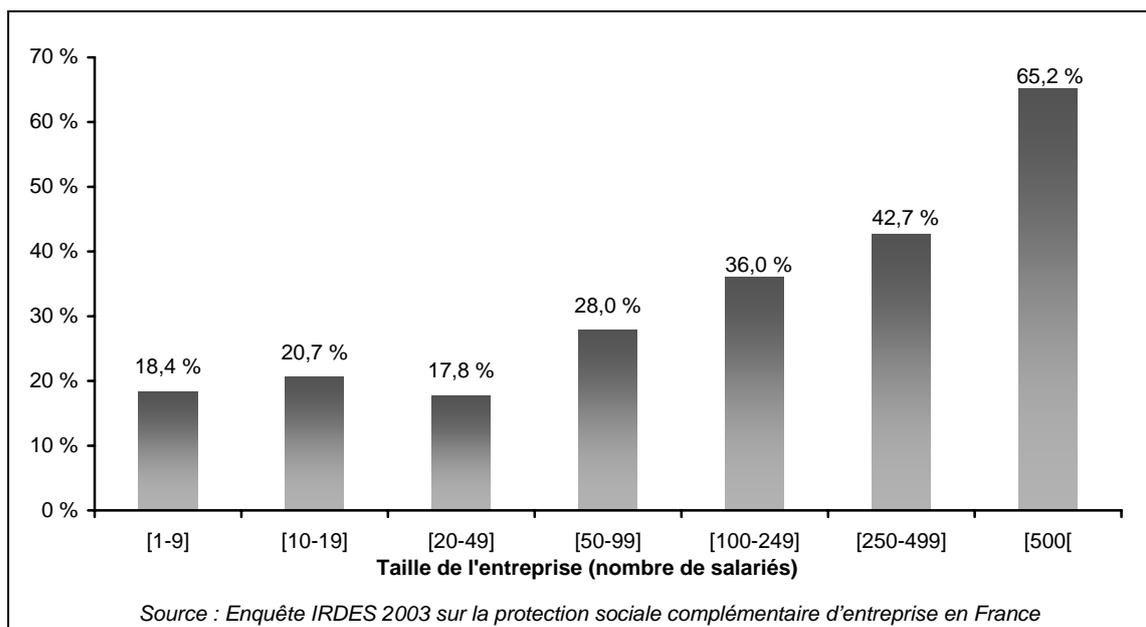
Dans plus d'un quart des établissements, les assurés prennent part aux discussions avec l'organisme gestionnaire ; le rôle des assurés augmente avec la taille de l'entreprise puisque dans 65 % des établissements appartenant à des entreprises de 500 salariés et plus, les salariés participent aux discussions (cf. Graphique n° 13).

La participation des assurés est légèrement plus élevée dans le secteur des services (32,6 %) que dans le secteur de l'industrie (28 %) ; le secteur de la construction se distingue avec une participation plus faible des assurés (12 %), reflétant ainsi l'accord de branche existant avec PROBTP.

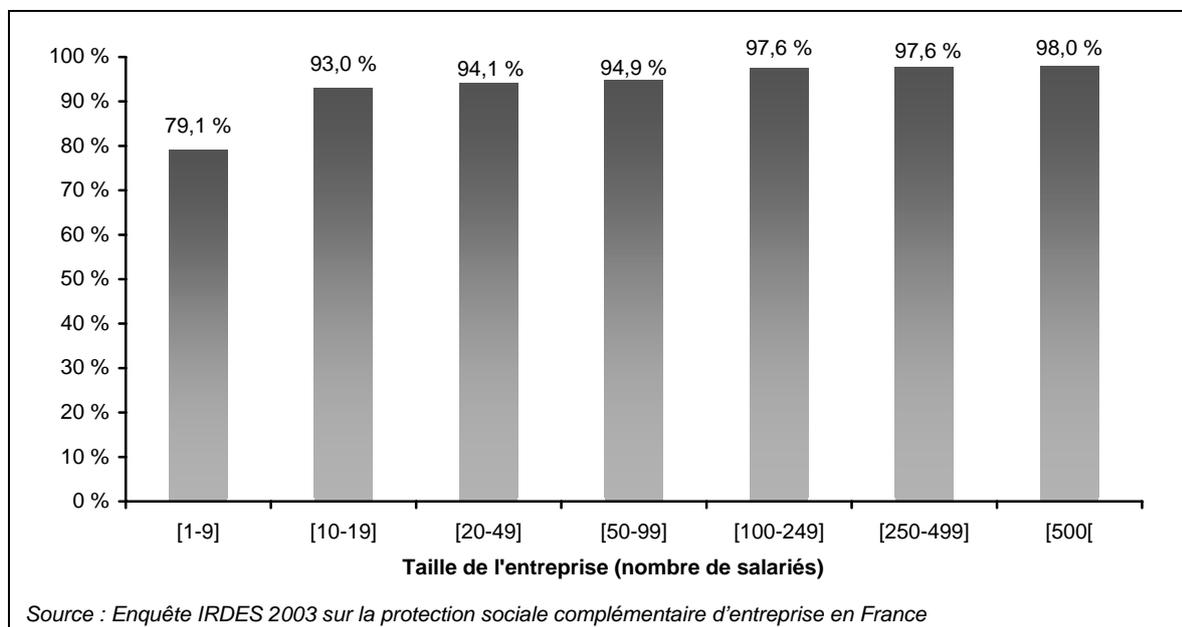
Globalement, dans 35 % des établissements, l'organisme de complémentaire maladie est le même depuis au moins 15 ans ; pour 67 % des établissements, cette gestion par le même organisme remonte au moins à 5 ans.

Pour la moitié des établissements, le contrat avec l'organisme de complémentaire maladie n'a jamais été renégocié ; à l'inverse, 41 % des établissements répondent avoir déjà renégocié le contrat.

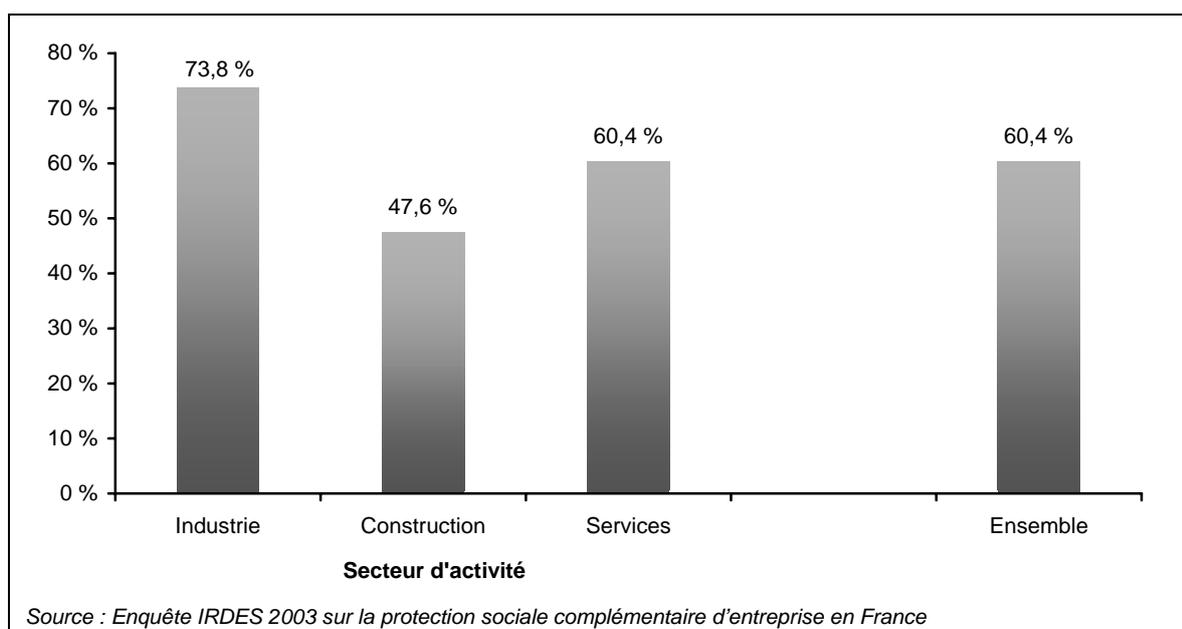
Graphique n° 13
Part des établissements dans lesquels les salariés participent aux discussions avec l'organisme de complémentaire maladie



Graphique n° 14
Pourcentage d'établissements dans lesquels l'extension de la couverture à des proches est possible



Graphique n° 15
Proportion d'établissements ne proposant pas de couverture complémentaire à leurs salariés en fonction du secteur d'activité



Dans près de 9 établissements sur 10, la complémentaire maladie peut bénéficier aux proches

Dans 87 % des établissements, la couverture proposée aux salariés peut être étendue à des proches ; ce pourcentage augmente avec la taille de l'entreprise. Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) se démarquent sensiblement des autres en ne permettant une extension de la couverture aux proches que dans 79 % des cas (cf. Graphique n°14).

L'extension de la couverture aux proches peut se faire de deux manières : soit à la demande du salarié (qui cotise en fonction du nombre de personnes qu'il veut couvrir), soit de façon automatique (sans cotisation supplémentaire : 42 % des cas).

Quand l'extension est automatique, elle concerne :

- dans 98 % des cas, les enfants (63 % avec limite d'âge et 35 % sans limite d'âge) ;
- dans 99 % des cas, les conjoints mariés ;
- dans 80 % des cas, les conjoints non mariés ;
- dans 3 % des cas, d'autres personnes à charge (ascendants...).

60 % des établissements ne proposent pas de complémentaire maladie

60 % des établissements ne proposent pas de couverture complémentaire à leurs salariés : 74 % dans le secteur de l'industrie, 48 % dans le secteur de la construction et 60 % dans le secteur des services (cf. Graphique n° 15).

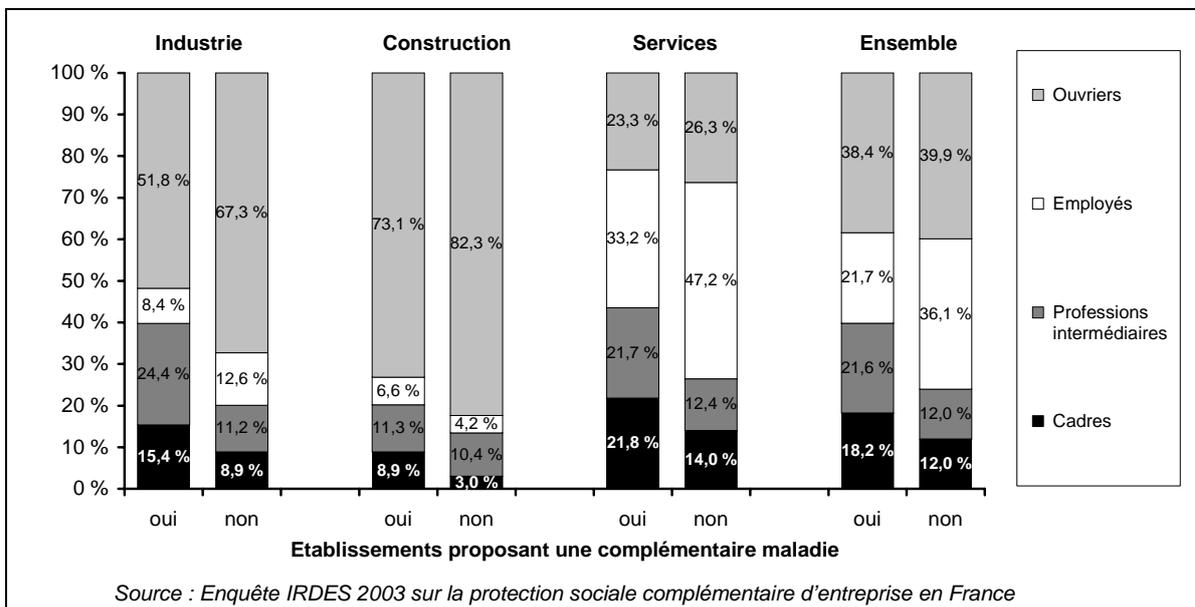
La présence d'une complémentaire maladie est liée à la structure socio-professionnelle de l'établissement

Globalement, les établissements qui ne proposent pas de complémentaire maladie à leurs salariés sont composés d'une plus forte proportion de catégories sociales modestes (ouvriers ou employés) que ceux qui en proposent.

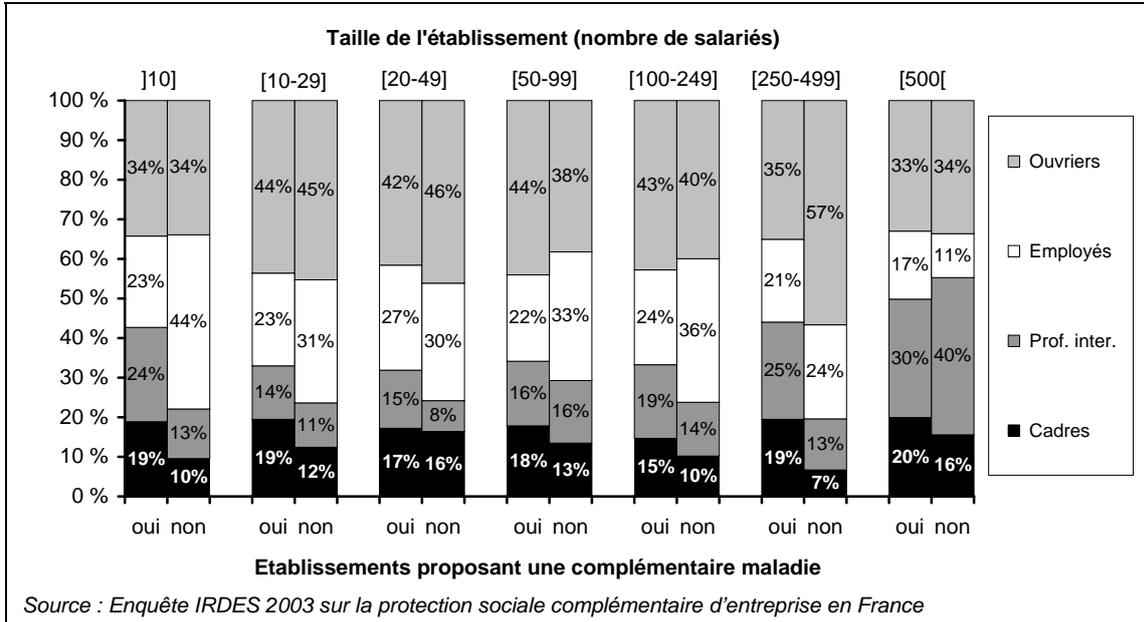
C'est grâce aux données contenues dans les enquêtes ACEMO de la DARES que nous pouvons étudier la répartition des catégories de salariés dans chaque établissement.

Ainsi, les établissements qui ne proposent pas de complémentaire maladie emploient plus d'ouvriers et d'employés que ceux qui en proposent et inversement moins de cadres (tous secteurs confondus, les établissements qui ne proposent pas de complémentaire maladie emploient 76 % d'ouvriers et d'employés alors que ceux qui en proposent une n'en emploient que 60 % - cf. Graphique n°16)

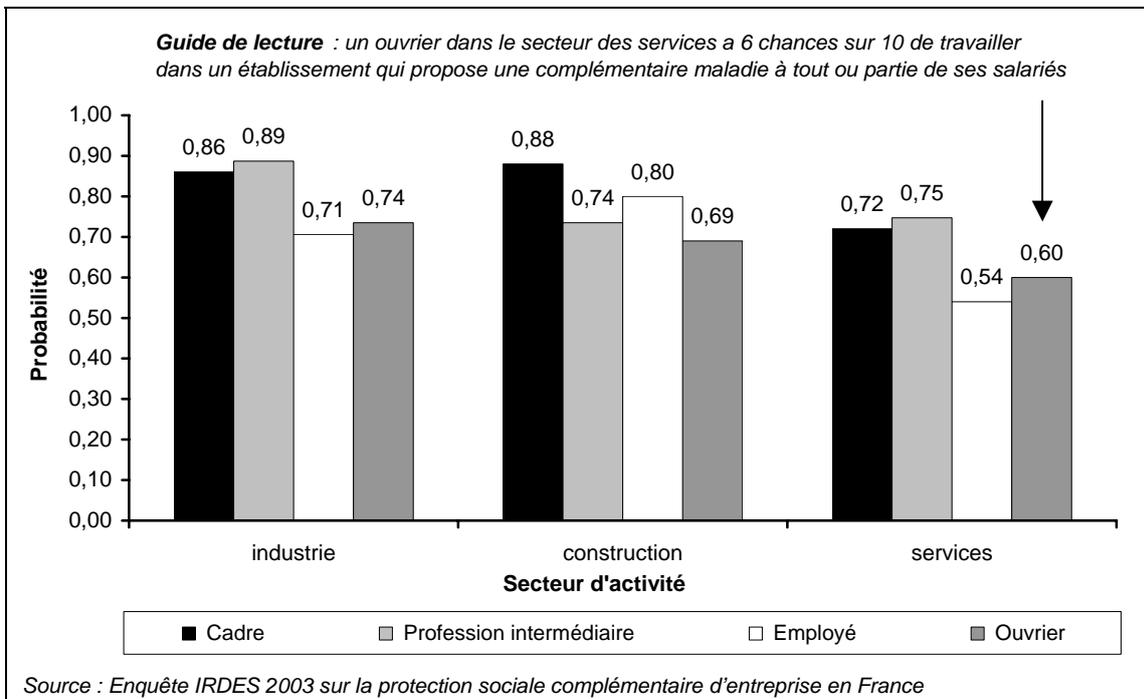
Graphique n° 16
Répartition des catégories de salariés dans les établissements qui proposent ou ne proposent pas de complémentaire maladie à leurs salariés



Graphique n° 17
Répartition des catégories de salariés travaillant dans les établissements
qui proposent ou ne proposent pas de complémentaire maladie
en fonction de la taille de l'établissement



Graphique n° 18
Probabilité de travailler dans un établissement
qui propose une couverture complémentaire
à tout ou partie de ses salariés, selon le secteur d'activité



Bien que les effectifs soient insuffisants pour contrôler à la fois par la taille et le secteur d'activité, ce résultat se retrouve de manière quasi identique dans les trois secteurs d'activité (cf. Graphique n° 16) et dans la plupart des strates de taille d'entreprise (cf. Graphique n° 17) et ne semble donc pas lié à l'un de ces deux facteurs.

Ainsi, dans le secteur des services, la différence se fait sur la proportion d'employés qui sont 33 % dans les établissements proposant une complémentaire maladie et 47 % dans les autres. A l'inverse, les proportions de cadres et de professions intermédiaires atteignent 22 % dans les établissements proposant une complémentaire, alors qu'elles sont respectivement de 14 % et 12 % dans les autres.

Dans le secteur de la construction, les établissements proposant une complémentaire maladie comptent 73 % d'ouvriers et 9 % de cadres, alors que ceux sans complémentaire comptent 82 % d'ouvriers et seulement 3 % de cadres.

Dans le secteur de l'industrie, les ouvriers et employés sont moins nombreux dans les établissements proposant une complémentaire maladie (respectivement 52 % et 8 % contre 67 % et 13 %), alors que les cadres et professions intermédiaires sont plus nombreux (respectivement 24 % et 15 % contre 11 % et 9 %).

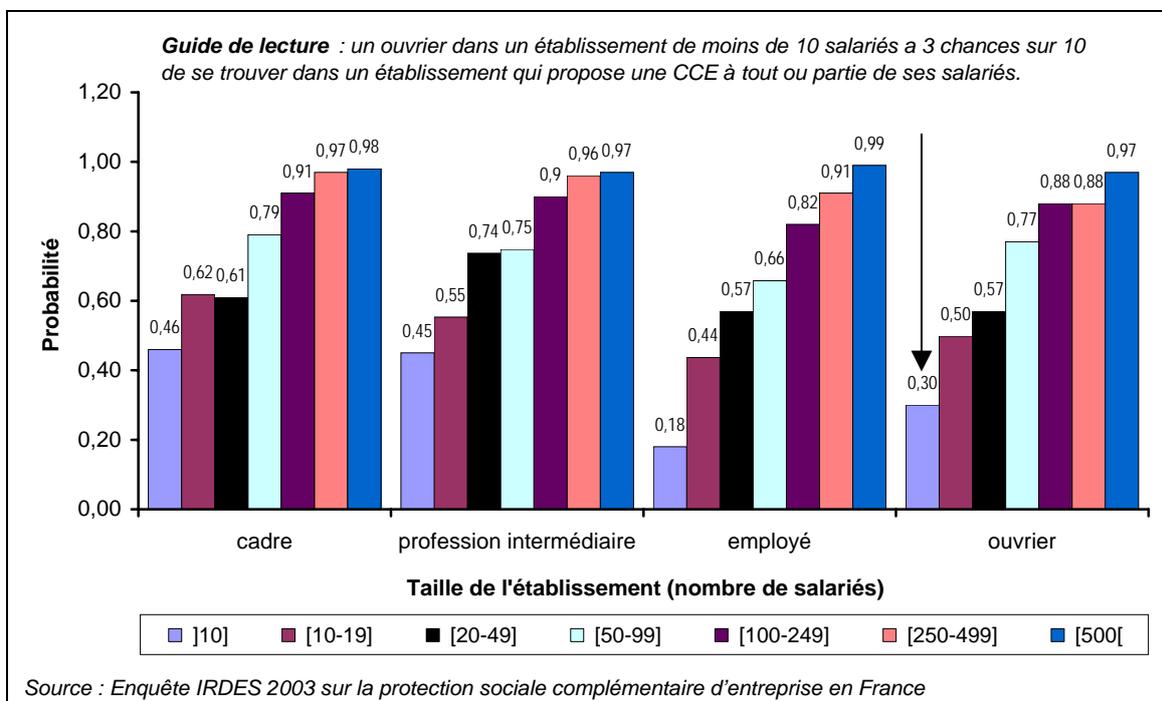
Quelle que soit la taille de l'entreprise, la population des cadres est toujours plus importante dans les établissements proposant une complémentaire maladie. A l'exception des entreprises de 500 salariés et plus, la proportion des professions intermédiaires est plus élevée et la proportion d'employés plus faible dans les établissements proposant une complémentaire maladie à leur salariés. Par contre, dans la plupart des strates de taille d'entreprises, les proportions d'ouvriers diffèrent peu entre les établissements qu'ils proposent ou pas une couverture.

Ces résultats peuvent aussi être exprimés en probabilité²¹ pour un salarié de travailler dans un établissement qui propose une complémentaire maladie.

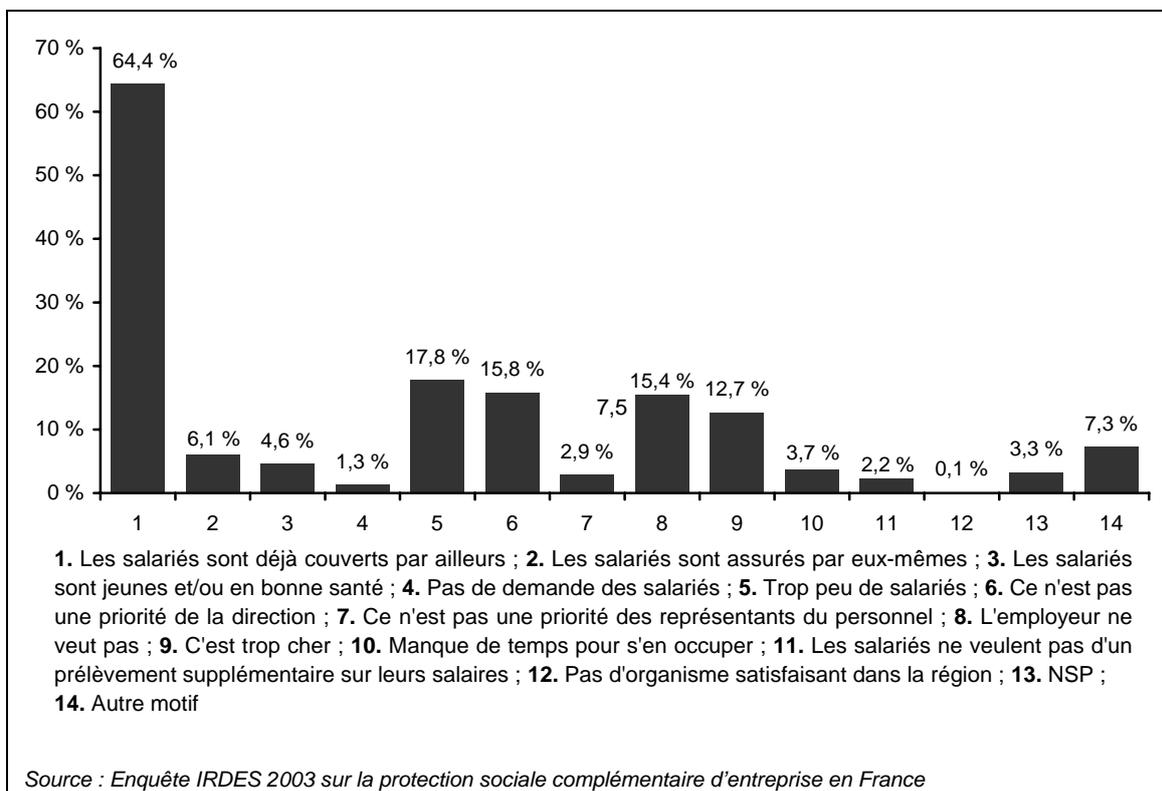
Ce sont les professions intermédiaires du secteur de l'industrie ainsi que les cadres du secteur de la construction ou de l'industrie qui ont le plus de chance de travailler dans un établissement qui propose une complémentaire maladie à ses salariés, avec des probabilités respectives de 0,89, 0,86 et 0,88. A l'opposé, un ouvrier du secteur des services n'a qu'une chance sur deux de travailler dans un établissement qui propose une complémentaire maladie à tout ou partie de ses salariés (cf. Graphique n° 18).

²¹ Cette probabilité est égale au nombre de salariés travaillant dans un établissement qui propose une complémentaire maladie rapporté au nombre total de salariés ; sur l'ensemble de la population, on retrouve la proportion de salariés qui travaillent dans un établissement qui propose une complémentaire maladie (67 %) ; en revanche, la probabilité pour une catégorie socioprofessionnelle X du secteur Y de travailler dans un établissement qui propose une complémentaire maladie est égale au nombre de salariés (X, Y) qui travaillent dans un établissement qui propose une complémentaire maladie, rapporté au nombre de salariés de la catégorie X du secteur Y.

Graphique n° 19
Probabilité de travailler dans un établissement
qui propose une couverture complémentaire
à tout ou partie de ses salariés, selon la taille de l'établissement



Graphique n° 20
Pourquoi les établissements n'ont-ils jamais envisagé
de complémentaire maladie pour leurs salariés ?



Quand on observe les probabilités de travailler dans un établissement proposant une complémentaire maladie selon la taille de l'entreprise, ce sont de loin les employés travaillant dans les TPE qui ont la probabilité la plus faible avec seulement 0,18 (cf. Graphique n° 19).

Pour conclure, s'il y a peu de segmentation verticale au sein des établissements qui proposent une complémentaire maladie (la complémentaire maladie est souvent proposée de manière uniforme à l'ensemble des salariés, cf. page 61), il apparaît ici que les établissements qui proposent une complémentaire maladie ont une structure socioprofessionnelle différente des établissements qui n'en proposent pas et sont en particulier composés de plus de cadres et de professions intermédiaires.

L'absence de complémentaire maladie dans un établissement s'explique le plus souvent par le fait que les salariés sont couverts par ailleurs

Parmi ces établissements :

- 91 % n'ont jamais envisagé faire cette proposition à leurs salariés et cette proportion ne dépend pas du secteur d'activité. Ce pourcentage est en revanche plus élevé dans les TPE (93 %) contre 70 % à 84 % dans les entreprises plus importantes ;
- 5 % ne proposent pas de complémentaire maladie à leurs salariés parce que les négociations ont échoué.

La raison principalement évoquée pour ne pas offrir de complémentaire maladie est que les salariés sont déjà couverts par ailleurs (64 % des établissements) (cf. Graphique n° 20). Les autres raisons tiennent à une réticence de principe de la part de l'employeur (31 % au total) ou aux effets d'échelle (18 %, il n'y a pas assez de salariés pour justifier une complémentaire maladie collective dans l'établissement). Le prix n'est cité que par 13 % des établissements enquêtés.

7. La prévoyance santé

7. La prévoyance santé

Cette partie du rapport, relative à la prévoyance santé, est moins développée que la partie précédente qui concerne la complémentaire maladie et ce, pour plusieurs raisons :

- les questions sur la prévoyance santé telles qu'elles ont été posées dans l'enquête, présentaient une ambiguïté dans leur formulation ; en effet, elles ne visaient qu'à recueillir des informations sur la prévoyance complémentaire en santé, c'est-à-dire sur les prestations qui viennent s'ajouter aux prestations en espèces de l'assurance maladie et aux prestations légalement obligatoires de l'employeur. Toutefois, le libellé de ces questions ne comprenait pas explicitement la définition de la prévoyance complémentaire et il est possible que certaines personnes aient répondu au titre de la prévoyance obligatoire et complémentaire cumulées. Les chiffres présentés sont dans ce cas un peu surestimés. Par ailleurs, les questions sur la prévoyance étaient situées en fin du questionnaire, après la partie, parfois très longue, de relevé des niveaux de garanties des contrats (qui feront l'objet d'un prochain travail). On a donc des taux de non-réponses assez importants à certaines questions que nous présenterons pour chacune des questions concernées.
- les questions relatives aux indemnités journalières demandent un gros travail de codage des données car le découpage en périodes d'indemnisation (3 premiers jours, du 4^e jour au 6^e mois et au-delà du 6^e mois), prévu dans le questionnaire, ne correspondait pas, pour beaucoup de cas, aux périodes d'indemnisations prévues dans les contrats de prévoyance. Les enquêtés ont alors donné l'information littérale qui doit être codée pour être exploitable. Ce pan de l'enquête fera donc l'objet d'un prochain « Questions d'économie de la santé ».

A noter également que, contrairement à la complémentaire maladie, l'enquête ne cherchait pas à relever pour la partie prévoyance les niveaux de garantie, c'est-à-dire le montant des prestations en espèces. Les questions posées étaient relatives à l'existence ou non d'une prévoyance dans l'établissement puis, pour chacun des risques étudiés (absence pour maladie, décès, invalidité, dépendance et rente éducation), aux différences d'accessibilité entre les différentes catégories socioprofessionnelles de l'établissement.

Rappel

La **prévoyance** est définie par l'ensemble des couvertures des risques sociaux (arrêt de travail, incapacité, invalidité, décès, vieillesse...).

Il existe trois niveaux de couverture pour la prévoyance :

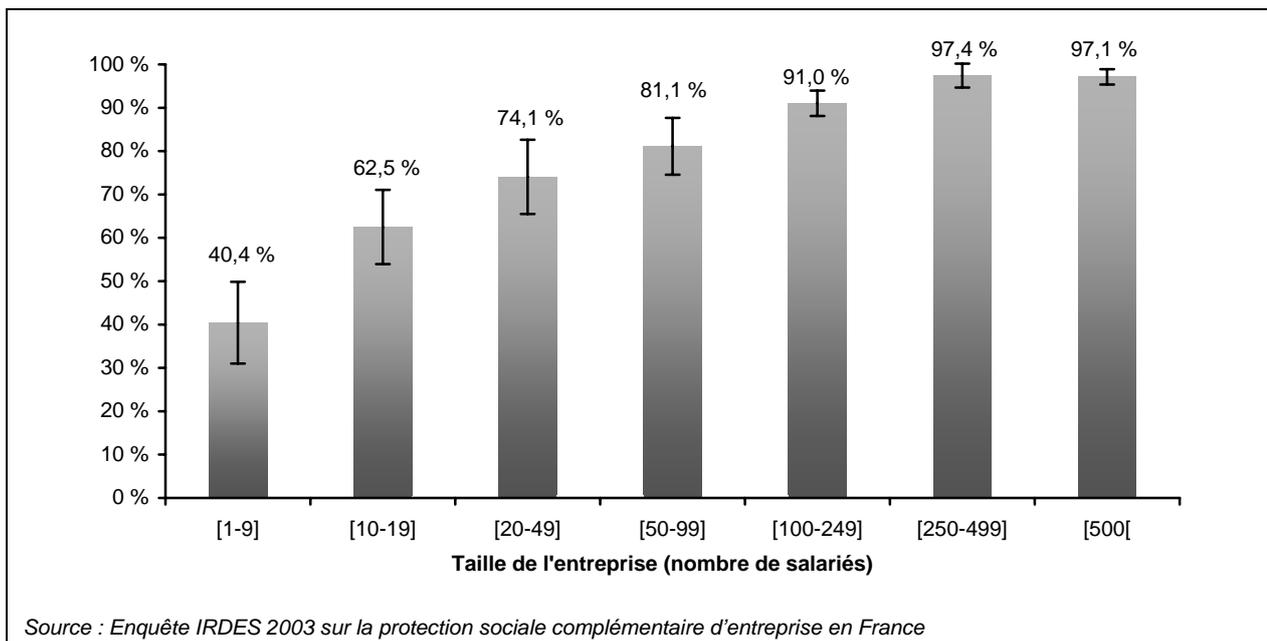
- La couverture légale de ces risques obtenue par le régime obligatoire de la Sécurité sociale
- La couverture légale de certains de ces risques obtenue parfois par des conventions de branche ou des accords professionnels ou interprofessionnels
- La couverture complémentaire obtenue alors par l'intermédiaire de contrats de prévoyance complémentaire qui interviennent alors pour compléter les sommes versées par les régimes obligatoires.

Deux accords interprofessionnels ont institué des garanties en matière de prévoyance :

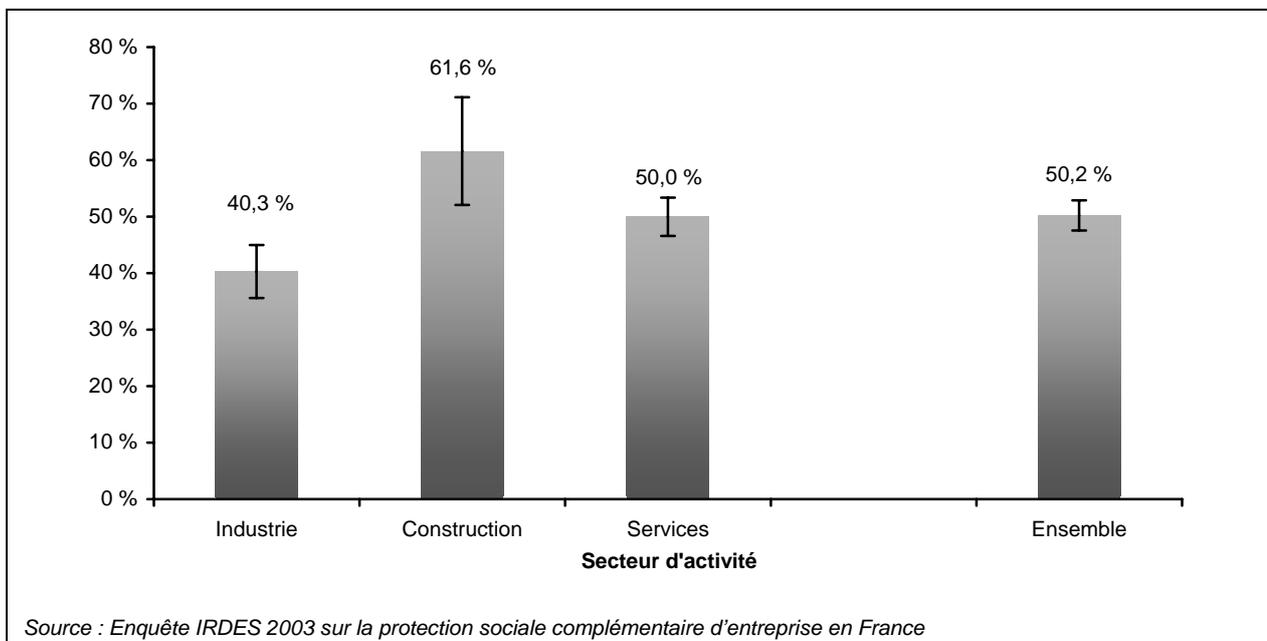
- L'accord de mensualisation du 10 décembre 1977 qui institue un maintien partiel du salaire en cas de maladie ou d'accident (cf. encadré sur l'absence pour maladie page 80)
- L'accord du 14 mars 1947, appelé convention collective nationale de retraite de prévoyance des cadres, a prévu une cotisation de prévoyance au profit des cadres (cf. encadré sur le risque décès page 79)

D'autre part, un certain nombre de conventions de branche et d'accords professionnels ont mis en place des garanties en matière de prévoyance.

Graphique n° 21
Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés



Graphique n° 22
Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés en fonction du secteur d'activité



Un établissement sur deux propose une prévoyance santé à ses salariés

50 % des établissements enquêtés proposent une prévoyance santé à leurs salariés ; ce pourcentage est fortement lié à la taille de l'entreprise ainsi qu'au secteur d'activité : plus les établissements sont gros, plus ils sont nombreux à proposer une prévoyance santé à leurs salariés (cf. Graphique n° 21).

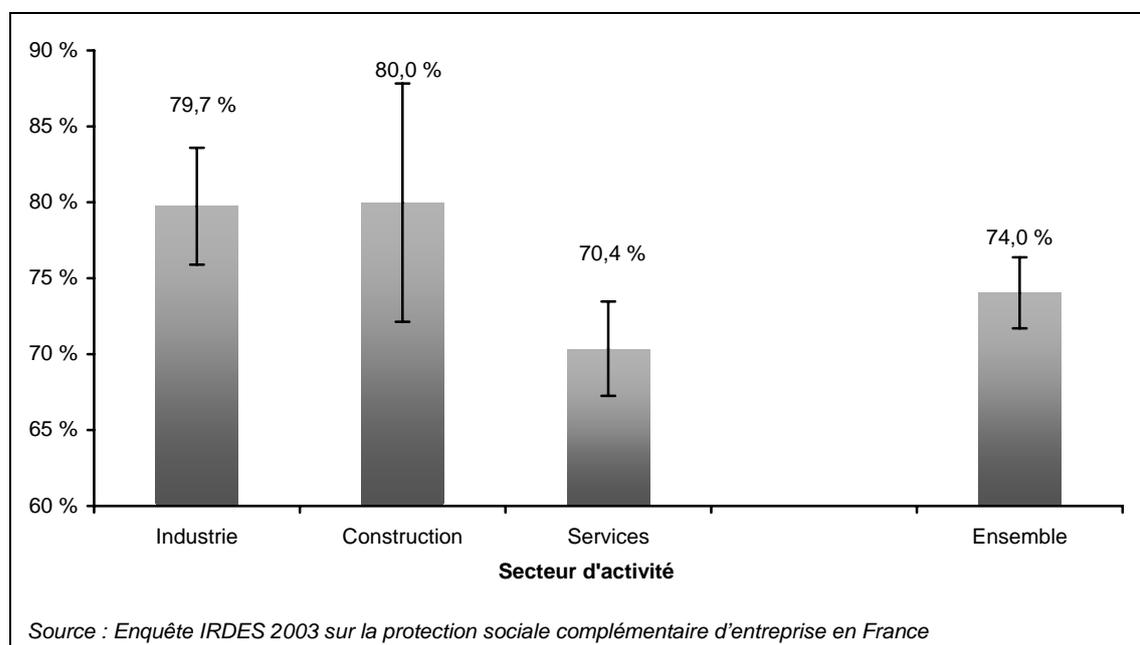
Parmi les établissements proposant une prévoyance santé à leurs salariés, les 2/3 proposent également une couverture complémentaire pour les frais de santé.

Comme pour la complémentaire maladie, les établissements du secteur de la construction sont les plus nombreux (62 %) à proposer une prévoyance à leurs

salariés alors que les établissements du secteur de l'industrie sont moins nombreux que la moyenne (40 %) à proposer cette couverture à leurs salariés. (cf. Graphique n° 22).

De manière identique au petit risque, la traduction en termes de salariés concernés revoit ces chiffres à la hausse : 74 % des salariés travaillent dans un établissement qui propose une prévoyance santé à leurs salariés ; ce pourcentage est de 80 % pour les secteurs de l'industrie et de la construction (cf. Graphique n° 23).

Graphique n° 23
Proportion de salariés travaillant dans un établissement qui propose une prévoyance à ses salariés



Mise en garde

La formulation des questions dans l'enquête et le fort taux de non-réponses ne nous permettent pas d'appréhender de manière fine la couverture des différents risques inclus dans la prévoyance. En effet, les questions étaient formulées de la façon suivante :

Tous les salariés sont-ils couverts pour le risque....

Oui

Non --> si non, indiquez les catégories non couvertes

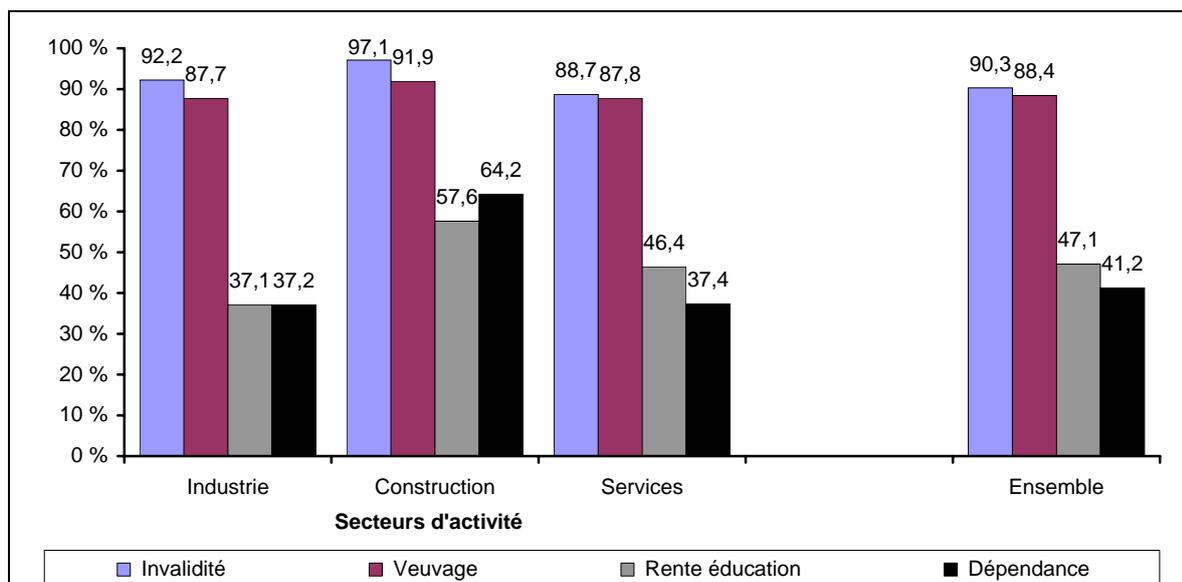
Une proportion non négligeable d'enquêtés ont répondu non à la question ci-dessus mais n'ont pas donné les catégories non couvertes ; on ne sait donc pas s'il s'agit d'une non-couverture pour toutes les catégories ou d'une non-couverture de certaines catégories seulement.

Pour chacun des risques, sont donc présentées dans le tableau ci-dessous :

- la proportion d'établissements couvrant tous leurs salariés (chiffre sans incertitude),
- la proportion d'établissements couvrant une partie au moins de leurs salariés (chiffre minimal),
- la proportion d'établissements ne couvrant aucun de leurs salariés,
- l'incertitude relative aux deux chiffres précédents (incertitude qui représente la proportion d'établissements ayant répondu non à la question sans citer les catégories non couvertes).

Risques	Pourcentage d'établissements			incertitude (en %)
	couvrant tous leurs salariés	couvrant au moins une partie de leurs salariés	ne couvrant aucun de leurs salariés	
Invalidité	90,3	95,6	0,6	3,8
Décès/veuvage	88,4	94,7	0,6	4,7
Rente éducation	47,1	66,0	7,0	27,1
Dépendance	41,2	59,6	12,9	27,6

Graphique n° 24
Proportion d'établissements qui proposent une prévoyance à tous leurs salariés, par type de risque et par secteur d'activité



Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

RISQUE DÉCÈS **Définition et cadre légal**

La couverture du risque décès a pour objet de garantir aux ayants droit de l'assuré décédé, le versement d'une somme destinée à compenser la perte des ressources que l'assuré procurait au foyer.

Pour le risque décès, il existe une prévoyance obligatoire et une prévoyance facultative : au titre de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947, la couverture du risque décès est obligatoire pour les cadres. Pour les non-cadres, il n'y a aucune obligation générale ; toutefois, un certain nombre de Conventions collectives impose la souscription à un régime de prévoyance.

RISQUES INVALIDITÉ, RENTE ÉDUCATION ET DÉPENDANCE **Définition et cadre légal**

Pour ces trois risques, il n'existe pas d'obligation pour l'employeur d'assurer ses salariés ; il s'agit donc d'une prévoyance complémentaire facultative.

Rente d'invalidité

Suite à un accident ou à une maladie, un salarié peut être, soit incapable d'exercer toute activité professionnelle, soit incapable de continuer à assurer un travail identique à celui qu'il avait précédemment. Il est alors déclaré invalide en raison de son handicap. Cet état doit être stabilisé dans le temps, ce qui le distingue de l'incapacité. L'invalidité intervient soit tout de suite après avis du contrôle médical de la Sécurité sociale soit après trois ans d'incapacité.

Rente éducation

Versement d'une rente en cas de décès du salarié, calculée en pourcentage du salaire, à chacun des enfants fiscalement à charge.

Dépendance et autres garanties

La dépendance se définit par rapport à l'impossibilité d'accomplir en raison de l'âge ou d'un handicap, les actes essentiels de la vie courante sans le concours de tiers. Cette prise en charge concerne les personnes de plus de 60 ans. Elle est limitée et soumise à un certain nombre de conditions. Son montant varie en fonction des niveaux de dépendance.

Les institutions de prévoyance proposent généralement le versement d'une rente viagère ou le versement d'un capital en couverture de ce risque. Tous les salariés peuvent souscrire à cette garantie sans condition de niveaux de ressources.

Les risques décès, invalidité, rente éducation et dépendance

En raison de l'incertitude mentionnée dans l'encadré « *Mise en garde* » (ci-contre), nous ne présenterons que quelques résultats relatifs à la proportion d'établissements couvrant tous leurs salariés.

Quel que soit le secteur d'activité de l'établissement, les deux risques principalement couverts sont le risque invalidité et le risque décès : environ 90 % des établissements couvrent tous leurs salariés pour ces deux risques alors que moins de 50 % des établissements couvrent tous leurs salariés pour le risque rente éducation et dépendance.

Comme pour la complémentaire maladie, le secteur de la construction se démarque en proposant plus souvent une prévoyance santé à ses salariés et ce, quel que soit le type de risque observé (cf. Graphique n° 24).

Compte tenu des incertitudes relatives aux données par taille d'entreprise, nous avons choisi de ne pas les présenter. En effet, plus la taille de l'entreprise augmente et plus une gestion de la prévoyance selon les catégories de salariés est plausible.

Les indemnités en cas d'absence pour maladie

Les questions posées dans l'enquête sont formulées de la façon suivante :

Tous les salariés sont-ils couverts de la même manière en cas d'absence pour maladie ?

Si non, indiquez quelles sont les catégories de salariés qui sont couvertes de manière différente.

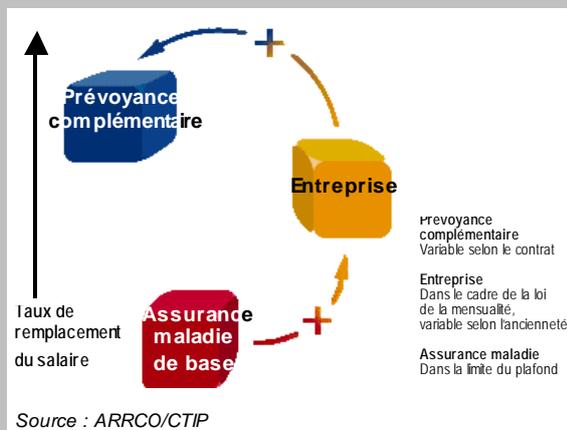
Dans 82 % des établissements, tous les salariés sont couverts de la même manière en cas d'absence pour maladie (87 % dans le secteur de l'industrie, 82 % dans les secteurs du bâtiment et des services) ; dans 17 % des cas, il existe donc des différences de couverture selon les catégories de personnes²². Les résultats qui suivent ne porteront que sur les établissements dans lesquels les salariés sont couverts de la même manière²³.

²² 1 % des établissements n'ont pas su répondre à cette question.

²³ Des résultats plus complets seront publiés ultérieurement lorsque le codage des questions sur les catégories de salariés sera effectué.

L'absence pour maladie ou suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Les trois degrés de la couverture en cas d'arrêt de travail

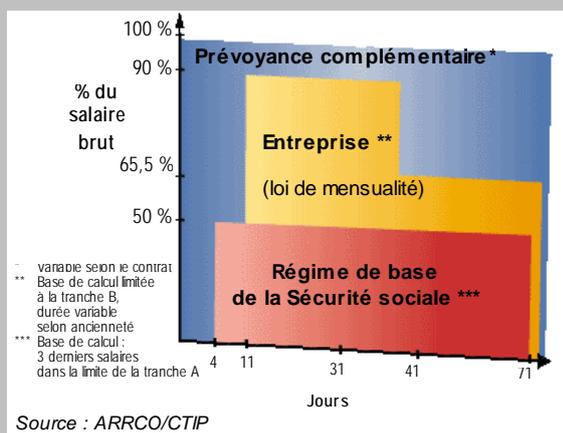


Il existe 3 niveaux de couverture en cas d'interruption de l'activité professionnelle pour raison de santé : les indemnités journalières de la Sécurité sociale, l'indemnisation obligatoire par l'employeur selon la loi de mensualisation et le complément de salaire par l'organisme de prévoyance.

Les indemnités journalières de la Sécurité sociale :

Les indemnités journalières maladie sont versées pour chaque jour de l'arrêt de travail (y compris les samedis, dimanches et jours fériés), mais seulement à partir du 4^e jour d'arrêt de travail constituent le délai de carence. Les indemnités de la Sécurité sociale sont généralement versées après ce délai de carence et pendant 3 ans à compter de l'arrêt de travail pour les maladies de longue durée. Dans les autres cas, l'assuré n'a droit, pour une ou plusieurs maladies, qu'à 360 jours d'indemnités journalières au maximum sur une période de 3 ans (en cas d'incapacité de travail due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, ces indemnités obéissent à un régime particulier).

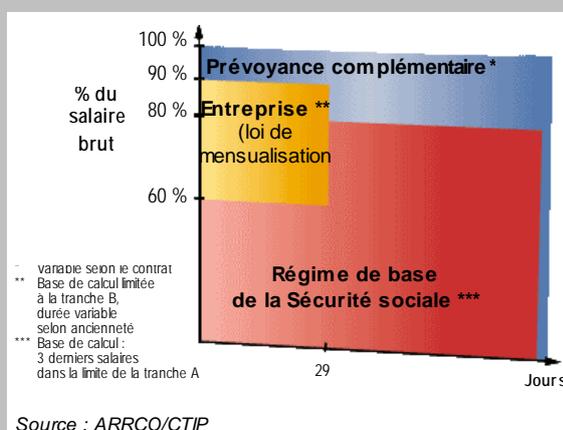
Maladie ou accident de la vie courante



Les obligations de l'employeur :

La loi de mensualisation du 19 janvier 1978 oblige l'employeur à maintenir pendant une durée déterminée, en complément de ce que verse la Sécurité sociale, un certain niveau de la rémunération du salarié en arrêt de travail. Le salarié doit avoir au minimum 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Maladie professionnelle ou accident du travail



Le complément de l'organisme de prévoyance :

Les institutions de prévoyance peuvent prendre en charge tout ou partie du salaire afin de garantir le maintien de la rémunération du salarié. Elles interviennent en complément des prestations de la Sécurité sociale et des obligations de l'employeur au titre de la loi de mensualisation. Ces prestations complémentaires ne peuvent entraîner une indemnité supérieure au salaire perçu au moment de l'arrêt de travail.

L'employeur peut souscrire en plus un contrat de mensualisation. L'institution de prévoyance prend alors en charge le complément du salaire qui incombe à celui-ci dans le cadre de la loi. Les cotisations sont dans ce cas à la charge de l'employeur.

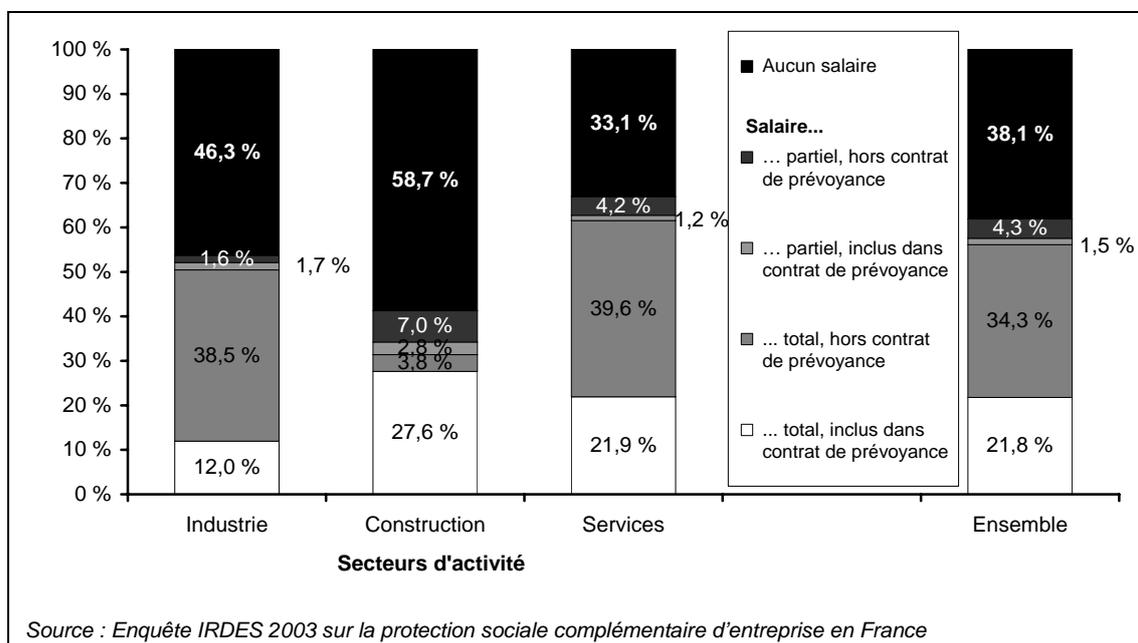
NB : Les graphiques proviennent de la page internet http://www.ctip.asso.fr/garanties_indem.htm

**La couverture du délai de carence
(trois premiers jours d'absence pour
maladie)**

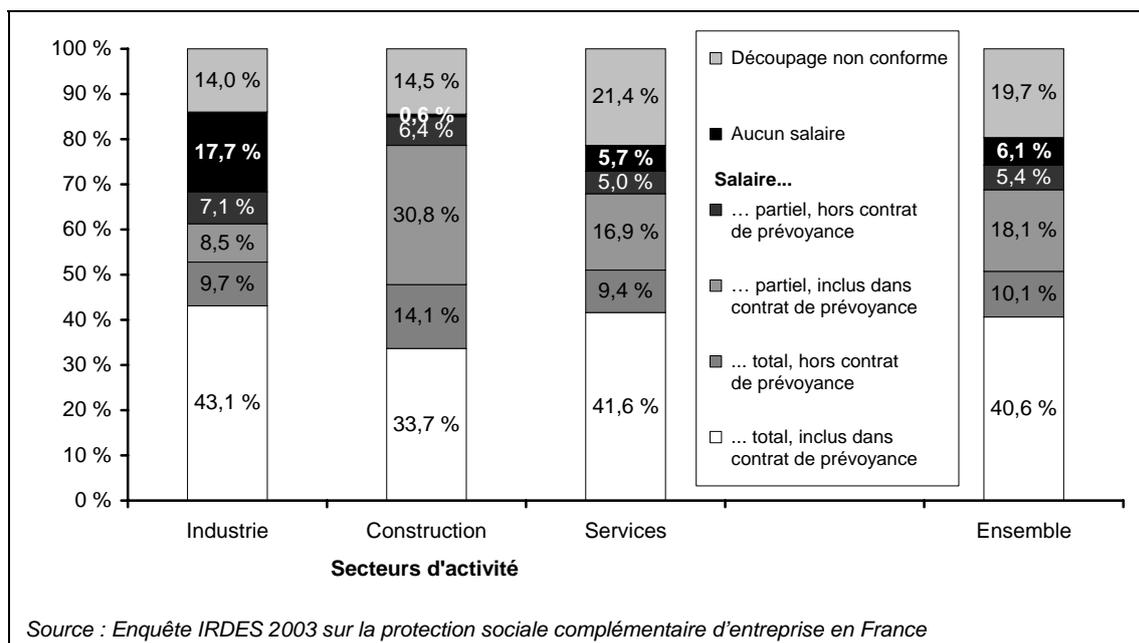
Parmi les établissements couvrant tous leurs salariés de la même manière, 56 % déclarent que les salariés reçoivent leur salaire en totalité, 6 % une partie seulement de leur salaire et 38 % aucune rémunération, au cours des trois premiers jours d'absence pour maladie. Ces pourcentages sont très différents selon le secteur d'activité : ainsi, dans le secteur de la construction, 59 % des établissements déclarent que leurs salariés ne perçoivent aucun salaire sur cette période, contre 46 % dans le secteur de l'industrie et 33 % dans le secteur des services (cf. Graphique n°25).

Tous secteurs confondus, dans 38 % des établissements où le salaire versé est total ou partiel, cette garantie fait partie du contrat de prévoyance (dans les autres cas, il est alors versé par l'employeur au titre de la convention collective). Cette proportion est très élevée dans le secteur de la construction (67 % contre 34 % dans les services et 25 % dans l'industrie – cf. Graphique n°27).

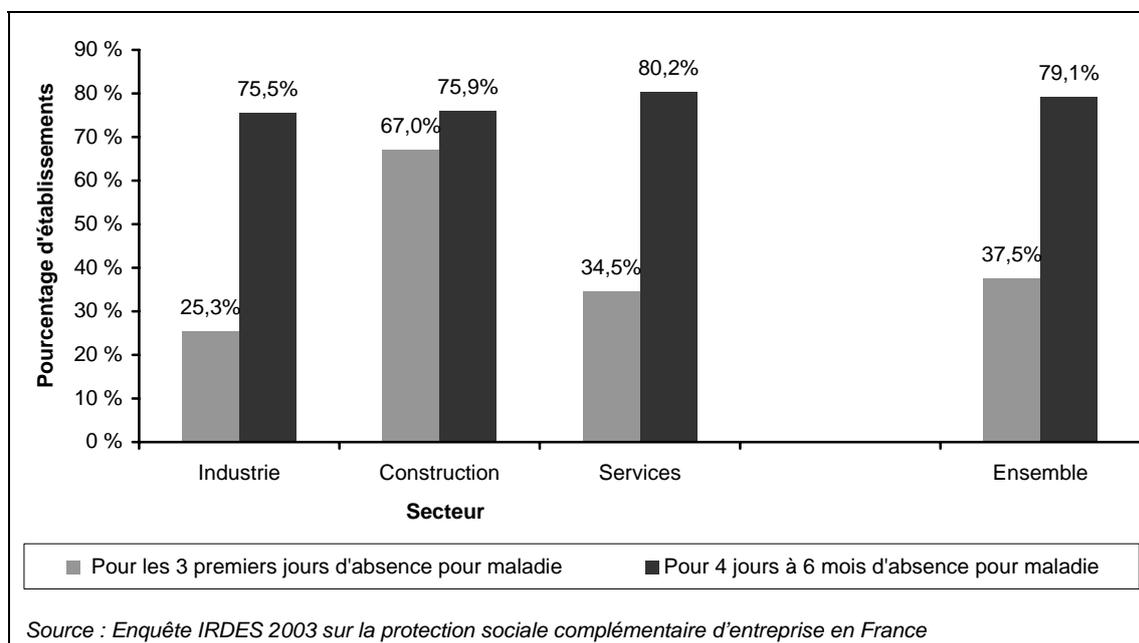
Graphique n° 25
Répartition des établissements selon la couverture proposée à leurs salariés
lors des trois premiers jours d'absence pour maladie



Graphique n° 26
Répartition des établissements selon la couverture proposée à leurs salariés
en cas d'absence pour maladie entre trois jours et six mois



Graphique n° 27
Pourcentage d'établissements maintenant le salaire en totalité ou partiellement
grâce au contrat de prévoyance selon le secteur d'activité et la période d'absence



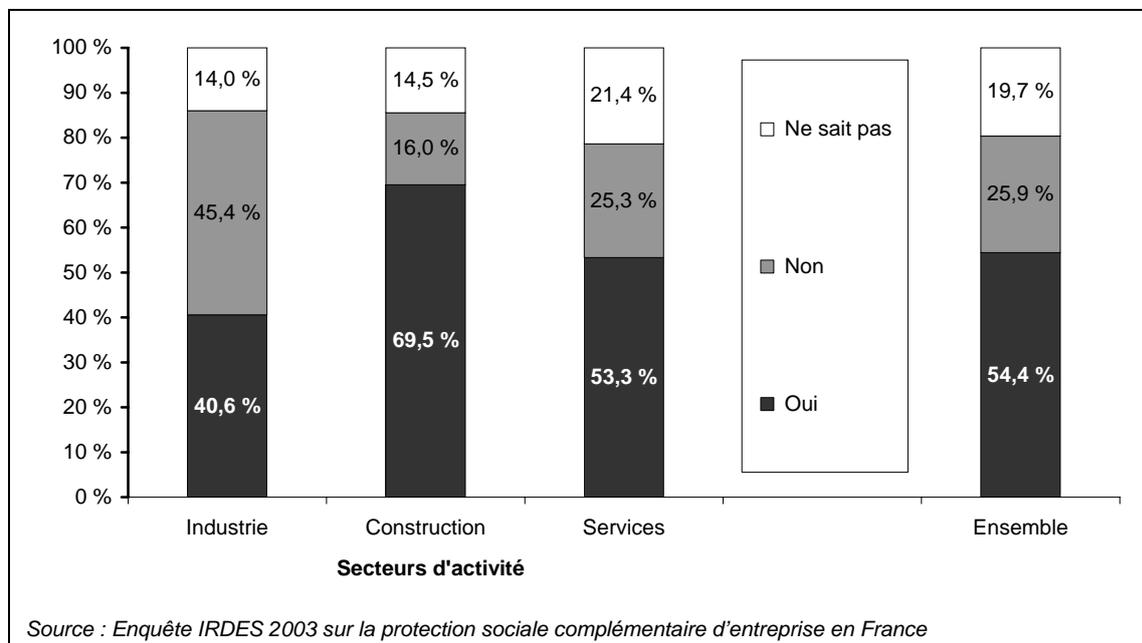
La couverture de la période d'absence entre trois jours et six mois

Parmi les établissements couvrant tous leurs salariés de la même manière, 51 % déclarent que les salariés reçoivent leur salaire en totalité, 23,5 % une partie seulement de leur salaire et 6 % aucune rémunération, entre le troisième jour et le sixième mois d'absence pour maladie. 19,5 % des établissements n'ont pas pu répondre directement à cette question ainsi qu'aux suivantes, leur contrat n'étant pas formulé pour les mêmes périodes d'absence²⁴. Le pourcentage d'établissements versant un salaire total à leurs salariés est légèrement différent selon le secteur d'activité (53 % dans l'industrie, 51 % dans le secteur des services et 48 % dans le secteur de la construction). En revanche, le pourcentage d'établissements dans lesquels les salariés ne perçoivent aucun salaire en cas d'absence sur la période comprise entre trois jours et six mois varie beaucoup selon le secteur d'activité puisqu'il n'est que de 1 % dans le secteur de la construction alors qu'il atteint 18 % dans l'industrie (cf. Graphique n°26).

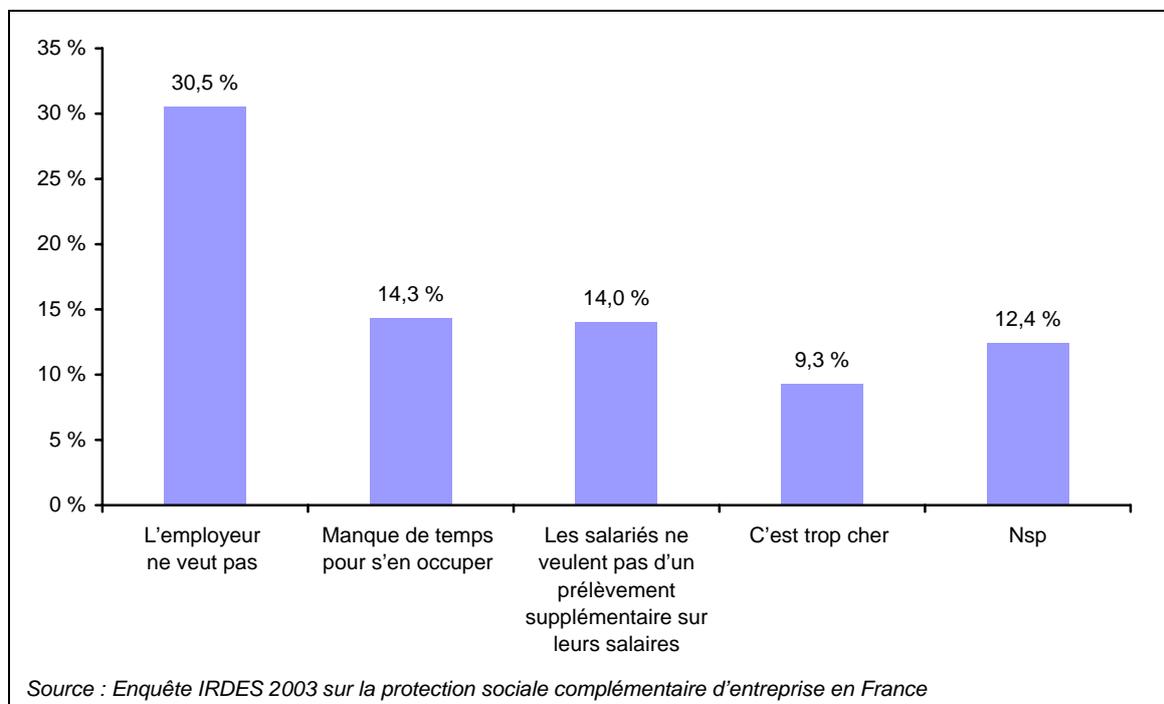
Globalement dans 79 % des établissements où le salaire versé aux salariés est total ou partiel, cette garantie fait partie d'un contrat de prévoyance. Cette proportion est de 80 % dans le secteur des services, de 76 % dans l'industrie et de 75 % dans la construction (cf. Graphique n°27).

²⁴ On dispose alors de la réponse littérale des enquêtés sur le fonctionnement des indemnités en cas d'absence pour maladie ; ces questions seront codées et exploitées ultérieurement.

Graphique n° 28
Répartition des établissements selon que les salariés reçoivent ou non un complément de salaire grâce à l'organisme de prévoyance à partir du 6^e mois d'absence pour maladie



Graphique n° 29
Pourquoi les établissements n'ont-ils jamais proposé de prévoyance à leurs salariés ?



La couverture de la période d'absence au-delà de six mois

Dans 54 % des établissements, les salariés reçoivent, au-delà de six mois d'absence, un complément de salaire grâce à l'organisme de prévoyance. Ce pourcentage est de 70 % dans le secteur de la construction, de 53 % dans le secteur des services et de 41 % dans le secteur de l'industrie (cf. Graphique n°28).

Les raisons de l'absence de prévoyance dans l'entreprise

50 % des établissements ne proposent pas de prévoyance à leurs salariés ; parmi ces établissements :

- 94 % n'ont jamais envisagé de faire cette proposition à leurs salariés et cette proportion ne dépend pas du secteur d'activité,
- 3 % y pensent ou sont en cours de négociation,
- 2 % ne proposent pas de prévoyance à leurs salariés parce que les négociations ont échoué,
- dans 1 % des établissements, une prévoyance a existé mais a été abandonnée.

La raison principalement évoquée dans les établissements qui n'ont jamais envisagé de proposer une prévoyance à leurs salariés est un refus de la part de l'employeur dans près d'un cas sur trois (cf. Graphique n° 29).

Conclusion

Dans les entreprises non individuelles hors secteur agricole et administration, deux salariés sur trois ont accès à une complémentaire maladie sur leur lieu de travail. Cette proportion est très variable selon la taille de l'entreprise, de 36 % dans les très petites entreprises à 98 % dans les entreprises de 500 salariés et plus, et selon le secteur d'activité, de 61 % dans le secteur des services à 76 % dans celui de l'industrie.

Globalement, dans les établissements qui proposent une complémentaire maladie, l'accès à cette couverture et son mode de financement sont, dans la plupart des cas, indépendants de la catégorie socioprofessionnelle des salariés. 14 % des employeurs ne participent pas du tout au financement de la complémentaire maladie et 4 % prennent en charge la totalité du coût de cette couverture. Les employeurs, quand ils participent au financement, y contribuent en moyenne à hauteur de 58 %. La participation des salariés, quant à elle, est majoritairement forfaitaire et donc indépendante des catégories socioprofessionnelles. Etant donné la structure des salaires, ceci signifie que les personnes les moins favorisées doivent fournir un effort financier relativement plus élevé pour bénéficier d'une couverture.

En revanche, les établissements qui proposent une complémentaire maladie emploient plus de cadres et de professions intermédiaires que ceux qui n'en proposent pas. Autrement dit, un cadre a plus de chances qu'un ouvrier de disposer d'une complémentaire maladie par son entreprise. Cette différence d'accès ne s'explique pas tant par une différence de traitement entre catégories de salariés au sein des entreprises. Il s'agit plutôt d'une différence de comportement des entreprises en fonction de la structure professionnelle de la population qu'elles emploient.

En cas d'augmentation du coût de la complémentaire maladie, la majorité des établissements se disent prêts à maintenir leur contribution, c'est-à-dire partager le coût de cette hausse avec les salariés.

Trois salariés sur quatre travaillent dans un établissement qui propose une prévoyance santé à ses salariés. Trois types de risques sont fréquemment couverts par la prévoyance complémentaire : les risques invalidité et décès ainsi que les absences en cas de maladie. Comme pour la complémentaire maladie, il ne semble pas y avoir de différences d'accessibilité parmi les catégories socioprofessionnelles, mais l'étude de la prévoyance santé fera l'objet d'un prochain travail plus approfondi.

Au total, la probabilité de travailler dans un établissement qui propose une complémentaire maladie à ses salariés dépend de la structure socioprofessionnelle de l'établissement. Mais au sein des établissements qui proposent une complémentaire maladie, il existe peu de segmentation verticale.

Il serait intéressant d'étudier s'il existe des transferts entre établissements de structures socioprofessionnelles différentes, par exemple par le biais des conjoints mais nous manquons de données pour étudier ce phénomène.

A partir de cette enquête, seront analysées prochainement les garanties proposées aux salariés dans les contrats d'entreprises, au regard de l'ensemble des informations présentes dans ce rapport, en particulier de la répartition employeur/employé du financement.

Conclusion générale

Conclusion générale : les enseignements pour de futures enquêtes

L'enquête de l'IRDES sur la protection sociale complémentaire d'entreprise a permis de fournir un éclairage inexistant jusqu'alors sur la manière dont les salariés sont couverts pour le risque santé par leur entreprise (voir chapitres 6 et 7).

Ce travail a aussi été l'occasion de tester la faisabilité de ce type d'enquêtes auprès des entreprises. Bien que ces dernières soient très sollicitées, les enquêteurs ont été le plus souvent bien accueillis comme en témoignage le taux de participation élevé : 53 %. La plupart des enquêtés ont pris le temps de répondre jusqu'au bout d'un questionnaire dont la durée moyenne est de 15 minutes. Il faut rappeler que l'enquête a été réalisée sur le modèle des enquêtes ménage, c'est-à-dire qu'un courrier préalable informait l'entreprise de l'appel de l'enquêteur.

La réalisation de ce travail nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignements qui pourront être utiles dans l'éventualité d'une reproduction de ce type d'enquêtes.

Le choix des strates

Nous avons peu d'information *a priori* pour réaliser le plan de sondage. Nous avons fait l'hypothèse que la présence ou non d'une protection sociale complémentaire dans l'entreprise pouvait être lié au secteur d'activité et à la taille de l'établissement. En conséquence, nous avons réalisé un sondage stratifié sur ces deux facteurs. A la lecture des résultats, il s'avère que ce n'est pas la taille de l'établissement qui détermine la présence d'une protection sociale complémentaire, mais la taille de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement. Nous avons donc réalisé une post-stratification sur ce facteur pour tenir compte de cette corrélation. Le secteur d'activité apparaît également comme un déterminant important de la présence d'une protection sociale complémentaire. Il sera plus efficace lors d'une prochaine enquête de réaliser un tirage stratifié par secteur d'activité et taille d'entreprise.

Le plan de sondage

Concernant le secteur d'activité, nous avons réalisé un sondage aléatoire dit « représentatif », respectant la structure de la population étudiée. Le secteur de la construction étant le plus petit et ayant moins participé que les autres à l'enquête, se trouve très sous-représenté dans l'échantillon avec seulement 128 établissements répondants, ce qui ne permet pas de tirer de conclusions sur ce secteur particulier. Il serait probablement plus intéressant à l'avenir, en tenant compte de ce que l'on sait maintenant sur les taux de répondants par secteur, de réaliser un tirage permettant de recueillir des effectifs équilibrés dans chacun des secteurs, afin de pouvoir discuter plus précisément des différences entre secteurs.

Les pondérations

L'obtention de statistiques nationales sur les établissements permettrait de simplifier le calcul des pondérations et de connaître les probabilités d'inclusion dans l'échantillon.

Le questionnaire

Si la partie du questionnaire sur la complémentaire maladie a posé peu de problèmes de passation et d'interprétation des résultats, les questions sur la prévoyance santé ont posé quelques difficultés :

Tout d'abord, leur position en fin de questionnaire, après la partie longue et fastidieuse du recueil des niveaux de garantie a engendré inévitablement une qualité moindre des réponses fournies.

De plus, les questions n'étaient pas formulées de manière assez précise (cf. partie sur la prévoyance) ce qui a engendré des absences de réponse ou des réponses difficilement exploitables.

Il serait donc peut-être plus judicieux de réaliser l'enquête en deux temps, afin que les questions relatives à la prévoyance obtiennent des réponses d'aussi bonne qualité que celles relatives à la complémentaire maladie.

Le contenu des garanties

Les questions sur le contenu des garanties sont en cours d'exploitation et feront l'objet d'une prochaine publication. Mais, d'ores et déjà, nous avons pu tirer quelques enseignements qui pourront être utiles pour une prochaine enquête. Les enquêtés devaient répondre à des questions sur le contenu précis des garanties concernant le dentaire, l'optique et les consultations de spécialistes. Les enquêtés pouvaient répondre avec ou sans les documents sous la main, et nous leur proposons de faxer le résumé des garanties.

La comparaison du résumé des garanties avec les réponses des enquêtés qui n'avaient pas de document sous les yeux montre que dans ce cas les réponses des enquêtés sont assez éloignées de la réalité des garanties. Il faut donc prohiber le recueil d'informations sans document, même si l'enquêté semble être sûr de lui. En ce qui nous concerne, près de 80 % des établissements ont répondu avec les documents sous les yeux ou nous ont faxé le résumé des garanties.

La comparaison de ce résumé avec les réponses des enquêtés qui avaient les documents sous le yeux, montre une qualité nettement meilleure des réponses. Les erreurs de déclaration les plus fréquentes ont été identifiées et pourront donner lieu à des relances des enquêteurs dans de futures enquêtes.

Il faut donc insister pour obtenir le résumé des garanties ou bien obtenir que l'enquêté réponde avec les documents sous les yeux, quitte à le rappeler plus tard pour répondre à cette partie du questionnaire. Sans cela, les données recueillies sont de qualités insuffisantes pour être exploitées.

Au final, il s'avère que les enquêtes auprès des entreprises pour recueillir des informations sur la protection sociale complémentaire sont tout a fait réalisables et constituent le seul outil pour obtenir des informations représentatives au niveau national. Le taux de participation est conforme à ce que l'on peut trouver en population générale pour le même type d'enquêtes. En prenant quelques précautions dans le recueil d'informations (bonne formulation des questions, relances pertinentes, réponses avec documents sous les yeux ou obtention de documents écrits sur le contenu des contrats), il est possible de recueillir des informations de bonne qualité sur le contenu des garanties.

Tous ces enseignements pourront donc permettre de reproduire ce type d'enquêtes avec un gain de qualité.

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau n° 1	Modélisation de la non-réponse des TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance	42
Tableau n° 2	Modélisation de la non-réponse des TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une couverture complémentaire santé	43
Tableau n° 3	Modélisation des non-joints pour les TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance	44
Tableau n° 4	Modélisation des non-joints pour les TPE et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance	45
Tableau n° 5	Modélisation des refus de répondre pour les entreprises de 10 salariés et plus et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance	46
Tableau n° 6	Modélisation des refus de répondre pour les entreprises de 10 salariés et plus et étude du lien avec la présence ou non d'une couverture complémentaire santé	47
Tableau n° 7	Modélisation des non-joints pour les entreprises de 10 salariés et plus et étude du lien avec la présence ou non d'une prévoyance	48
Tableau n° 8	Pourcentage d'établissements proposant une couverture complémentaire santé selon la taille de l'entreprise à laquelle ils appartiennent	49
Tableau n° 9	Pourcentage d'établissements proposant une couverture complémentaire santé, selon la taille de l'entreprise à laquelle ils appartiennent	49
Tableau n° 11	Couverture complémentaire santé et prévoyance, pourcentage d'établissements couverts Données brutes.....	126
Tableau n° 12	Couverture complémentaire santé et prévoyance, pourcentage d'établissements couverts Données pondérées.....	126
Tableau n° 13	Couverture complémentaire santé et prévoyance pourcentage de salariés concernés, Données pondérées.....	126
Tableau n° 14	Proportion d'établissements proposant une CM à leurs salariés, selon la taille de l'entreprise	127
Tableau n° 15	Proportion d'établissements proposant une CCE à leurs salariés, selon le secteur d'activité Données brutes	128
Tableau n° 16	Proportion d'établissements proposant une CM à leurs salariés, selon le secteur d'activité Données pondérées.....	128
Tableau n° 17	Proportion de salariés travaillant dans un établissement qui propose une CM, selon le secteur d'activité Données pondérées.....	128

Tableau n° 18	Classification de l'accès à une CM en fonction des catégories socioprofessionnelles Données brutes.....	129
Tableau n° 19	Type de participation de l'employeur au financement de la CM, selon le secteur d'activité.....	130
Tableau n° 20	Différences de niveau de la participation de l'employeur, selon le secteur d'activité .	131
Tableau n° 21	Politique de l'employeur en cas d'augmentation importante des tarifs de la CM, selon le secteur d'activité.....	132
Tableau n° 22	« La participation des salariés au financement de la CM est-elle la même pour tous ? », selon le secteur d'activité.....	133
Tableau n° 23	Forme que prend la cotisation de l'employé quand elle est unique, selon le secteur d'activité.....	134
Tableau n° 24	Forme de la cotisation de l'employé quand elle diffère selon la catégorie de salariés, selon le secteur d'activité	136
Tableau n° 25	Comment la décision d'avoir une CM a-t-elle été prise ? selon le secteur d'activité Données brutes.....	137
Tableau n° 26	« Qui a sélectionné l'organisme ? » selon le secteur d'activité	138
Tableau n° 27	« Qui a imposé l'organisme ? » selon le secteur d'activité	139
Tableau n° 28	« Comment la décision a-t-elle été validée dans l'établissement ? » selon le secteur d'activité Données brutes	140
Tableau n° 29	Les assurés prennent-ils part aux discussions sur la CM ? Selon le secteur d'activité	141
Tableau n° 30	Sous quelle forme les salariés prennent-ils part aux discussions sur la CM ? Selon le secteur d'activité	141
Tableau n° 31	« Depuis combien d'années la couverture complémentaire santé est-elle gérée par le même organisme ? », selon le secteur d'activité.....	142
Tableau n° 32	Le contrat a-t-il déjà été renégocié ? Selon le secteur d'activité	142
Tableau n° 33	« Possibilité d'extension de la couverture aux proches ? », selon le secteur d'activité	143
Tableau n° 34	Extension automatique aux proches ? Selon le secteur d'activité	143
Tableau n° 35	« Quelles sont les personnes couvertes automatiquement par l'organisme ? », selon le secteur d'activité.....	144

Tableau n° 36	Les raisons de l'absence d'une CM dans les établissements, selon le secteur d'activité	145
Tableau n° 37	Motifs de renoncement dans les établissements qui n'ont jamais envisagé une CM.	146
Tableau n° 38	Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés, selon la taille de l'entreprise	148
Tableau n° 39	Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés, selon le secteur d'activité, données brutes.....	149
Tableau n° 40	Proportion de salariés travaillant dans un établissement proposant une prévoyance, selon le secteur d'activité Données pondérées	149
Tableau n° 41	Proportion d'établissements dans lesquels les salaires sont couverts de la même manière en cas d'absence pour maladie.....	150
Tableau n° 42	Part du salaire perçu pour les trois premiers jours d'absence pour maladie, selon le secteur.....	150
Tableau n° 43	Part du salaire perçu pour quatre jours à six mois d'absence pour maladie, selon le secteur.....	151
Tableau n° 44	Part des établissements dans lesquels les salariés perçoivent un salaire en cas d'absence de plus de six mois	151
Tableau n° 45	Motifs de non-proposition d'une prévoyance, selon le secteur d'activité Données brutes	152

Liste des graphiques

Liste des graphiques

Graphique n° 1	Taux de participation à l'enquête	31
Graphique n° 2	Proportion d'établissements proposant ou non à la fois une complémentaire maladie et/ou une prévoyance santé	53
Graphique n° 3	Proportion d'établissements proposant une complémentaire maladie à leurs salariés, selon la taille de l'entreprise.....	57
Graphique n° 4	Proportion d'établissements proposant une complémentaire maladie à leurs salariés, selon le secteur d'activité	58
Graphique n° 5	Proportion de salariés travaillant dans un établissement qui propose une couverture complémentaire à tout ou partie de ses salariés.....	58
Graphique n° 6	Le mode d'accès à la complémentaire maladie d'entreprise	59
Graphique n° 7	Pourcentage d'établissements proposant une complémentaire maladie mais dans lesquels l'employeur ne participe pas au financement de la complémentaire maladie	60
Graphique n° 8	Niveau moyen de participation des employeurs qui financent la complémentaire maladie uniformément pour toutes les catégories de salariés, selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise	60
Graphique n° 9	Répartition des établissements selon le mode de calcul des cotisations salariées	62
Graphique n° 10	Répartition des établissements selon le mode de calcul de la cotisation des salariés en cas de différence selon la catégorie sociale (12 % des établissements).....	62
Graphique n° 11	Qui est à l'origine de la complémentaire maladie dans l'établissement ?.....	64
Graphique n° 12	Qui est à l'origine de la complémentaire maladie dans les très petites et les très grosses entreprises ?	64
Graphique n° 13	Part des établissements dans lesquels les salariés participent aux discussions avec l'organisme de complémentaire maladie	65
Graphique n° 14	Pourcentage d'établissements dans lesquels l'extension de la couverture à des proches est possible	66
Graphique n° 15	Proportion d'établissements ne proposant pas de couverture complémentaire à leurs salariés en fonction du secteur d'activité.....	66
Graphique n° 16	Répartition des catégories de salariés dans les établissements qui proposent ou ne proposent pas de complémentaire maladie à leurs salariés	67

Graphique n° 17	Répartition des catégories de salariés travaillant dans les établissements qui proposent ou ne proposent pas de complémentaire maladie en fonction de la taille de l'établissement.....	68
Graphique n° 18	Probabilité de travailler dans un établissement qui propose une couverture complémentaire à tout ou partie de ses salariés, selon le secteur d'activité	68
Graphique n° 19	Probabilité de travailler dans un établissement qui propose une couverture complémentaire à tout ou partie de ses salariés, selon la taille de l'établissement	70
Graphique n° 20	Pourquoi les établissements n'ont-ils jamais envisagé de complémentaire maladie pour leurs salariés ?	70
Graphique n° 21	Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés	76
Graphique n° 22	Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés en fonction du secteur d'activité	76
Graphique n° 23	Proportion de salariés travaillent dans un établissement qui propose une prévoyance à ses salariés	77
Graphique n° 24	Proportion d'établissements qui proposent une prévoyance à tous leurs salariés, par type de risque et par secteur d'activité	78
Graphique n° 25	Répartition des établissements selon la couverture proposée à leurs salariés lors des trois premiers jours d'absence pour maladie	81
Graphique n° 26	Répartition des établissements selon la couverture proposée à leurs salariés en cas d'absence pour maladie entre trois jours et six mois.....	82
Graphique n° 27	Pourcentage d'établissements maintenant le salaire en totalité ou partiellement grâce au contrat de prévoyance selon le secteur d'activité et la période d'absence.....	82
Graphique n° 28	Répartition des établissements selon que les salariés reçoivent ou non un complément de salaire grâce à l'organisme de prévoyance à partir du 6 ^e mois d'absence pour maladie.....	84
Graphique n° 29	Pourquoi les établissements n'ont-ils jamais proposé de prévoyance à leurs salariés ?.....	84

Annexes

Le questionnaire

Commentaires

La couverture complémentaire maladie obtenue sur le lieu de travail reçoit des appellations différentes selon les interlocuteurs (« prévoyance santé », « mutuelle », « complémentaire », « complémentaire maladie », etc.). Pour éviter les malentendus et répétitions dans la passation du questionnaire, l'enquêteur fixera les termes avec l'enquêté en début de questionnaire ; le questionnaire affiché à l'écran CATI s'adaptera alors automatiquement (aide à l'enquêteur).

Dans cette version papier, nous avons harmonisé en mettant entre crochets « complémentaire maladie » et « prévoyance pour le gros risque ».

Le questionnaire était accompagné d'un document d'informations à destination des enquêteurs, précisant les principales notions, les acronymes etc. Ce document a été réalisé en commun avec la société d'enquête et au vu des questions fréquentes lors des réunions de formation des enquêteurs.

La partie de ce questionnaire, relative au travail de recherche de la bonne personne dans l'entreprise, a été gérée de manière informatique et les questions qui ne posent pas d'intérêt en soi ne sont pas présentées ici ; le questionnaire ci-après démarre dès lors que l'enquêteur est entré en contact avec la personne qu'il cherchait à interroger ou une autre personne susceptible de le renseigner.

Les numéros de question entre parenthèses correspondent aux numéros des questions du logiciel CONVERSO.

Consigne à l'enquêteur : *Proposer, dans l'ordre et en s'arrêtant dès que l'interlocuteur commence à répondre, « la complémentaire santé », ce qu'on appelle aussi parfois « la mutuelle » ou encore « la complémentaire maladie » ou enfin « la couverture des frais de soins de santé ».*

L'enquêté choisira le terme consacré dans l'entreprise pour parler de la complémentaire maladie. Ce terme s'insérera partout dans le texte où apparaît [complémentaire maladie].

Par la suite, nous aborderons rapidement le gros risque (décès, veuvage, invalidité, congés maladie).

Q S1 (Q55) Dans votre établissement, les salariés ont-ils accès à une [complémentaire maladie] ?

Oui ⇒ Q S3

Non ⇒ Q S2

PARTIE

« accès à une couverture complémentaire dans l'entreprise »

- Q S3 (Q59) Comment la décision d'avoir une [complémentaire maladie] a-t-elle été prise ?**
- par référendum
 - par décision unilatérale de l'employeur
 - par décision unilatérale des représentants du personnel (ou d'une partie du personnel)
 - par décision commune entre l'employeur et les représentants du personnel
 - autres (préciser)
 - ne sait pas
- Q S4 (Q61) Cette [complémentaire maladie] est-elle obligatoire ou les salariés ont-ils le choix de refuser l'adhésion, c'est-à-dire de ne pas être couverts du tout pour la maladie par l'entreprise ?**
- Consigne enquêteur : NE PAS CITER ; Vérifier l'item choisi avec l'interviewé ; on s'intéresse ici uniquement au fait que le salarié peut ne pas être couvert du tout par la [complémentaire maladie] de l'entreprise, mais on ne s'intéresse pas aux options : même si une partie seulement du contrat est obligatoire, on considère qu'il existe une [complémentaire maladie] obligatoire dans l'entreprise
- elle est obligatoire pour tous
 - elle est obligatoire pour certains seulement et facultative pour les autres
 - elle est obligatoire pour certains et les autres en sont exclus
 - elle est obligatoire pour certains, facultative pour d'autres, les derniers en sont exclus
 - elle est facultative pour tous
 - elle est facultative pour certains, et d'autres en sont exclus
- QS5a (Q62) Si QS4 = 1, 2 ou 5. Êtes-vous vraiment certain que tout le monde a droit à la [complémentaire maladie] dans votre établissement ? Bien insister : c'est-à-dire les nouveaux embauchés, les temps partiels, les formations en alternance, les stagiaires rémunérés ?**
- oui, tout le monde y a droit
 - non, certaines personnes sont exclues
- Q S5 (Q63) Si QS5a = 2 ou QS4 = 3, 4 ou 6. Quelles sont les populations exclues ?**
- Consigne enquêteur : Insister : on parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Exemples de catégories : CDD, nouveaux, temps partiel, en alternance, stagiaires rémunérés.

- Q S5b (Q65)** Si QS5a=2 ou QS4=2 ou 4.
Pour quelle catégorie la [complémentaire maladie] est-elle obligatoire ?
Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Exemples de catégories : CDD, nouveaux, temps partiels, en alternance, stagiaires rémunérés...
- Q S6a (Q69)** **La part prise par l'employeur au financement de cette [complémentaire maladie] est-elle la même pour toutes les catégories de salariés ?**
Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Exemples de catégories : CDD, nouveaux, temps partiel, en alternance, stagiaires rémunérés...
1. oui, c'est la même pour tous
 2. non, il y a une différence
- QS6b (Q70)** Si QS6a=2.
Quelles sont toutes les catégories de salariés pour lesquelles, la part prise par l'employeur au financement de la [complémentaire maladie] est différente ?
- QS6c (Q73)** **Quelle est , même approximativement, la part prise par l'employeur au financement de cette [complémentaire maladie] ?**
*Consigne enquêteur : Si l'interviewé répond que sa cotisation est forfaitaire, relancer pour avoir un ordre de grandeur en pourcentage. On demande une estimation personnelle, il ne faut pas que l'interviewé recherche les documents comptables pour avoir une réponse précise.
Si l'interviewé hésite entre 2 pourcentages (ex 10 à 15 %), proposez-lui quelque chose entre les deux (ex 12 %)*
- QS7 (Q74)** Si QS6c = 100 %.
Donc, les salariés ne paient rien pour leur [complémentaire maladie] ?
1. non, ils ne paient rien
 2. si, ils paient quelque chose
- QS9 (Q75)** **Je voudrais maintenant en savoir un peu plus sur la manière dont se passe ce financement : imaginons que les coûts de la [complémentaire maladie] augmentent fortement d'une année sur l'autre. Selon vous que se passera-t-il ?**
Consignes enquêteur : Si l'employeur dit vouloir changer de [complémentaire maladie] cocher l'item 1 ("l'employeur ne changera pas le montant total de sa contribution...").
1. l'employeur ne changera pas le montant total de sa contribution : il laissera le salarié ou le CE (comité d'entreprise) payer la différence
 2. l'employeur maintiendra sa contribution en pourcentage : il prendra toujours la même participation relative

3. l'employeur prendra le surcoût intégralement en charge, quitte à demander une révision des garanties
4. autre (préciser)
5. [nsp]

Parlons maintenant de ce que paient les salariés pour cette [complémentaire maladie].

Q S7 (Q77)

Pour un salarié célibataire sans enfant, le mode de calcul de la cotisation est-il le même pour toutes les catégories de salariés ?

Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Mode de calcul signifie la façon dont est calculée la cotisation, par exemple en appliquant un taux de salaire, ou bien une cotisation forfaitaire.

1. oui, c'est le même pour tous
2. non, il y a une différence

QS8b (Q78)

Si QS7=2.

Quelles sont toutes les catégories de salariés pour lesquelles, la cotisation à cette [complémentaire maladie] est différente ?

Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipe...); en revanche, les classes d'âge ou d'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories.

Q S8 (Q81)

La cotisation des salariés est-elle ?

Consigne enquêteur : Si la personne dit que "ça dépend", dire qu'on s'intéresse au cas d'une personne célibataire, sans enfants et qui prend l'option de base.

1. proportionnelle au salaire
2. proportionnelle au salaire plafonné
3. proportionnelle à la portion du salaire située au-dessus d'un plafond
4. forfaitaire (tout le monde paye la même chose – si contrat à options : tout le monde paye la même chose dès qu'il prend la même option)
5. forfaitaire, avec des classes d'âge ou d'ancienneté
6. autre (préciser)

Nous allons maintenant parler de l'organisme chargé de gérer cette complémentaire maladie.

Q S10 (Q84) Tout d'abord, combien d'organismes différents gèrent la [complémentaire maladie] de votre établissement ?

QS10b (Q85) Pouvez vous me donner leurs noms ?

Consigne enquêteur : Pour les "autres", NE PAS OUBLIER de demander le sigle, l'intitulé développé et la ville.

- 1 AGF
- 2 AGRR- Association générale des retraites par répartition
- 3 APGIS - Association prévoyance générale interprofessionnelle des salariés
- 4 APICIL - Arcil Micils Association de prévoyance interprof. des cadres
- 5 APRI - IRRAPRI - SMAPRI
- 6 AXA
- 7 CAIRPSA - CARPRECA CAIRPSA MULHOUSE
- 8 CAPRICEL - CAPRICEL prévoyance groupe MAGDEBOURG pour les cadres
- 9 CCAS (EDF...) - Caisse centrale d'activité sociales du personnel des industries
- 10 CNPOCNRO - Caisse nationale de prévoyance des ouvriers du bâtiment
- 11 CRICA PREV - Caisse de retraite interprofessionnelle des cadres
- 12 GAN
- 13 GMC - Garantie médicale et chirurgicale
- 14 GRASSAVO - Gras- Savoye
- 15 IBM - Mutuelle IBM
- 16 MCD - Mutuelle nationale MCD des anciens combattants et des prisons
- 17 MEDERIC - Groupe MEDERIC MUTUALITE
- 18 MGEN - Mutuelle générale de l'éducation nationale
- 19 MGF MANS - Mutuelles du Mans, Mutuelles générales de France
- 20 MGPTT - Mutuelle générale des PTT
- 21 MIP - Mutuelle des industries du pétrole
- 22 MNH - Mutuelle nationale des hospitaliers
- 23 MNT - Mutuelle nationale territoriale
- 24 MORNAY - Groupe MORNAY
- 25 MSA - Mutualité Sociale Agricole
- 26 PREVIADÉ
- 27 PREVILOR - PREVILOR, PREVIFORM
- 28 PRO BT - Regroupement des caisses de retraites et de prévoyance du BT
- 29 RENAULT - Mutuelle RENAULT
- 30 SMBTP - Société mutualiste du bâtiment et des travaux publics
- 31 SMI - Société mutualiste interprofessionnelle des 16, 17, 18^e arrondissements
- 32 SMSG - Société mutualiste du personnel de la Société générale
- 33 STANISLAS - Groupe mutuelle STANISLAS
- 34 URRPIMME - URRPIMMEC société mutualiste groupe MALAKOFF
- 35 VAUBAN - Groupe VAUBAN
- 36 VERSPIEREN - Assurances VERSPIEREN
- 37 *Autres : préciser*

- QS10c (Q87) Parmi les organismes que vous venez de me citer, lequel est le PLUS IMPORTANT ?**
Consigne enquêteur : Si l'interviewé hésite, relancer en disant "c'est-à-dire l'organisme qui couvre le plus."
- Q S11 (Q89) Nous allons maintenant parler de l'organisme que vous considérez comme le plus important : est-ce ... ?**
1. une mutuelle
 2. une assurance privée
 3. une institution paritaire de prévoyance
 4. nsp
- Q S11c (Q90) Qui a sélectionné cet organisme parmi tous les organismes possibles ?**
1. La DRH (direction des ressources humaines)
 2. Le comité d'entreprise ou des représentants du personnel
 3. Une commission mixte (représentant du personnel + direction)
 4. Il a été imposé
 5. nsp
- QS12 (Q91) Si QS11c=4. Par qui a-t-il été imposé ?**
1. le siège ou le groupe
 2. la branche
 3. le réseau de franchisés
 4. autre (préciser)
- QS13 (Q93) Comment la décision a-t-elle été validée dans l'établissement ?**
1. par référendum
 2. par décision unilatérale de l'employeur
 3. par décision unilatérale des représentants du personnel ou d'une partie du personnel
 4. par décision commune entre les représentants du personnel et l'employeur
 5. autre (préciser)
 6. [nsp]
- Q S13b (Q95) Les assurés prennent-ils part aux décisions et aux discussions avec l'organisme gestionnaire ?**
Oui ⇒ Q S14
Non ⇒ Q S15

- Q S14 (Q96) Sous quelle(s) forme(s) ? [plusieurs réponses possibles]**
1. une commission a été mise en place
 2. ce sont les salariés, les représentants du personnel, les syndicats ou le C.E. qui discutent avec l'organisme
 3. il y a des assemblées générales d'adhérents
- QS15 (Q97) Depuis combien d'années la [complémentaire maladie] est-elle gérée par cet organisme ?**
- Consigne enquêteur : Si l'interlocuteur ne le sait pas parce qu'il a trouvé le contrat en arrivant, lui demander depuis combien d'années il est dans cette entreprise ?*
- Q S16 (Q98) Le contrat a-t-il déjà été renégocié périodiquement avec l'organisme ?**
1. oui
 2. non
- QS16b (Q99) Si QS16=1.
En quelle année a-t-il été renégocié la dernière fois ?**
- Q S17(Q100) La couverture est-elle uniquement réservée à l'employé ou peut-elle être étendue à des proches ?**
1. seulement réservée à l'employé lui-même
 2. pour l'employé et peut être étendue à des proches
 3. ne sait pas
- QS17a (Q101) Si QS17=2
Est-elle...**
1. automatiquement étendue aux proches
 2. étendue aux proches uniquement si le salarié le souhaite
- QS17b (Q102) Si QS17a=1
Quelles sont les personnes couvertes automatiquement ?**
1. les enfants avec une limite d'âge
 2. les enfants sans limite d'âge
 3. les conjoints mariés
 4. les conjoints non mariés (concubin, pacsé...)
 5. autres (préciser)
- QS17b2 (Q104) Si QS17b=1
Jusqu'à quel âge les enfants sont-ils couverts ?**

- QS17c (Q105)** Si QS17a=2
A qui cette couverture peut-elle être étendue ?
1. les enfants avec une limite d'âge
 2. les enfants sans limite d'âge
 3. les conjoints mariés
 4. les conjoints non mariés (concubin, pacsé...)
 5. autres (préciser)

- QS17c2 (Q107)** Si QS17c=1
Jusqu'à quel âge les enfants sont-ils couverts ?

Nous allons maintenant nous intéresser aux garanties.

- Q109** **Dans votre entreprise, existe-t-il plusieurs niveaux de garanties ? On pense ici aux différentes catégories de salariés mais aussi à des options possibles du contrat (hors prise en charge des proches)**
1. oui
 2. non

- Q110** **Combien de niveaux de garanties existe-t-il ?**
- Consigne enquêteur : MINIMUM 2 NIVEAUX. On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. On pense ici aux différentes catégories de salariés mais aussi à des options possibles du contrat (hors prise en charge des proches)*

- Q111 (QS18 bis)** **Quels sont les différents niveaux de garanties selon les termes employés dans le contrat et les catégories de personnel concernées ?**
- Exemples : cadres niveau 1, cadres niveau 2, non-cadres niveau 1, non-cadres niveau 2.

Pour chacun des contrats cités à la Q111 :

- Q115** **Dans la garantie X les cures thermales sont-elles prises en charge ?**
1. oui
 2. non
 3. [nsp]

- Q116** **Le forfait journalier hospitalier est-il pris en charge...**
- (on entend par partiellement un forfait qui n'est pris en charge qu'à partir d'une certaine durée de séjour ou un forfait qui n'est pas pris en charge en totalité (montant du forfait journalier = 10,67 euros))
1. totalement
 2. partiellement
 3. pas du tout

Nous allons maintenant nous intéresser au montant des garanties pour les dépassements d'honoraires de spécialistes, les prothèses dentaires et pour les lunettes acceptées par la Sécurité sociale.

Q145 **Pour cela, peut-être avez-vous besoin de prendre le résumé de garanties de votre contrat sous les yeux ?**

1. accepte, SANS les documents sous la main
2. accepte, AVEC TOUS les documents sous la main
3. accepte, AVEC SEULEMENT UNE PARTIE des documents sous la main
4. accepte le principe, mais il faudra le rappeler (prise de RDV à la fin)
5. refus de répondre, c'est confidentiel
6. n'a pas le temps, préfère envoyer un fax

Q146

Si Q145 = 5.

Pour quelles raisons ne voulez-vous pas nous décrire votre contrat ?

Consigne enquêteur : *Pour chacun des contrats cités en Q110, on demande le niveau des garanties ; si cela est trop long, on propose à l'interviewé de choisir le contrat pour lequel il pourrait le plus facilement répondre*

Q148

Concernant les dépassements d'honoraires de spécialistes de ville, quel est le contenu de la garantie ?

Consigne enquêteur : *Relancer pour avoir le maximum de précisions :*

- *Ce montant comprend-t-il le remboursement Sécurité sociale ? Noter alors y compris RSS ou non compris RSS.*
- *Existe-t-il un plafond de dépense ? Noter alors le montant du plafond ou sans plafond.*

Q153

Concernant les prothèses dentaires acceptées par la Sécurité Sociale, quel est le contenu de la garantie ?

Consigne enquêteur : *Relancer pour avoir le maximum de précisions :*

- *Ce montant comprend-t-il le remboursement Sécurité sociale ? Noter alors y compris RSS ou non compris RSS.*
- *Existe-t-il un plafond de dépense ? Noter alors le montant du plafond ou sans plafond.*

Si c'est demandé, on parle ici des prothèses qui sont : fixe / couronne / céramo-métallique / devant ou incisives-canines.

Q161

Concernant les lunettes acceptées par la Sécurité sociale, quel est le contenu de la garantie ?

Consigne enquêteur : *Relancer pour avoir le maximum de précisions :*

- *Ce montant comprend-t-il le remboursement Sécurité sociale ? Noter alors y compris RSS ou non compris RSS.*
- *Existe-t-il un plafond de dépense ? Noter alors le montant du plafond ou sans plafond.*

CONTRAT : %S Base / avec ou sans RSS / Plafond / Complément

Pour les verres, puis pour les montures ou forfait optique.

Q164

L'un des contrats de votre [complémentaire maladie] rembourse-t-il des soins ou des médicaments qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale ?

Consigne enquêteur : *Plusieurs réponses possibles* - CITER Si l'enquêté ne comprend pas, dire qu'on entend par là les lentilles, les médicaments non remboursés par l'assurance maladie... On parle ici du remboursement quel que soit le contrat.

Si pour un contrat, c'est remboursé ET pour un autre contrat, ce n'est pas remboursé, ALORS on considère que c'est remboursé.

1. lentilles jetables
2. traitements dermatologiques par laser
3. thalassothérapie
4. médicaments
5. autres (préciser)
6. [non, aucun]

PARTIE

« pas d'accès à une couverture complémentaire dans l'entreprise »

QS2 (Q56)

Pourquoi n'y a-t-il pas de [complémentaire maladie] santé dans votre établissement ?

Consigne enquêteur : on attend une réponse spontanée que l'on classe dans l'une des catégories ci-dessous en demandant confirmation par l'enquête. On ne liste les modalités que s'il n'y a pas de réponse.

1. on y pense, la direction l'envisage, ou c'est en cours de négociation, [⇒ QS3 bis]
2. cela a été essayé, mais les négociations ont échoué [⇒ QS3 ter]
3. il y a eu une [complémentaire maladie] dans l'établissement mais elle a été abandonnée [⇒ QS3 quater]
4. on n'a jamais essayé [⇒ QS2 bis]

QS2 bis (Q58)

Si Q56 = 4.

Pourquoi la question de souscrire une [complémentaire maladie] ne s'est-elle jamais posée : (cocher plusieurs réponses si nécessaire)

1. les salariés sont déjà couverts par ailleurs (notamment par leur conjoint)
2. les salariés sont jeunes et/ou en bonne santé et considèrent ne pas en avoir besoin
3. les salariés ne veulent pas d'un prélèvement en plus sur leur salaire
4. il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région et pour notre demande
5. ce n'est pas une priorité pour la direction
6. ce n'est pas une priorité pour les syndicats ou les représentants du personnel
7. on n'a pas le temps de s'en occuper
8. c'est trop cher
9. l'employeur ne veut pas
10. nsp
11. autres (préciser)

QS3 bis (Q170)

Si Q56 = 1.

Qui est, selon vous, à l'initiative de cette ouverture de négociation ?

1. plutôt les salariés [⇒ QS4 bis]
2. plutôt l'employeur [⇒ QS6 bis]
3. les deux conjointement [⇒ QS4 bis]
4. c'est venu du siège
5. c'est venu d'un accord de branche
6. la loi (notamment la loi CMU qui impose une négociation sur le thème de la [complémentaire maladie]) [⇒ QS6 bis]
7. autre, préciser
8. nsp

- QS4 bis (Q172)** Si QS3bis = 1 ou 3.
Qui a relayé cette demande des salariés ?
1. le CE
 2. les délégués syndicaux
 3. un ou les syndicat(s)
 4. autre
 5. nsp
- QS5 bis (Q174)** **Selon vous, toutes les catégories de salariés sont elles demandeuses ou seulement certaines ?**
- Consigne enquêteur : attention, nous parlons ici de l'opinion de CATEGORIES de salariés (en terme de statut, d'atelier) et non d'opinions individuelles.*
1. toutes les catégories sont demandeuses
 2. certaines catégories seulement sont demandeuses → préciser
- QS6 bis (Q177)** **Cette négociation est-elle plutôt consensuelle ou plutôt conflictuelle ?**
1. plutôt consensuelle
 2. plutôt conflictuelle
- QS7 bis (Q178)** **Comment décririez-vous succinctement le mode de négociation ?**
1. la DRH élabore un projet qu'elle soumettra ensuite à référendum
 2. la DRH propose, le CE discute et modifie
 3. La DRH négocie directement avec les syndicats
 4. les représentants des salariés ont mis au point leur [complémentaire maladie] et la direction examine les possibilités de financement
 5. autre (préciser)
 6. nsp
- QS3 ter (Q181)** **En quelle année cette tentative a-t-elle eu lieu ?**
- QS4 ter (Q182)** **Comment a été constaté l'échec**
1. le référendum a été négatif
 2. il y a eu arrêt unilatéral des négociations
 3. il y a eu changement de direction
 4. l'établissement a été racheté
 5. autre (préciser)
 6. nsp

QS5 ter (Q184) Selon vous, pourquoi cette tentative pour instaurer une [complémentaire maladie] a-t-elle échoué ?

1. l'employeur trouvait que la contribution qu'on lui demandait était trop élevée
2. les salariés n'en voulaient pas
3. autres, préciser
4. nsp

QS6ter (Q186) Si Q55 = 2.

Pourquoi les salariés n'ont-ils pas voulu d'une [complémentaire maladie]

1. ils sont déjà couverts (notamment par leur conjoint ou par la CMUC)
2. ils sont jeunes et considèrent ne pas en avoir besoin
3. ils préfèrent toucher plus de salaire
4. il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région et pour notre demande
5. autres, préciser
6. nsp

QS7 ter (Q188) Selon vous, cet échec a-t-il marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise ou est-ce seulement une péripétie dont plus personne ne se souvient ?

1. cela a marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise
2. c'est une péripétie dont plus personne ne se souvient
3. nsp

QS3 quater (Q190) Combien d'années l'entreprise a-t-elle été couverte ?

QS4 quater (Q191) Comment a été prise la décision de supprimer la [complémentaire maladie] ?

1. Il y a eu décision unilatérale de l'employeur
2. C'est une décision des employés
3. C'est une décision consensuelle employeur/salariés
4. Autre, préciser
5. nsp

QS5 quater (Q193) Selon vous, pourquoi cette [complémentaire maladie] a-t-elle été abandonnée ?

1. L'employeur trouvait que la contribution qu'on lui demandait était trop élevée
2. Les salariés n'en voulaient pas
3. autres, préciser
4. nsp

QS6 quater (Q195) Si QS5quat = 2.

Pourquoi les salariés n'ont-ils pas voulu d'une [complémentaire maladie]

1. ils sont déjà couverts (notamment par leur conjoint ou par la CMUC)
2. ils sont jeunes et considèrent ne pas en avoir besoin
3. ils préfèrent toucher plus de salaire
4. il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région et pour notre demande
5. autres, préciser
6. nsp

QS7 quater (Q197) Selon vous, la question se posera-t-elle à nouveau de proposer une [complémentaire maladie] ?

1. oui
2. non
3. [nsp]

Questionnaire sur le gros risque

QP1 (Q200) Dans votre établissement, les salariés ont-ils accès à une [prévoyance pour le gros risque] ?

Oui ⇒ Q P3

Non ⇒ Q P2

QP6 (Q204) Est-ce le même organisme qui prend en charge la [complémentaire maladie] et le gros risque ? (on parle ici du principal organisme de [complémentaire maladie])

1. oui
2. non

QP6b (Q205) Si Q204=2.

Auprès de quel organisme avez-vous souscrit la prévoyance gros risque ?

- 1 AGRR- Association générale des retraites par répartition
- 2 ALPTIS - ALPTIS gestion
- 3 APGIS - Association prévoyance générale interprofessionnelle des salariés
- 4 APICIL - Arcil Micils Association de prévoyance interprof. des cadres
- 5 APRI - IRRAPRI - SMAPRI
- 6 APRIL
- 7 BELLINI - BELLINI prévoyance
- 8 CAIRPSA - CARPRECA CAIRPSA MULHOUSE
- 9 CAPAVES - Caisse prévoyance allocations vieillesse
- 10 CAPRICEL - CAPRICEL prévoyance groupe MAGDEBOURG pour les cadres
- 11 CARCEPT - Caisse autonome de retraite complémentaire
- 12 CGIS - Caisse générale interprofessionnelle de retraite pour salarié
- 13 CIPC - Caisse des cadres - Caisse interprofessionnelle des cadres
- 14 CIPRA
- 15 CIPREV - CIRSEV
- 16 CMIC - Caisse médicale interprofessionnelle des cadres
- 17 CNPOCNRO - Caisse nationale de prévoyance des ouvriers du bâtiment
- 18 CRI - Caisse de retraite interentreprise
- 19 CRICA PREV - Caisse de retraite interprofessionnelle des cadres
- 20 CRPLB - Caisse de retraite et de prévoyance de la BOETIE
- 21 EPG - Elysées prévoyance gestion
- 22 GFP - Centre de gestion, formation, prévoyance
- 23 HAUSSMAN
- 24 IGIREL - IGIREL Villeurbanne
- 25 IPECA - Institution de prévoyance des entreprises de construction AE
- 26 IPICA - Le Vigan prévoyance
- 27 IPSEC - Institut de prévoyance agents sociétés constituées sous EGID
- 28 IRIAL - Institut de retraite interprofessionnelle Alsace-Lorraine
- 29 MEDERIC - Groupe MEDERIC MUTUALITE

- 30 PRADO - Mutuelle du PRADO
- 31 PRC - Prévoyance retraite conseil
- 32 PRECA - Institution de prévoyance des cadres
- 33 PREVUNION
- 34 PRO BT - Regroupement des caisses de retraites et de prévoyance du BT
- 35 UPBTPSE - Mutuelle des cadres du bâtiment du sud est
- 36 URRPIMME - URRPIMMEC société mutualiste groupe MALAKOFF
- 37 Autre, préciser

QP3 (Q206) Tous les salariés sont-ils couverts pour :

Le risque invalidité ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Le risque décès/veuvage ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Le risque rente-éducation ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Le risque dépendance ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Q P3 (Q209) Tous les salariés sont-ils couverts de la même manière en cas d'absence pour maladie ?

1. oui
2. non

QP3b (Q207) Quelles sont toutes les catégories de salariés qui sont couvertes de manière différente (y compris les catégories non couvertes) ?

Pour chacune des catégories citées :

QP5 (Q213) Lors d'une absence pour maladie, pendant les trois premiers jours (délai de carence), le salarié reçoit-il son salaire.... ?

1. en totalité
2. partiellement
3. pas du tout

QP5b (Q214)

Cette couverture fait-elle partie du contrat de prévoyance ?

Consigne enquêteur : *Pour un salarié dans l'établissement depuis quelques années, il s'agit de savoir si l'employeur assume lui-même ce risque ou s'il est assuré auprès de son organisme de prévoyance*

1. oui
2. non

QP5c (Q215)

Du 4^{ème} jour à la fin du 6^{ème} mois d'absence pour maladie, le salarié reçoit-il son salaire.... ?

1. en totalité
2. partiellement
3. pas du tout
4. n'est pas dans ce cas là

QP5d (Q217)

Cette couverture fait-elle partie du contrat de prévoyance ?

Consigne enquêteur *Pour un salarié dans l'établissement depuis quelques années, il s'agit de savoir si l'employeur assume lui-même ce risque ou s'il est assuré auprès de son organisme de prévoyance*

1. oui
2. non

QP5e (Q218)

Au-delà du 6^e mois d'absence pour maladie, le salarié reçoit-il un complément de salaire grâce à l'organisme de prévoyance ?

1. oui
2. non

Questionnaire sur l'absence de gros risque

- Q P2 (Q201) Pourquoi n'y a-t-il pas de [prévoyance gros risque] dans votre établissement ?**
1. on y pense, la direction l'envisage OU c'est en cours de négociation, [⇒ QP2 bis]
 2. cela a été essayé, mais les négociations ont échoué [⇒ QP3 ter]
 3. il y en a eu une dans l'établissement mais elle a été abandonnée
 4. on n'a jamais essayé
- QP2bis (Q203) Si Qp2=4. Pourquoi la question de souscrire une prévoyance pour le gros risque ne s'est-elle jamais posée ?**
1. les salariés ne veulent pas d'un prélèvement en plus sur leur salaire
 2. on n'a pas le temps de s'en occuper
 3. c'est trop cher
 4. l'employeur ne veut pas
 5. nsp
 6. autres, préciser
- QP3ter (Q229) En quelle année cette tentative a-t-elle eu lieu ?**
- QP4ter (Q230) Comment a été constaté cet échec ?**
1. le référendum a été négatif
 2. il y a eu arrêt unilatéral des négociations
 3. il y a eu un changement de direction
 4. l'établissement a été racheté
 5. autre, préciser
 6. nsp
- QP5ter (Q232) Selon vous, pourquoi cette tentative pour instaurer une prévoyance gros risque a-t-elle échoué ? Est-ce parce que :**
1. l'employeur trouvait que la contribution demandée était trop élevée
 2. les salariés n'en voulaient pas
 3. autres
 4. nsp
- QP6ter (Q234) Pourquoi les salariés n'ont-ils pas voulu d'une prévoyance gros risque ?**
1. ils préfèrent toucher plus de salaire
 2. autres, préciser
 3. nsp

Qp7ter (Q236) Selon vous, cet échec a-t-il marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise ou est-ce seulement une péripétie dont plus personne ne se souvient ?

1. cela a marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise
2. c'est une péripétie dont plus personne ne se souvient

[Fin du questionnaire]

Tableau n° 11
Couverture complémentaire santé et prévoyance,
pourcentage d'établissements couverts
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	OUI	NON	Total
Les salariés ont-ils accès à une couverture maladie complémentaire ?			
Oui	1159 67.90 93.24 85.92	84 4.92 6.76 23.46	1243 72.82
Non	190 11.13 40.95 14.08	274 16.05 59.05 76.54	464 27.18
Total	1349 79.03	358 20.97	1707 100.00
Frequency Missing = 1624			

Tableau n° 12
Couverture complémentaire santé et prévoyance,
pourcentage d'établissements couverts
Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	Oui	Non	Total
Les salariés ont-ils accès à une CM ?			
Oui	565221 33.43 86.03 66.58	91773 5.43 13.97 10.90	656995 38.86
Non	283729 16.78 27.45 33.42	749817 44.35 72.55 89.10	1033546 61.14
Total	848950 50.22	841591 49.78	1690541 100.00
Frequency Missing = 2929494.3532			

Tableau n° 13
Couverture complémentaire santé et prévoyance
pourcentage de salariés concernés,
Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	OUI	NON	Total
Les salariés ont-ils accès à une couverture maladie complémentaire ?			
Oui	7845898 61.36 92.16 82.88	667452 5.22 7.84 20.10	8513349 66.58
Non	1621068 12.68 37.93 17.12	2652800 20.75 62.07 79.90	4273868 33.42
Total	9466965 74.03	3320252 25.97	1.279E7 100.00
Frequency Missing = 12847374.76			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 14
Proportion d'établissements proposant une CM à leurs salariés, selon la taille de l'entreprise

Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une complémentaire maladie ?		
	Oui	Non	Total
Taille de l'entreprise			
De 1 à 9 salariés	74 4.25 27.61 5.81	194 11.15 72.39 41.63	268 15.40
De 10 à 19 salariés	100 5.75 49.75 7.85	101 5.80 50.25 21.67	201 11.55
De 20 à 49 salariés	84 4.83 59.15 6.59	58 3.33 40.85 12.45	142 8.16
De 50 à 99 salariés	126 7.24 74.12 9.89	44 2.53 25.88 9.44	170 9.77
De 100 à 249 salariés	360 20.69 87.17 28.26	53 3.05 12.83 11.37	413 23.74
De 250 à 499 salariés	123 7.07 92.48 9.65	10 0.57 7.52 2.15	133 7.64
Plus de 500 salariés	407 23.39 98.55 31.95	6 0.34 1.45 1.29	413 23.74
Total	1274 73.22	466 26.78	1740 100.00
Frequency Missing = 1591			

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une complémentaire maladie ?		
	Oui	Non	Total
Taille de l'entreprise			
De 1 à 9 salariés	373466 21.71 28.88 54.84	919857 53.48 71.12 88.54	1293323 75.20
De 10 à 19 salariés	60547 3.52 49.85 8.89	60918 3.54 50.15 5.86	121464 7.06
De 20 à 49 salariés	58044 3.37 59.41 8.52	39658 2.31 40.59 3.82	97702 5.68
De 50 à 99 salariés	27566 1.60 71.37 4.05	11058 0.64 28.63 1.06	38624 2.25
De 100 à 249 salariés	32010 1.86 86.68 4.70	4917.7 0.29 13.32 0.47	36928 2.15
De 250 à 499 salariés	16586 0.96 93.06 2.44	1237.1 0.07 6.94 0.12	17823 1.04
Plus de 500 salariés	112838 6.56 98.91 16.57	1243.7 0.07 1.09 0.12	114081 6.63
Total	681058 39.60	1038889 60.40	1719947 100.00
Frequency Missing = 2900088.1957			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 15
Proportion d'établissements proposant une CCE
à leurs salariés, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une complémentaire maladie ?		
	Oui	Non	Total
Secteur d'activité			
Industrie	413 23.74 79.73 32.42	105 6.03 20.27 22.53	518 29.77
Construction	94 5.40 73.44 7.38	34 1.95 26.56 7.30	128 7.36
Services	767 44.08 70.11 60.20	327 18.79 29.89 70.17	1094 62.87
Total	1274 73.22	466 26.78	1740 100.00

Tableau n° 16
Proportion d'établissements proposant une CM
à leurs salariés, selon le secteur d'activité
Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une complémentaire maladie ?		
	Oui	Non	Total
Secteur d'activité			
Industrie	51611 3.00 26.16 7.58	145661 8.47 73.84 14.02	197272 11.47
Construction	108211 6.29 52.40 15.89	98288 5.71 47.60 9.46	206498 12.01
Services	521236 30.31 39.60 76.53	794941 46.22 60.40 76.52	1316177 76.52
Total	681058 39.60	1038889 60.40	1719947 100.00

Tableau n° 17
Proportion de salariés travaillant
dans un établissement
qui propose une CM, selon le secteur d'activité
Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une complémentaire maladie ?		
	Oui	Non	Total
Secteur d'activité			
Industrie	2860822 22.03 75.87 32.92	910042 7.01 24.13 21.19	3770864 29.04
Construction	972231 7.49 75.35 11.19	318044 2.45 24.65 7.41	1290275 9.94
Services	4856117 37.40 61.30 55.89	3066316 23.62 38.70 71.40	7922433 61.02
Total	8689169 66.92	4294402 33.08	1.298E7 100.00
Frequency Missing = 12651020.614			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 18
Classification de l'accès à une CM en fonction des catégories socioprofessionnelles
Données brutes

Est-ce que tout le monde a droit à la CM ?				
HierarchieDroitCC	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Obligatoire pour les cadres et facultative pour les autres	113	8.87	113	8.87
Obligatoire pour les cadres et exclusion des autres	44	3.45	157	12.32
Facultative pour les cadres et exclusion des autres	10	0.78	167	13.11
Non-cadres > Cadres (soit obligatoire pour les non-cadres et facultatif pour les cadres, soit facultatif pour les non-cadres et exclusion pour les cadres)	5	0.39	172	13.50
Obligatoire pour les CDI et facultatif pour les autres	26	2.04	198	15.54
Obligatoire pour les CDI et exclusion pour les autres	93	7.30	291	22.84
Facultatif pour les CDI et exclusion pour les autres	35	2.75	326	25.59
Facultatif pour tous	375	29.43	701	55.02
Obligatoire pour tous	566	44.43	1267	99.45
Pas de réponse	7	0.55	1274	100.00

Données pondérées

Est-ce que tout le monde a droit à la CM ?				
HierarchieDroitCC	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Obligatoire pour les cadres et facultative pour les autres	25037.69	3.68	25037.69	3.68
Obligatoire pour les cadres et exclusion des autres	24727.78	3.63	49765.47	7.31
Facultative pour les cadres et exclusion des autres	7763.632	1.14	57529.1	8.45
Non-cadres > Cadres (soit obligatoire pour les non-cadres et facultatif pour les cadres, soit facultatif pour les non-cadres et exclusion pour les cadres)	891.628	0.13	58420.73	8.58
Obligatoire pour les CDI et facultatif pour les autres	8074.551	1.19	66495.28	9.76
Obligatoire pour les CDI et exclusion pour les autres	33003.49	4.85	99498.77	14.61
Facultatif pour les CDI et exclusion pour les autres	10793.41	1.58	110292.2	16.19
Facultatif pour tous	225497.4	33.11	335789.6	49.30
Obligatoire pour tous	339886	49.91	675675.6	99.21
Pas de réponse	5381.994	0.79	681057.6	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 19
Type de participation de l'employeur au financement de la CM, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Type de participation employeur				Total
	Pas de participation	% unique de participation	Différents niveaux de participation*	Pas de réponse	
Secteur d'activité					
Industrie	53 4.16 12.83 25.60	269 21.11 65.13 31.76	90 7.06 21.79 42.45	1 0.08 0.24 12.50	413 32.42
Construction	8 0.63 8.51 3.86	73 5.73 77.66 8.62	12 0.94 12.77 5.66	1 0.08 1.06 12.50	94 7.38
Services	146 11.46 19.04 70.53	505 39.64 65.84 59.62	110 8.63 14.34 51.89	6 0.47 0.78 75.00	767 60.20
Total	207 16.25	847 66.48	212 16.64	8 0.63	1274 100.00

* selon les catégories de salariés.

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Type de participation employeur				Total
	Pas de participation	% unique de participation	Différents niveaux de participation*	Pas de réponse	
Secteur d'activité					
Industrie	14057 2.06 27.24 14.48	29874 4.39 57.88 6.02	7629.3 1.12 14.78 10.00	50.776 0.01 0.10 0.43	51611 7.58
Construction	2451.6 0.36 2.27 2.52	84158 12.36 77.77 16.97	15158 2.23 14.01 19.88	6443.7 0.95 5.95 54.49	108211 15.89
Services	80597 11.83 15.46 83.00	381839 56.07 73.26 77.00	53468 7.85 10.26 70.12	5331.2 0.78 1.02 45.08	521236 76.53
Total	97105.6 14.26	495871 72.81	76255.2 11.20	11825.7 1.74	681058 100.00

* selon les catégories de salariés.

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 20
Différences de niveau de la participation de l'employeur, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Forme de la part employeur dans le financement de la CM					Pas de réponse	Total
	plus élevée pour les plus favorisés	plus élevée pour les moins favorisés	les différences de participation ne sont pas verticales	ne diffère pas selon les catégories			
	Secteur d'activité						
Industrie	63	22	5	322	1	413	
	4.95	1.73	0.39	25.27	0.08		
	15.25	5.33	1.21	77.97	0.24		
	40.91	48.89	41.67	30.55	11.11		
Construction	8	2	2	81	1	94	
	0.63	0.16	0.16	6.36	0.08		
	8.51	2.13	2.13	86.17	1.06		
	5.19	4.44	16.67	7.69	11.11		
Services	83	21	5	651	7	767	
	6.51	1.65	0.39	51.10	0.55		
	10.82	2.74	0.65	84.88	0.91		
	53.90	46.67	41.67	61.76	77.78		
Total	154	45	12	1054	9	1274	
	12.09	3.53	0.94	82.73	0.71		100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Forme de la part employeur dans le financement de la CC)					Pas de réponse	Total
	plus élevée pour les plus favorisés	plus élevée pour les moins favorisés	les différences de participation ne sont pas verticales	ne diffère pas selon les catégories			
	Secteur d'activité						
Industrie	5319.1	2010.6	299.64	43931	50.776	51611	
	0.78	0.30	0.04	6.45	0.01		
	10.31	3.90	0.58	85.12	0.10		
	10.86	15.79	2.15	7.41	0.41		
Construction	8061.7	569.65	6526.2	86610	6443.7	108211	
	1.18	0.08	0.96	12.72	0.95		
	7.45	0.53	6.03	80.04	5.95		
	16.46	4.47	46.89	14.61	51.71		
Services	35588	10153	7092.6	462436	5966.2	521236	
	5.23	1.49	1.04	67.90	0.88		
	6.83	1.95	1.36	88.72	1.14		
	72.67	79.74	50.96	77.99	47.88		
Total	48968.7	12733.2	13918.4	592977	12460.7	681058	
	7.19	1.87	2.04	87.07	1.83		100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 21
Politique de l'employeur en cas d'augmentation importante des tarifs de la CM, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Réaction employeur si augmentation des coûts de la CM								Total
	Ce sont plutôt les salariés qui prendront en charge l'augmentation	Les contributions seront maintenues en %	C'est plutôt l'employeur qui prendra en charge l'augmentation	Il y aura une négociation interne	Il y aura une négociation avec l'OCAM	Autre décision	Pas de réponse		
Secteur d'activité									
Industrie	71 5.57 17.19 28.98	210 16.48 50.85 32.66	35 2.75 8.47 35.35	23 1.81 5.57 44.23	5 0.39 1.21 31.25	3 0.24 0.73 25.00	66 5.18 15.98 31.88	413 32.42	
Construction	14 1.10 14.89 5.71	52 4.08 55.32 8.09	9 0.71 9.57 9.09	4 0.31 4.26 7.69	1 0.08 1.06 6.25	1 0.08 1.06 8.33	13 1.02 13.83 6.28	94 7.38	
Services	160 12.56 20.86 65.31	381 29.91 49.67 59.25	55 4.32 7.17 55.56	25 1.96 3.26 48.08	10 0.78 1.30 62.50	8 0.63 1.04 66.67	128 10.05 16.69 61.84	767 60.20	
Total	245 19.23	643 50.47	99 7.77	52 4.08	16 1.26	12 0.94	207 16.25	1274 100.00	

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Réaction employeur si augmentation des coûts de la CM								Total
	Ce sont plutôt les salariés qui prendront en charge l'augmentation	Les contributions seront maintenues en %	C'est plutôt l'employeur qui prendra en charge l'augmentation	Il y aura une négociation interne	Il y aura une négociation avec l'OCAM	Autre décision	Pas de réponse		
Secteur d'activité									
Industrie	7367.1 1.08 14.27 6.53	23920 3.51 46.35 6.82	3516.3 0.52 6.81 7.66	2067.2 0.30 4.01 7.68	240.06 0.04 0.47 3.43	152.93 0.02 0.30 1.75	14348 2.11 27.80 11.15	51611 7.58	
Construction	16162 2.37 14.94 14.33	53512 7.86 49.45 15.25	16158 2.37 14.93 35.21	6693.9 0.98 6.19 24.86	155.82 0.02 0.14 2.23	6443.7 0.95 5.95 73.56	9084.3 1.33 8.40 7.06	108211 15.89	
Services	89260 13.11 17.12 79.14	273551 40.17 52.48 77.94	26220 3.85 5.03 57.13	18168 2.67 3.49 67.47	6599.7 0.97 1.27 94.34	2163.5 0.32 0.42 24.70	105274 15.46 20.20 81.79	521236 76.53	
Total	112789 16.56	350983 51.54	45895 6.74	26929.1 3.95	6995.6 1.03	8760.15 1.29	128705 18.90	681058 100.00	

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 22
« La participation des salariés au financement de la CM est-elle la même pour tous ? »,
selon le secteur d'activité

Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	CotiseEmployeUnique			Total
	Oui, c'est le même pour tous	Non, il y a une différence	Pas de réponse	
Secteur d'activité				
Industrie	308 24.18 74.58 30.17	104 8.16 25.18 42.98	1 0.08 0.24 9.09	413 32.42
Construction	80 6.28 85.11 7.84	13 1.02 13.83 5.37	1 0.08 1.06 9.09	94 7.38
Services	633 49.69 82.53 62.00	125 9.81 16.30 51.65	9 0.71 1.17 81.82	767 60.20
Total	1021 80.14	242 19.00	11 0.86	1274 100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	CotiseEmployeUnique			Total
	Oui, c'est le même pour tous	Non, il y a une différence	Pas de réponse	
Secteur d'activité				
Industrie	43324 6.36 83.94 7.38	8236.8 1.21 15.96 10.08	50.776 0.01 0.10 0.41	51611 7.58
Construction	97876 14.37 90.45 16.67	3891 0.57 3.60 4.76	6443.7 0.95 5.95 52.58	108211 15.89
Services	445879 65.47 85.54 75.95	69595 10.22 13.35 85.16	5761.5 0.85 1.11 47.01	521236 76.53
Total	587078 86.20	81723.2 12.00	12256 1.80	681058 100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 23
Forme que prend la cotisation de l'employé quand elle est unique, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	TypeCotiseEmployeU													Total
	Proportionnelle au salaire	Proportionnelle au salaire plafonné	Proportionnelle à la portion du salaire	Forfaitaire : tout le monde paie la même chose	Forfaitaire avec des classes d'âge ou d'ancienneté	Proportionnelle au plafond de la Sécurité sociale	Forfaitaire selon la situation familiale	Pas de cotisation des salariés	Autre forme de cotisation	Différence selon la catégorie socioprofessionnelle	Tarif mutuelle	% plafond + % salaire		
Secteur d'activité														
Industrie	40	33	6	188	5	19	4	5	5	105	1	2	413	
	3.14	2.59	0.47	14.76	0.39	1.49	0.31	0.39	0.39	8.24	0.08	0.16	32.42	
	9.69	7.99	1.45	45.52	1.21	4.60	0.97	1.21	1.21	25.42	0.24	0.48		
	23.81	34.38	46.15	32.03	17.24	33.93	50.00	20.00	20.00	41.50	16.67	25.00		
Construction	27	8	0	39	1	2	0	0	2	14	0	1	94	
	2.12	0.63	0.00	3.06	0.08	0.16	0.00	0.00	0.16	1.10	0.00	0.08	7.38	
	28.72	8.51	0.00	41.49	1.06	2.13	0.00	0.00	2.13	14.89	0.00	1.06		
	16.07	8.33	0.00	6.64	3.45	3.57	0.00	0.00	8.00	5.53	0.00	12.50		
Services	101	55	7	360	23	35	4	20	18	134	5	5	767	
	7.93	4.32	0.55	28.26	1.81	2.75	0.31	1.57	1.41	10.52	0.39	0.39	60.20	
	13.17	7.17	0.91	46.94	3.00	4.56	0.52	2.61	2.35	17.47	0.65	0.65		
	60.12	57.29	53.85	61.33	79.31	62.50	50.00	80.00	72.00	52.96	83.33	62.50		
Total	168	96	13	587	29	56	8	25	25	253	6	8	1274	
	13.19	7.54	1.02	46.08	2.28	4.40	0.63	1.96	1.96	19.86	0.47	0.63	100.00	

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 23
Forme que prend la cotisation de l'employé quand elle est unique, selon le secteur d'activité

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	TypeCotiseEmployeU												
	Proportionnelle au salaire	Proportionnelle au salaire plafonné	Proportionnelle à la portion du salaire	Forfaitaire : tout le monde paie la même chose	Forfaitaire avec des classes d'âge ou d'ancienneté	Proportionnelle au plafond de la Sécurité Sociale	Forfaitaire selon la situation familiale	Pas de cotisation des salariés	Autre forme de cotisation	Différence selon la catégorie socioprofessionnelle	Tarif mutuelle	% plafond + % salaire	Total
Secteur d'activité													
Industrie	5978.2	6677.2	1332.6	20620	1270.9	1841.9	694.61	729.73	3978.5	8287.6	36.961	162.97	51611
	0.88	0.98	0.20	3.03	0.19	0.27	0.10	0.11	0.58	1.22	0.01	0.02	7.58
	11.58	12.94	2.58	39.95	2.46	3.57	1.35	1.41	7.71	16.06	0.07	0.32	
	4.41	19.52	16.66	7.40	5.52	8.07	66.37	2.46	9.59	8.82	0.57	2.57	
Construction	42089	1688.5	0	40001	6443.7	6526.2	0	0	1027.4	10335	0	100.22	108211
	6.18	0.25	0.00	5.87	0.95	0.96	0.00	0.00	0.15	1.52	0.00	0.01	15.89
	38.90	1.56	0.00	36.97	5.95	6.03	0.00	0.00	0.95	9.55	0.00	0.09	
	31.06	4.94	0.00	14.37	27.99	28.59	0.00	0.00	2.48	11.00	0.00	1.58	
Services	87441	25846	6667.4	217842	15307	14459	352	28973	36465	75357	6441.9	6084.4	521236
	12.84	3.79	0.98	31.99	2.25	2.12	0.05	4.25	5.35	11.06	0.95	0.89	76.53
	16.78	4.96	1.28	41.79	2.94	2.77	0.07	5.56	7.00	14.46	1.24	1.17	
	64.53	75.55	83.34	78.23	66.49	63.34	33.63	97.54	87.93	80.18	99.43	95.85	
Total	135508	34211.3	7999.98	278463	23022.1	22827	1046.61	29702.8	41471.2	93979.2	6478.83	6347.58	681058
	19.90	5.02	1.17	40.89	3.38	3.35	0.15	4.36	6.09	13.80	0.95	0.93	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 24
Forme de la cotisation de l'employé quand elle diffère selon la catégorie de salariés, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	TypeCotiseEmployeM										Total
	Forfaitaire pour tous avec différents niveaux selon la CS	Forfait pour les non- cadres et % plafonné pour les cadres	% pour les ouvriers et forfait pour les cadres	% pour les ouvriers et % plafonné pour les cadres	Forfait pour les ouvriers et % pour les cadres	% pour tous avec diffé- rents niveaux selon la CS	Certaines catégories ne participent pas	Découpage selon un critère non social (situa- tion familiale, âge)	Pas de couverture pour certaines catégories	Ne sait pas / autres	
Secteur d'activité											
Industrie	34	14	4	11	20	4	1	11	1	4	104
	14.05	5.79	1.65	4.55	8.26	1.65	0.41	4.55	0.41	1.65	42.98
	32.69	13.46	3.85	10.58	19.23	3.85	0.96	10.58	0.96	3.85	
	39.08	77.78	33.33	73.33	51.28	16.00	50.00	35.48	25.00	44.44	
Construction	1	0	7	0	0	2	0	2	0	1	13
	0.41	0.00	2.89	0.00	0.00	0.83	0.00	0.83	0.00	0.41	5.37
	7.69	0.00	53.85	0.00	0.00	15.38	0.00	15.38	0.00	7.69	
	1.15	0.00	58.33	0.00	0.00	8.00	0.00	6.45	0.00	11.11	
Services	52	4	1	4	19	19	1	18	3	4	125
	21.49	1.65	0.41	1.65	7.85	7.85	0.41	7.44	1.24	1.65	51.65
	41.60	3.20	0.80	3.20	15.20	15.20	0.80	14.40	2.40	3.20	
	59.77	22.22	8.33	26.67	48.72	76.00	50.00	58.06	75.00	44.44	
Total	87	18	12	15	39	25	2	31	4	9	242
	35.95	7.44	4.96	6.20	16.12	10.33	0.83	12.81	1.65	3.72	100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	TypeCotiseEmployeM										Total
	Forfaitaire pour tous avec différents niveaux selon la CS	Forfait pour le non- cadres et % plafonné pour les cadres	% pour les ouvriers et forfait pour les cadres	% pour les ouvriers et % plafonné pour les cadres	Forfait pour les ouvriers et % pour les cadres	% pour tous avec diffé- rents niveaux selon la CS	Certaines catégories ne participent pas	Découpage selon un critère non social (situa- tion familiale, âge)	Pas de couverture pour certaines catégories	Ne sait pas / autres	
Secteur d'activité											
Industrie	2834.2	776.6	678.95	1187.3	1120.1	177.31	50.776	1052.3	50.776	308.45	8236.8
	3.47	0.95	0.83	1.45	1.37	0.22	0.06	1.29	0.06	0.38	10.08
	34.41	9.43	8.24	14.41	13.60	2.15	0.62	12.78	0.62	3.74	
	15.84	13.01	20.03	15.43	8.71	1.14	33.62	14.98	1.01	5.02	
Construction	155.82	0	1911.5	0	0	551.88	0	713.79	0	557.97	3891
	0.19	0.00	2.34	0.00	0.00	0.68	0.00	0.87	0.00	0.68	4.76
	4.00	0.00	49.13	0.00	0.00	14.18	0.00	18.34	0.00	14.34	
	0.87	0.00	56.39	0.00	0.00	3.55	0.00	10.16	0.00	9.08	
Services	14899	5194.5	799.52	6506.2	11741	14818	100.26	5258.6	4996.9	5280.7	69595
	18.23	6.36	0.98	7.96	14.37	18.13	0.12	6.43	6.11	6.46	85.16
	21.41	7.46	1.15	9.35	16.87	21.29	0.14	7.56	7.18	7.59	
	83.29	86.99	23.58	84.57	91.29	95.31	66.38	74.86	98.99	85.91	
Total	17888.9	5971.11	3389.99	7693.53	12861.5	15547.6	151.031	7024.73	5047.72	6147.08	81723.2
	21.89	7.31	4.15	9.41	15.74	19.02	0.18	8.60	6.18	7.52	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 25
Comment la décision d'avoir une CM a-t-elle été prise ? selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Comment la décision d'avoir une CM a-t-elle été prise ?									
	Par référendum	Par décision unilatérale de l'employeur	Par décision unilatérale des RP*	Par décision commune employeur / RP*	Accord groupe, entre-prise ou CE du groupe	Convention collective**	CE sans précision	Autre (accord ancien...)	Pas de réponse	Total
Secteur d'activité										
Industrie	17 1.33 4.12 32.69	80 6.28 19.37 24.10	35 2.75 8.47 30.43	169 13.27 40.92 38.50	23 1.81 5.57 31.94	8 0.63 1.94 16.33	3 0.24 0.73 60.00	5 0.39 1.21 19.23	73 5.73 17.68 39.67	413 32.42
Construction	10 0.78 10.64 19.23	32 2.51 34.04 9.64	5 0.39 5.32 4.35	33 2.59 35.11 7.52	3 0.24 3.19 4.17	1 0.08 1.06 2.04	0 0.00 0.00 0.00	2 0.16 2.13 7.69	8 0.63 8.51 4.35	94 7.38
Services	25 1.96 3.26 48.08	220 17.27 28.68 66.27	75 5.89 9.78 65.22	237 18.60 30.90 53.99	46 3.61 6.00 63.89	40 3.14 5.22 81.63	2 0.16 0.26 40.00	19 1.49 2.48 73.08	103 8.08 13.43 55.98	767 60.20
Total	52 4.08	332 26.06	115 9.03	439 34.46	72 5.65	49 3.85	5 0.39	26 2.04	184 14.44	1274 100.00

* RP : représentants du personnel, ** ou accord branche, profession ou partenaires sociaux

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Comment la décision d'avoir une CM a-t-elle été prise ?									
	Par référendum	Par décision unilatérale de l'employeur	Par décision unilatérale des RP	Par décision commune employeur / RP	Accord groupe, entre-prise ou CE du groupe	Convention collective*	CE sans précision	Autre (accord ancien...)	Pas de réponse	Total
Secteur d'activité										
Industrie	1670.7 0.25 3.24 6.22	12488 1.83 24.20 4.58	1975.6 0.29 3.83 4.31	19549 2.87 37.88 9.71	2592.9 0.38 5.02 24.44	5155.9 0.76 9.99 10.80	154.17 0.02 0.30 36.66	2204.5 0.32 4.27 11.78	5820.9 0.85 11.28 10.25	51611 7.58
Construction	8632.7 1.27 7.98 32.16	66747 9.80 61.68 24.47	1014.5 0.15 0.94 2.21	28493 4.18 26.33 14.15	338.5 0.05 0.31 3.19	557.97 0.08 0.52 1.17	0 0.00 0.00 0.00	625.25 0.09 0.58 3.34	1802.2 0.26 1.67 3.17	108211 15.89
Services	16539 2.43 3.17 61.62	193533 28.42 37.13 70.95	42815 6.29 8.21 93.47	153298 22.51 29.41 76.14	7678.8 1.13 1.47 72.37	42045 6.17 8.07 88.04	266.35 0.04 0.05 63.34	15876 2.33 3.05 84.87	49184 7.22 9.44 86.58	521236 76.53
Total	26842.7 3.94	272767 40.05	45805 6.73	201340 29.56	10610.2 1.56	47759 7.01	420.515 0.06	18705.9 2.75	56806.6 8.34	681058 100.00

* RP : représentants du personnel, ** ou accord branche, profession ou partenaires sociaux

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 26
« Qui a sélectionné l'organisme ? » selon le secteur d'activité

Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Qui a sélectionné cet organisme CM ?						Total
	La DRH	Les représentants du personnel	Une commission mixte	Il a été imposé	Ne sait pas	Pas de réponse	
Secteur d'activité							
Industrie	135 10.60 32.69 28.30	60 4.71 14.53 37.04	110 8.63 26.63 43.48	57 4.47 13.80 24.78	48 3.77 11.62 36.09	3 0.24 0.73 15.79	413 32.42
Construction	45 3.53 47.87 9.43	5 0.39 5.32 3.09	13 1.02 13.83 5.14	23 1.81 24.47 10.00	5 0.39 5.32 3.76	3 0.24 3.19 15.79	94 7.38
Services	297 23.31 38.72 62.26	97 7.61 12.65 59.88	130 10.20 16.95 51.38	150 11.77 19.56 65.22	80 6.28 10.43 60.15	13 1.02 1.69 68.42	767 60.20
Total	477 37.44	162 12.72	253 19.86	230 18.05	133 10.44	19 1.49	1274 100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Qui a sélectionné cet organisme CM ?						Total
	La DRH	Les représentants du personnel	Une commission mixte	Il a été imposé	Ne sait pas	Pas de réponse	
Secteur d'activité							
Industrie	25384 3.73 49.18 8.58	5370.9 0.79 10.41 11.20	7367.5 1.08 14.27 6.73	9177.5 1.35 17.78 5.80	4171.4 0.61 8.08 8.42	140.35 0.02 0.27 0.70	51611 7.58
Construction	46256 6.79 42.75 15.63	981.51 0.14 0.91 2.05	7982.8 1.17 7.38 7.29	43941 6.45 40.61 27.79	1823.6 0.27 1.69 3.68	7226.3 1.06 6.68 35.91	108211 15.89
Services	224217 32.92 43.02 75.79	41598 6.11 7.98 86.75	94123 13.82 18.06 85.98	105018 15.42 20.15 66.41	43521 6.39 8.35 87.89	12758 1.87 2.45 63.39	521236 76.53
Total	295856 43.44	47950.6 7.04	109473 16.07	158136 23.22	49516.5 7.27	20124.7 2.95	681058 100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 27
« Qui a imposé l'organisme ? » selon le secteur d'activité

Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Qui a imposé cet organisme CM ?							Total
	Le siège ou le groupe	La branche	Le réseau de franchisés	Le courtier	La convention collective	Autre	Ne sait pas	
Secteur d'activité								
Industrie	34	12	0	0	2	9	0	57
	14.78	5.22	0.00	0.00	0.87	3.91	0.00	24.78
	59.65	21.05	0.00	0.00	3.51	15.79	0.00	
	22.08	25.53	0.00	0.00	25.00	56.25	0.00	
Construction	8	13	0	0	2	0	0	23
	3.48	5.65	0.00	0.00	0.87	0.00	0.00	10.00
	34.78	56.52	0.00	0.00	8.70	0.00	0.00	
	5.19	27.66	0.00	0.00	25.00	0.00	0.00	
Services	112	22	1	3	4	7	1	150
	48.70	9.57	0.43	1.30	1.74	3.04	0.43	65.22
	74.67	14.67	0.67	2.00	2.67	4.67	0.67	
	72.73	46.81	100.00	100.00	50.00	43.75	100.00	
Total	154	47	1	3	8	16	1	230
	66.96	20.43	0.43	1.30	3.48	6.96	0.43	100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Qui a imposé cet organisme CM ?							Total
	Le siège ou le groupe	La branche	Le réseau de franchisés	Le courtier	La convention collective	Autre	Ne sait pas	
Secteur d'activité								
Industrie	1856.8	5347	0	0	162.97	1810.7	0	9177.5
	1.17	3.38	0.00	0.00	0.10	1.15	0.00	5.80
	20.23	58.26	0.00	0.00	1.78	19.73	0.00	
	3.55	6.35	0.00	0.00	1.37	21.26	0.00	
Construction	1279.6	41545	0	0	1115.9	0	0	43941
	0.81	26.27	0.00	0.00	0.71	0.00	0.00	27.79
	2.91	94.55	0.00	0.00	2.54	0.00	0.00	
	2.44	49.34	0.00	0.00	9.40	0.00	0.00	
Services	49213	37311	48.475	1049.8	10587	6708.2	100.26	105018
	31.12	23.59	0.03	0.66	6.70	4.24	0.06	66.41
	46.86	35.53	0.05	1.00	10.08	6.39	0.10	
	94.01	44.31	100.00	100.00	89.22	78.74	100.00	
Total	52349	84203.5	48.4747	1049.77	11866.4	8518.95	100.255	158136
	33.10	53.25	0.03	0.66	7.50	5.39	0.06	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 28
« Comment la décision a-t-elle été validée dans l'établissement ? » selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Comment le choix de l'organisme CM a-t-il été validé ?								Total
	Par référen- dum	Par décision unilatérale de l'em- ployeur	Par déci- sion unila- térale du personnel	Par décision com- mune employeur/ personnel	Autre (préciser)	Ne sait pas	La CM a été impo- sée ou l'enquête ne sait pas qui l'a sélec- tionnée	Pas de réponse	
Secteur d'activité									
Industrie	24	53	29	164	1	0	105	37	413
	1.88	4.16	2.28	12.87	0.08	0.00	8.24	2.90	32.42
	5.81	12.83	7.02	39.71	0.24	0.00	25.42	8.96	
	35.82	24.20	37.18	42.49	16.67	0.00	28.93	24.50	
Construction	11	21	3	25	1	0	28	5	94
	0.86	1.65	0.24	1.96	0.08	0.00	2.20	0.39	7.38
	11.70	22.34	3.19	26.60	1.06	0.00	29.79	5.32	
	16.42	9.59	3.85	6.48	16.67	0.00	7.71	3.31	
Services	32	145	46	197	4	4	230	109	767
	2.51	11.38	3.61	15.46	0.31	0.31	18.05	8.56	60.20
	4.17	18.90	6.00	25.68	0.52	0.52	29.99	14.21	
	47.76	66.21	58.97	51.04	66.67	100.00	63.36	72.19	
Total	67	219	78	386	6	4	363	151	1274
	5.26	17.19	6.12	30.30	0.47	0.31	28.49	11.85	100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Comment le choix de l'organisme CM a-t-il été validé ?								Total
	Par référen- dum	Par décision unilatérale de l'em- ployeur	Par déci- sion unila- térale du personnel	Par décision com- mune employeur/ personnel	Autre (préciser)	Ne sait pas	La CM a été impo- sée ou l'enquête ne sait pas qui l'a sélec- tionnée	Pas de réponse	
Secteur d'activité									
Industrie	1540.8	13668	2010.1	17710	52.616	0	13349	3280.7	51611
	0.23	2.01	0.30	2.60	0.01	0.00	1.96	0.48	7.58
	2.99	26.48	3.89	34.31	0.10	0.00	25.86	6.36	
	10.11	7.29	6.39	10.49	3.31	0.00	6.43	5.20	
Construction	1705.2	19426	6699.8	26729	557.97	0	45764	7328.5	108211
	0.25	2.85	0.98	3.92	0.08	0.00	6.72	1.08	15.89
	1.58	17.95	6.19	24.70	0.52	0.00	42.29	6.77	
	11.19	10.36	21.29	15.83	35.05	0.00	22.04	11.61	
Services	11993	154479	22758	124358	981.22	5638.1	148540	52489	521236
	1.76	22.68	3.34	18.26	0.14	0.83	21.81	7.71	76.53
	2.30	29.64	4.37	23.86	0.19	1.08	28.50	10.07	
	78.70	82.36	72.32	73.67	61.64	100.00	71.53	83.19	
Total	15239.3	187573	31468.1	168797	1591.82	5638.13	207653	63097.9	681058
	2.24	27.54	4.62	24.78	0.23	0.83	30.49	9.26	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 29
Les assurés prennent-ils part aux discussions sur la CM ? Selon le secteur d'activité

Données brutes					Données pondérées						
Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les assurés prennent-ils part aux discussions (CM) ?				Total	Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les assurés prennent-ils part aux discussions (CM) ?				Total
	Oui	Non	Pas de réponse				Oui	Non	Pas de réponse		
Secteur d'activité											
Industrie	161	249	3	413	Industrie	14323	37148	140.35	51611		
	12.64	19.54	0.24	32.42		2.10	5.45	0.02	7.58		
	38.98	60.29	0.73			27.75	71.98	0.27			
	34.04	31.88	15.00			7.48	7.92	0.69			
Construction	24	67	3	94	Construction	12824	88161	7226.3	108211		
	1.88	5.26	0.24	7.38		1.88	12.94	1.06	15.89		
	25.53	71.28	3.19			11.85	81.47	6.68			
	5.07	8.58	15.00			6.69	18.80	35.30			
Services	288	465	14	767	Services	164450	343680	13105	521236		
	22.61	36.50	1.10	60.20		24.15	50.46	1.92	76.53		
	37.55	60.63	1.83			31.55	65.94	2.51			
	60.89	59.54	70.00			85.83	73.28	64.02			
Total	473	781	20	1274	Total	191597	468989	20471.9	681058		
	37.13	61.30	1.57	100.00		28.13	68.86	3.01	100.00		

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 30
Sous quelle forme les salariés prennent-ils part aux discussions sur la CM ? Selon le secteur d'activité

Données brutes					Données pondérées						
Frequency Percent Row Pct Col Pct	Sous quelle(s) forme(s) les assurés prennent-ils part aux discussions (CM) ?				Total	Frequency Percent Row Pct Col Pct	Sous quelle(s) forme(s) les assurés prennent-ils part aux discussions (CM) ?				Total
	Une com-mission a été mise en place	Ce sont les représen-tants du personnel qui discutent	Il y a des assemblées générales d'adhérents				Une com-mission a été mise en place	Ce sont les représen-tants du personnel qui discutent	Il y a des assemblées générales d'adhérents		
Secteur d'activité											
Industrie	37	93	31	161	Industrie	2321.6	7935.3	4066.1	14323		
	7.82	19.66	6.55	34.04		1.21	4.14	2.12	7.48		
	22.98	57.76	19.25			16.21	55.40	28.39			
	52.11	36.47	21.09			8.12	7.56	7.02			
Construction	4	17	3	24	Construc-tion	420.95	11275	1127.6	12824		
	0.85	3.59	0.63	5.07		0.22	5.88	0.59	6.69		
	16.67	70.83	12.50			3.28	87.92	8.79			
	5.63	6.67	2.04			1.47	10.73	1.95			
Services	30	145	113	288	Services	25861	85823	52766	164450		
	6.34	30.66	23.89	60.89		13.50	44.79	27.54	85.83		
	10.42	50.35	39.24			15.73	52.19	32.09			
	42.25	56.86	76.87			90.41	81.71	91.04			
Total	71	255	147	473	Total	28603.8	105033	57959.8	191597		
	15.01	53.91	31.08	100.00		14.93	54.82	30.25	100.00		

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 31

« Depuis combien d'années la couverture complémentaire santé est-elle gérée par le même organisme ? », selon le secteur d'activité

Données brutes

Secteurs d'activité	Depuis combien d'année la CM est-elle gérée par le même organisme ?				
	de 5 ans	de 5 à 15 ans	de 15 ans	Pas de réponse	Total
Industrie	127 9.97 30.75 32.07	159 12.48 38.50 36.89	124 9.73 30.02 29.04	3 0.24 0.73 15.00	413 32.42
Construction	27 2.12 28.72 6.82	31 2.43 32.98 7.19	33 2.59 35.11 7.73	3 0.24 3.19 15.00	94 7.38
Services	242 19.00 31.55 61.11	241 18.92 31.42 55.92	270 21.19 35.20 63.23	14 1.10 1.83 70.00	767 60.20
Total	396 31.08	431 33.83	427 33.52	20 1.57	1274 100.00

Données pondérées

Secteurs d'activité	Depuis combien d'année la CM est-elle gérée par le même organisme ?				
	de 5 ans	de 5 à 15 ans	de 15 ans	Pas de réponse	Total
Industrie	12005 1.76 23.26 5.80	21081 3.10 40.85 9.93	18385 2.70 35.62 7.62	140.35 0.02 0.27 0.69	51611 7.58
Construction	36391 5.34 33.63 17.58	29905 4.39 27.64 14.09	34688 5.09 32.06 14.37	7226.3 1.06 6.68 35.30	108211 15.89
Services	158552 23.28 30.42 76.61	161313 23.69 30.95 75.98	188265 27.64 36.12 78.01	13105 1.92 2.51 64.02	521236 76.53
Total	206948 30.39	212299 31.17	241339 35.44	20471.9 3.01	681058 100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 32

Le contrat a-t-il déjà été renégocié ? Selon le secteur d'activité

Données brutes

Secteurs d'activité	Le contrat CM a-t-il déjà été renégocié ?				
	Oui	Non	Ne sait pas	Pas de réponse	Total
Industrie	241 18.92 58.35 36.68	151 11.85 36.56 29.15	18 1.41 4.36 22.78	3 0.24 0.73 15.00	413 32.42
Construction	55 4.32 58.51 8.37	33 2.59 35.11 6.37	3 0.24 3.19 3.80	3 0.24 3.19 15.00	94 7.38
Services	361 28.34 47.07 54.95	334 26.22 43.55 64.48	58 4.55 7.56 73.42	14 1.10 1.83 70.00	767 60.20
Total	657 51.57	518 40.66	79 6.20	20 1.57	1274 100.00

Données pondérées

Secteurs d'activité	Le contrat CM a-t-il déjà été renégocié ?				
	Oui	Non	Ne sait pas	Pas de réponse	Total
Industrie	21719 3.19 42.08 7.75	28546 4.19 55.31 8.30	1206 0.18 2.34 3.30	140.35 0.02 0.27 0.69	51611 7.58
Construction	48772 7.16 45.07 17.41	51029 7.49 47.16 14.84	1183.2 0.17 1.09 3.24	7226.3 1.06 6.68 35.30	108211 15.89
Services	209682 30.79 40.23 74.84	264316 38.81 50.71 76.86	34133 5.01 6.55 93.46	13105 1.92 2.51 64.02	521236 76.53
Total	280173 41.14	343891 50.49	36522.4 5.36	20471.9 3.01	681058 100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 33
« Possibilité d'extension de la couverture aux proches ? », selon le secteur d'activité

Données brutes						Données pondérées							
Frequency Percent Row Pct Col Pct	Possibilité d'extension aux proches de la CM ?					Total	Frequency Percent Row Pct Col Pct	Possibilité d'extension aux proches de la CM ?					Total
	Seulement réservée à l'employé lui-même	Peut être étendue à des proches	Ne sait pas	Pas de réponse				Seulement réservée à l'employé lui-même	Peut être étendue à des proches	Ne sait pas	Pas de réponse		
Secteur d'activité													
Industrie	6	404	0	3	413	8226	43245	0	140.35	51611			
	0.47	31.71	0.00	0.24	32.42	1.21	6.35	0.00	0.02	7.58			
	1.45	97.82	0.00	0.73		15.94	83.79	0.00	0.27				
	17.65	33.20	0.00	15.00		12.80	7.32	0.00	0.69				
Construction	5	86	0	3	94	8184.9	92800	0	7226.3	108211			
	0.39	6.75	0.00	0.24	7.38	1.20	13.63	0.00	1.06	15.89			
	5.32	91.49	0.00	3.19		7.56	85.76	0.00	6.68				
	14.71	7.07	0.00	15.00		12.74	15.71	0.00	35.30				
Services	23	727	3	14	767	47855	454569	5706.7	13105	521236			
	1.81	57.06	0.24	1.10	60.20	7.03	66.74	0.84	1.92	76.53			
	3.00	94.78	0.39	1.83		9.18	87.21	1.09	2.51				
	67.65	59.74	100.00	70.00		74.46	76.97	100.00	64.02				
Total	34	1217	3	20	1274	64265.6	590613	5706.68	20471.9	681058			
	2.67	95.53	0.24	1.57	100.00	9.44	86.72	0.84	3.01	100.00			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 34
Extension automatique aux proches ? Selon le secteur d'activité

Données brutes						Données pondérées							
Frequency Percent Row Pct Col Pct	Extension aux proches automatique de la CM ?					Total	Frequency Percent Row Pct Col Pct	Extension aux proches automatique de la CM ?					Total
	Extension automatique	Ext. non automatique	Pas d'ext. possible + NSP	Pas de réponse				Extension automatique	Ext. non automatique	Pas d'ext. possible + NSP	Pas de réponse		
Secteur d'activité													
Industrie	145	258	9	1	413	19101	24094	8366.4	50.776	51611			
	11.38	20.25	0.71	0.08	32.42	2.80	3.54	1.23	0.01	7.58			
	35.11	62.47	2.18	0.24		37.01	46.68	16.21	0.10				
	35.37	32.01	15.79	100.00		7.69	7.04	9.25	100.00				
Construction	41	45	8	0	94	45696	47104	15411	0	108211			
	3.22	3.53	0.63	0.00	7.38	6.71	6.92	2.26	0.00	15.89			
	43.62	47.87	8.51	0.00		42.23	43.53	14.24	0.00				
	10.00	5.58	14.04	0.00		18.39	13.77	17.04	0.00				
Services	224	503	40	0	767	183673	270896	66667	0	521236			
	17.58	39.48	3.14	0.00	60.20	26.97	39.78	9.79	0.00	76.53			
	29.20	65.58	5.22	0.00		35.24	51.97	12.79	0.00				
	54.63	62.41	70.18	0.00		73.92	79.19	73.71	0.00				
Total	410	806	57	1	1274	248469	342093	90444.2	50.7758	681058			
	32.18	63.27	4.47	0.08	100.00	36.48	50.23	13.28	0.01	100.00			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 35

« Quelles sont les personnes couvertes automatiquement par l'organisme ? », selon le secteur d'activité

Données brutes				
Frequency Percent Row Pct Col Pct	Couverture automatique par la CM des enfants avec limite d'âge			Total
	Oui	Non	Pas de réponse	
Secteur d'activité				
Industrie	125	19	2	146
	30.41	4.62	0.49	35.52
	85.62	13.01	1.37	
	37.20	26.03	100.00	
Construction	33	8	0	41
	8.03	1.95	0.00	9.98
	80.49	19.51	0.00	
	9.82	10.96	0.00	
Services	178	46	0	224
	43.31	11.19	0.00	54.50
	79.46	20.54	0.00	
	52.98	63.01	0.00	
Total	336	73	2	411
	81.75	17.76	0.49	100.00

Données pondérées				
Frequency Percent Row Pct Col Pct	Couverture automatique par la CM des enfants avec limite d'âge			Total
	Oui	Non	Pas de réponse	
Secteur d'activité				
Industrie	15873	3117.7	161.13	19151
	6.39	1.25	0.06	7.71
	82.88	16.28	0.84	
	10.12	3.40	100.00	
Construction	18091	27605	0	45696
	7.28	11.11	0.00	18.39
	39.59	60.41	0.00	
	11.54	30.14	0.00	
Services	122819	60855	0	183673
	49.42	24.49	0.00	73.91
	66.87	33.13	0.00	
	78.34	66.45	0.00	
Total	156782	91577	161.131	248520
	63.09	36.85	0.06	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 36
Les raisons de l'absence d'une CM dans les établissements, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les raisons de l'absence d'une complémentaire maladie				Total
	On y pense ou c'est en cours	Les négociations ont échoué	Elle a été abandon- née	On n'a jamais essayé	
Secteur d'activité					
Industrie	9 1.93 8.57 34.62	14 3.00 13.33 29.79	6 1.29 5.71 42.86	76 16.31 72.38 20.05	105 22.53
Construction	1 0.21 2.94 3.85	4 0.86 11.76 8.51	2 0.43 5.88 14.29	27 5.79 79.41 7.12	34 7.30
Services	16 3.43 4.89 61.54	29 6.22 8.87 61.70	6 1.29 1.83 42.86	276 59.23 84.40 72.82	327 70.17
Total	26 5.58	47 10.09	14 3.00	379 81.33	466 100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les raisons de l'absence d'une complémentaire maladie				Total
	On y pense ou c'est en cours	Les négociations ont échoué	Elle a été abandon- née	On n'a jamais essayé	
Secteur d'activité					
Industrie	2167.2 0.21 1.49 11.31	4940.4 0.48 3.39 8.80	4508 0.43 3.09 27.66	134045 12.90 92.03 14.15	145661 14.02
Construction	6443.7 0.62 6.56 33.63	1966.3 0.19 2.00 3.50	713.79 0.07 0.73 4.38	89164 8.58 90.72 9.41	98288 9.46
Services	10548 1.02 1.33 55.06	49227 4.74 6.19 87.70	11076 1.07 1.39 67.96	724090 69.70 91.09 76.44	794941 76.52
Total	19159 1.84	56133.6 5.40	16297.5 1.57	947299 91.18	1038889 100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 37
Motifs de renoncement dans les établissements qui n'ont jamais envisagé une CM
Données brutes

Pas de CM car les salariés sont déjà couverts par ailleurs				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	250	65.96	250	65.96
Non	129	34.04	379	100.00

Pas de CM car les salariés sont jeunes et/ou en bonne santé				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	15	3.96	15	3.96
Non	364	96.04	379	100.00

Pas de CM car les salariés ne veulent pas d'un prélèvement en plus				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	15	3.96	15	3.96
Non	364	96.04	379	100.00

Pas de CM car il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	2	0.53	2	0.53
Non	377	99.47	379	100.00

Pas de CM car ce n'est pas une priorité de la Direction				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	53	13.98	53	13.98
Non	326	86.02	379	100.00

Pas de CM car ce n'est pas une priorité des RP				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	13	3.43	13	3.43
Non	366	96.57	379	100.00

* Représentants du personnel

Pas de CM car manque de temps pour s'en occuper				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	22	5.80	22	5.80
Non	357	94.20	379	100.00

Pas de CM car c'est trop cher				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	55	14.51	55	14.51
Non	324	85.49	379	100.00

Pas de CM car l'employeur ne veut pas				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	74	19.53	74	19.53
Non	305	80.47	379	100.00

Ne sait pas pourquoi il n'y a pas de CM				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	12	3.17	12	3.17
Non	367	96.83	379	100.00

Pas de CM car il y a trop peu de salariés				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	52	13.72	52	13.72
Non	327	86.28	379	100.00

Pas de CM car pas de demande des salariés				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	12	3.17	12	3.17
Non	367	96.83	379	100.00

Pas de CM car salariés assurés par eux-mêmes				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	17	4.49	17	4.49
Non	362	95.51	379	100.00

Pas de CM pour un autre motif				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	28	7.39	28	7.39
Non	351	92.61	379	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 37
Motifs de renoncement dans les établissements qui n'ont jamais envisagé une CM
Données pondérées

Pas de CM car les salariés sont déjà couverts par ailleurs				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	610318.8	64.43	610318.8	64.43
Non	336980.6	35.57	947299.4	100.00

Pas de CM car les salariés sont jeunes et/ou en bonne santé				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	43984.7	4.64	43984.7	4.64
Non	903314.7	95.36	947299.4	100.00

Pas de CM car les salariés ne veulent pas d'un prélèvement en plus				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	20349.59	2.15	20349.59	2.15
Non	926949.8	97.85	947299.4	100.00

Pas de CM car il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	1009.87	0.11	1009.87	0.11
Non	946289.6	99.89	947299.4	100.00

Pas de CM car ce n'est pas une priorité de la Direction				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	150023.4	15.84	150023.4	15.84
Non	797276	84.16	947299.4	100.00

Pas de CM car ce n'est pas une priorité des représentants du personnel				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	27814.83	2.94	27814.83	2.94
Non	919484.6	97.06	947299.4	100.00

Pas de CM car manque de temps pour s'en occuper				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	35250.58	3.72	35250.58	3.72
Non	912048.8	96.28	947299.4	100.00

Pas de CM car c'est trop cher				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	120385.8	12.71	120385.8	12.71
Non	826913.6	87.29	947299.4	100.00

Pas de CM car l'employeur ne veut pas				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	145960.1	15.41	145960.1	15.41
Non	801339.3	84.59	947299.4	100.00

Ne sait pas pourquoi il n'y a pas de CM				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	31300.12	3.30	31300.12	3.30
Non	915999.3	96.70	947299.4	100.00

Pas de CM car il y a trop peu de salariés				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	168910.2	17.83	168910.2	17.83
Non	778389.2	82.17	947299.4	100.00

Pas de CM car pas de demande des salariés				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	11876.04	1.25	11876.04	1.25
Non	935423.4	98.75	947299.4	100.00

Pas de CM car salariés assurés par eux-mêmes				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	57709.5	6.09	57709.5	6.09
Non	889589.9	93.91	947299.4	100.00

Pas de CM pour un autre motif				
	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
Oui	68655.68	7.25	68655.68	7.25
Non	878643.7	92.75	947299.4	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 38

Proportion d'établissements proposant une prévoyance à leurs salariés, selon la taille de l'entreprise

Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	Oui	Non	Total
Taille de l'entreprise			
De 1 à 9 salariés	104 6.09 39.39 7.71	160 9.37 60.61 44.69	264 15.47
De 10 à 19 salariés	123 7.21 62.44 9.12	74 4.34 37.56 20.67	197 11.54
De 20 à 49 salariés	101 5.92 73.19 7.49	37 2.17 26.81 10.34	138 8.08
De 50 à 99 salariés	137 8.03 82.04 10.16	30 1.76 17.96 8.38	167 9.78
De 100 à 249 salariés	369 21.62 90.66 27.35	38 2.23 9.34 10.61	407 23.84
De 250 à 499 salariés	128 7.50 96.97 9.49	4 0.23 3.03 1.12	132 7.73
500 salariés et plus	387 22.67 96.27 28.69	15 0.88 3.73 4.19	402 23.55
Total	1349 79.03	358 20.97	1707 100.00
Frequency Missing = 1624			

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	Oui	Non	Total
Taille de l'entreprise			
De 1 à 9 salariés	514297 30.42 40.42 60.58	758174 44.85 59.58 90.09	1272471 75.27
De 10 à 19 salariés	74417 4.40 62.49 8.77	44661 2.64 37.51 5.31	119079 7.04
De 20 à 49 salariés	70178 4.15 74.07 8.27	24573 1.45 25.93 2.92	94751 5.60
De 50 à 99 salariés	30674 1.81 81.11 3.61	7145.1 0.42 18.89 0.85	37820 2.24
De 100 à 249 salariés	33135 1.96 91.03 3.90	3265.4 0.19 8.97 0.39	36400 2.15
De 250 à 499 salariés	17313 1.02 97.42 2.04	458.2 0.03 2.58 0.05	17771 1.05
500 salariés et plus	108936 6.44 97.05 12.83	3313.5 0.20 2.95 0.39	112250 6.64
Total	848950 50.22	841591 49.78	1690541 100.00
Frequency Missing = 2929494.3532			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 39
Proportion d'établissements proposant
une prévoyance à leurs salariés,
selon le secteur d'activité, données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	Oui	Non	Total
Secteur d'activité			
Industrie	419 24.55 82.64 31.06	88 5.16 17.36 24.58	507 29.70
Construction	100 5.86 80.65 7.41	24 1.41 19.35 6.70	124 7.26
Services	830 48.62 77.14 61.53	246 14.41 22.86 68.72	1076 63.03
Total	1349 79.03	358 20.97	1707 100.00
Frequency Missing = 33			

Proportion d'établissements proposant
une prévoyance à leurs salariés,
selon le secteur d'activité, données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	Oui	Non	Total
Secteur d'activité			
Industrie	79060 4.68 40.29 9.31	117157 6.93 59.71 13.92	196218 11.61
Construction	122414 7.24 61.60 14.42	76300 4.51 38.40 9.07	198714 11.75
Services	647475 38.30 49.97 76.27	648134 38.34 50.03 77.01	1295609 76.64
Total	848950 50.22	841591 49.78	1690541 100.00
Frequency Missing = 29406.157497			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 40
Proportion de salariés travaillant dans un établisse-
ment proposant une prévoyance,
selon le secteur d'activité
Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Les salariés ont-ils accès à une prévoyance ?		
	Oui	Non	Total
Secteur d'activité			
Industrie	2971973 23.24 79.74 31.39	754895 5.90 20.26 22.74	3726868 29.15
Construction	998725 7.81 79.98 10.55	250047 1.96 20.02 7.53	1248772 9.77
Services	5496267 42.98 70.36 58.06	2315310 18.11 29.64 69.73	7811578 61.09
Total	9466965 74.03	3320252 25.97	1.279E7 100.00
Frequency Missing = 12847374.76			

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 41
Proportion d'établissements dans lesquels
les salaires sont couverts de la même manière
en cas d'absence pour maladie

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Tous les salariés sont-ils couverts de la même manière pour l'absence maladie?			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Secteur d'activité				
Industrie	68483	10578	0	79060
	8.07	1.25	0.00	9.31
	86.62	13.38	0.00	
	9.82	7.47	0.00	
Construction	100850	21564	0	122414
	11.88	2.54	0.00	14.42
	82.38	17.62	0.00	
	14.46	15.23	0.00	
Services	528104	109434	9937	647475
	62.21	12.89	1.17	76.27
	81.56	16.90	1.53	
	75.72	77.30	100.00	
Total	697436	141577	9937.02	848950
	82.15	16.68	1.17	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 42
Part du salaire perçu pour les trois premiers jours
d'absence pour maladie, selon le secteur

Frequency Percent Row Pct Col Pct	La couverture des trois premiers jours fait-elle partie du contrat de prévoyance ?			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
SECTEUR DE L'INDUSTRIE				
En totalité	8187.1	26362	0	34549
	11.96	38.49	0.00	50.45
	23.70	76.30	0.00	
	87.86	96.01	0.00	
Partiellement	1131.7	1095	0	2226.7
	1.65	1.60	0.00	3.25
	50.82	49.18	0.00	
	12.14	3.99	0.00	
Aucun	0	0	31707	31707
	0.00	0.00	46.30	46.30
	0.00	0.00	100.00	
	0.00	0.00	100.00	
Total	9318.76	27456.8	31707.1	68482.6
	13.61	40.09	46.30	100.00
SECTEUR DE LA CONSTRUCTION				
En totalité	27872	3815.3	0	31688
	27.64	3.78	0.00	31.42
	87.96	12.04	0.00	
	90.70	34.97	0.00	
Partiellement	2857.1	7095.8	0	9953
	2.83	7.04	0.00	9.87
	28.71	71.29	0.00	
	9.30	65.03	0.00	
Aucun	0	0	59209	59209
	0.00	0.00	58.71	58.71
	0.00	0.00	100.00	
	0.00	0.00	100.00	
Total	30729.6	10911.2	59209.4	100850
	30.47	10.82	58.71	100.00
SECTEUR DES SERVICES				
En totalité	115780	209232	0	325012
	21.92	39.62	0.00	61.54
	35.62	64.38	0.00	
	94.88	90.45	0.00	
Partiellement	6251.6	22086	0	28338
	1.18	4.18	0.00	5.37
	22.06	77.94	0.00	
	5.12	9.55	0.00	
Aucun	0	0	174754	174754
	0.00	0.00	33.09	33.09
	0.00	0.00	100.00	
	0.00	0.00	100.00	
Total	122032	231318	174754	528104
	23.11	43.80	33.09	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 43
Part du salaire perçu pour quatre jours à six mois
d'absence pour maladie, selon le secteur

Frequency Percent Row Pct Col Pct	La couverture du 4 ^e jour au 6 ^e mois fait-elle partie du contrat de prévoyance ?			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
SECTEUR DE L'INDUSTRIE				
En totalité	29512	6630.6	0	36142
	43.09	9.68	0.00	52.78
	81.65	18.35	0.00	
	68.63	49.61	0.00	
Partiellement	5804.6	4842.6	0	10647
	8.48	7.07	0.00	15.55
	54.52	45.48	0.00	
	13.50	36.23	0.00	
Aucun	0	0	12118	12118
	0.00	0.00	17.69	17.69
	0.00	0.00	100.00	
	0.00	0.00	100.00	
Total	7682.3	1893	0	9575.3
	11.22	2.76	0.00	13.98
SECTEUR DE LA CONSTRUCTION				
En totalité	33981	14227	0	48207
	33.69	14.11	0.00	47.80
	70.49	29.51	0.00	
	46.44	52.47	0.00	
Partiellement	31068	6443.7	0	37512
	30.81	6.39	0.00	37.20
	82.82	17.18	0.00	
	42.46	23.77	0.00	
Aucun	0	0	557.97	557.97
	0.00	0.00	0.55	0.55
	0.00	0.00	100.00	
	0.00	0.00	100.00	
Total	8129.3	6443.7	0	14573
	8.06	6.39	0.00	14.45
SECTEUR DES SERVICES				
En totalité	219893	49535	0	269427
	41.64	9.38	0.00	51.02
	81.61	18.39	0.00	
	57.75	42.19	0.00	
Partiellement	89201	26610	0	115811
	16.89	5.04	0.00	21.93
	77.02	22.98	0.00	
	23.43	22.67	0.00	
Aucun	0	0	29943	29943
	0.00	0.00	5.67	5.67
	0.00	0.00	100.00	
	0.00	0.00	100.00	
Total	71665	41257	0	112923
	13.57	7.81	0.00	21.38

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 44
Part des établissements dans lesquels les salariés
perçoivent un salaire en cas d'absence
de plus de six mois

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Y a-t-il perception d'un complément de salaire à partir du 6 ^e mois d'absence pour maladie ?			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Secteur d'activité				
Industrie	27793	31114	9575.3	68483
	3.99	4.46	1.37	9.82
	40.58	45.43	13.98	
	7.32	17.21	6.99	
Construction	70119	16158	14573	100850
	10.05	2.32	2.09	14.46
	69.53	16.02	14.45	
	18.48	8.94	10.63	
Services	281612	133569	112923	528104
	40.38	19.15	16.19	75.72
	53.33	25.29	21.38	
	74.20	73.86	82.38	
Total	379524	180842	137071	697436
	54.42	25.93	19.65	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Tableau n° 45
Motifs de non-proposition d'une prévoyance, selon le secteur d'activité
Données brutes

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Motifs d'absence de prévoyance				Total
	On y pense ou c'est en cours	Les négociations ont échoué	Elle a été abandonnée	On n'a jamais essayé	
Secteur d'activité					
Industrie	7	4	2	75	88
	1.96	1.12	0.56	20.95	24.58
	7.95	4.55	2.27	85.23	
	33.33	30.77	66.67	23.36	
Construction	1	0	0	23	24
	0.28	0.00	0.00	6.42	6.70
	4.17	0.00	0.00	95.83	
	4.76	0.00	0.00	7.17	
Services	13	9	1	223	246
	3.63	2.51	0.28	62.29	68.72
	5.28	3.66	0.41	90.65	
	61.90	69.23	33.33	69.47	
Total	21	13	3	321	358
	5.87	3.63	0.84	89.66	100.00

Données pondérées

Frequency Percent Row Pct Col Pct	Motifs d'absence de prévoyance				Total
	On y pense ou c'est en cours	Les négociations ont échoué	Elle a été abandonnée	On n'a jamais essayé	
Secteur d'activité					
Industrie	968.96	4358.8	4257.3	107572	117157
	0.12	0.52	0.51	12.78	13.92
	0.83	3.72	3.63	91.82	
	4.50	25.07	46.99	13.55	
Construction	6443.7	0	0	69856	76300
	0.77	0.00	0.00	8.30	9.07
	8.45	0.00	0.00	91.55	
	29.94	0.00	0.00	8.80	
Services	14110	13030	4802.7	616191	648134
	1.68	1.55	0.57	73.22	77.01
	2.18	2.01	0.74	95.07	
	65.56	74.93	53.01	77.64	
Total	21522.7	17389.2	9059.94	793619	841591
	2.56	2.07	1.08	94.30	100.00

Source : Enquête IRDES 2003 sur la protection sociale complémentaire d'entreprise en France

Achévé d'imprimer le 10 septembre 2004
ELECTROGLEOZ
189, rue d'Aubervilliers – 75886 PARIS cedex 18
Dépôt légal : septembre 2004